

745^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 7 octobre 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 16 MAI 2014 (N° 8.173)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 8620).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 8627).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 8628).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2013

—
Séance publique
du lundi 7 octobre 2013
—

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

—
Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles,

Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et, avec elle, cette Séance Publique.

En liminaire, je vous rappelle que la diffusion sur Monaco Info comprendra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la réponse du Ministre d'Etat et les interventions de politique générale de tous les Elus.

Comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Chers Collègues, pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget, je vous rappelle les dispositions pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,
- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales qui auront lieu jeudi.

I.

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI
DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée, il y en a sept, depuis notre dernière Séance Publique du 18 juin 2013.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

1. Le projet de loi, n° 913, portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2013

Déposé le 28 juin 2013 sur le Bureau du Conseil National, je vous propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qui a d'ailleurs déjà procédé à son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. Projet de loi, n° 914, relatif à la modernisation du droit économique (première partie)

Ce texte nous est parvenu le 29 juillet 2013. Il constitue la première partie du projet de loi initial n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco, déposé le 12 décembre 2012 sur le Bureau du Conseil National et retiré, en accord avec la Haute Assemblée, par courrier du Ministre d'Etat en date du 26 juillet 2013. Il regroupe les domaines considérés comme prioritaires, à savoir : le droit des affaires et la structure de l'entreprise, les activités financières, le droit immobilier, et enfin la clarification des problématiques posées en droit international privé par les trusts.

Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit également renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui a déjà eu l'occasion, depuis son dépôt, de procéder à l'étude des différents livres qui le compose.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

3. Projet de loi, n° 915, relatif à la modernisation du droit économique (seconde partie)

Cette seconde partie du texte est arrivée également le 29 juillet 2013. Elle comporte cinq livres consacrés au droit des sûretés et du crédit, au droit des marques, aux contrats d'affaires et à l'arbitrage, reprenant *in extenso* les dispositions du projet de loi n° 907. Je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

4. Projet de loi, n° 916, prononçant la désaffectation, rue des Giroflées, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Déposé le 12 août 2013 sur le Bureau du Conseil National, je vous propose qu'il soit renvoyé devant

la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui a déjà commencé à l'étudier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

5. Projet de loi, n° 917, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Ce projet de loi a été déposé au Conseil National le 20 septembre 2013 et je propose qu'il soit renvoyé également devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

6. Projet de loi, n° 918, portant fixation du Budget général primitif de l'Etat pour l'exercice 2014

Arrivé sur le Bureau du Conseil National le 30 septembre dernier, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

7. Projet de loi, n° 919, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 3 octobre 2013.

Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit lui aussi renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Monsieur BURINI, votre commission a du travail.

II.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le Président.- Je vous rappelle à présent qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National doit faire connaître à chaque début de session ordinaire l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commission qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Marc BURINI en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci beaucoup.

Voilà l'état d'avancement des textes de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1. Projet de loi n° 904, prononçant la désaffectation, avenue Pasteur de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Ce texte, transmis au Conseil National le 5 septembre 2012, a été déposé en Séance Publique le 26 septembre 2012 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 12 septembre dernier.

La Commission demeure désormais dans l'attente des réponses de ce dernier.

2. Projet de loi, n° 907, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco

Arrivé au Conseil National le 10 décembre 2012, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique le 11 décembre 2012 et renvoyé ce même jour devant la Commission.

Ce texte a été retiré par le Gouvernement, concomitamment au dépôt des projets de loi n° 914 et 915, par courrier en date du 26 juillet 2013.

3. Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique le 18 juin 2013 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre dernier.

La Commission demeure désormais dans l'attente des réponses de ce dernier.

4. Projet de loi, n° 913, portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2013

Le collectif budgétaire a été déposé le 28 juin dernier au Conseil National. Il a été déposé officiellement en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la Commission.

Le 17 juillet dernier, la Commission m'a désigné rapporteur de ce projet de loi de finances rectificatif. Ce rapport vous sera présenté au cours de cette séance publique.

Ce faisant, la commission n'a pas attendu le renvoi officiel dudit projet de loi pour procéder à son examen. Elle a envoyé près d'une centaine de questions au Gouvernement. Les réponses ont été examinées dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude des 5 et 6 septembre derniers.

5. Projet de loi, n° 914, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (première partie)

Le projet de loi n° 914 a été déposé au Conseil National le 30 juillet 2013 suite à une requête de la commission. En effet, le caractère divers et transversal du projet de loi n° 907 avait conduit la commission à procéder à une étude du texte Livre par Livre.

Dans ce cadre, et afin de permettre un vote des parties du texte en fonction de leur caractère plus ou moins prioritaire, la commission avait demandé, par courrier en date du 21 mars 2013, de scinder le texte en autant de parties qu'il comporte de Livres.

Par courrier en date du 28 juin 2013, le Gouvernement Princier a bien voulu faire savoir au

Conseil National que le texte serait fractionné en deux projets de loi : le n° 914 et le n° 915.

Le projet de loi n° 914 constitue donc la première partie du projet de loi n° 907 regroupant les domaines considérés comme prioritaires par le Gouvernement. Il reprend *in extenso* les dispositions respectives contenues dans le projet de loi n° 907.

La commission a achevé l'étude du Livre premier consacré au droit des affaires et de la structure de l'entreprise. Une compilation d'amendements est en cours de réalisation et devrait prochainement être transmise au Gouvernement.

Toutefois, les membres de la commission restent unanimement insatisfaits du *modus operandi* retenu par le Gouvernement et maintiennent leur demande de scinder le texte en autant de Livres qui le composent.

La commission reste convaincue de l'opportunité et de l'efficacité de cette méthode qui permettrait d'adopter les réformes envisagées en fonction des priorités. En l'occurrence, le Livre premier précédemment évoqué pourrait être proposé au vote dans les meilleurs délais.

6. Projet de loi, n° 915, de modernisation du droit économique de la Principauté de Monaco (deuxième partie)

Le projet de loi n° 915 est arrivé au Conseil National le 30 juillet 2013 dans le même contexte que le projet de loi n° 914, dont il est la suite.

En effet, ce projet de loi constitue la seconde partie du projet de loi n° 907, dont il reprend *in extenso* les dispositions qu'il comportait.

Son étude n'a pas encore débuté. Pour les mêmes raisons qu'évoquées plus avant, les membres de la commission souhaiteraient que la méthode de travail soit revue.

7. Projet de loi, n° 916, prononçant la désaffectation, rue des Giroflées, de parcelles de terrain dépendant du domaine public de l'Etat

Ce texte, transmis au Conseil National le 12 août 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission ce jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste de questions et observations a été établie et adressée au Gouvernement le 20 septembre dernier.

La commission demeure désormais dans l'attente des réponses de ce dernier.

8. Projet de loi, n° 917, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Le projet de loi de prélèvement du déficit budgétaire de l'Exercice 2010 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel est parvenu au Conseil National le 20 septembre dernier. Il a été déposé officiellement en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la Commission.

L'objet de ce texte est d'autoriser un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel afin de couvrir le déficit budgétaire de l'Exercice 2010.

L'examen de ce projet de loi n'a pas débuté. Son vote devrait intervenir lors des Séances Publiques législatives de novembre prochain.

9. Projet de loi, n° 918, portant fixation du Budget général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2014

Arrivé sur le Bureau du Conseil National le 30 septembre dernier, le premier projet de Budget Primitif de cette législature a été déposé officiellement en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la commission.

L'examen de ce projet de loi de finances initial n'a pas débuté.

10. Projet de loi, n° 919, autorisant un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National ce 3 octobre. Déposé officiellement en Séance Publique aujourd'hui, il a été renvoyé ce même jour devant la commission.

L'objet de ce texte est d'autoriser un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel afin de couvrir le déficit budgétaire de l'Exercice 2011.

L'examen de ce projet de loi n'a pas débuté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BURINI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne la parole à M. Thierry POYET, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, qui va poursuivre la présentation du travail législatif avec les textes en cours devant cette commission.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

1. Projet de loi, n° 893, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 novembre 2011, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Les membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses de la nouvelle législature ont pris connaissance de l'ensemble des travaux effectués par leurs prédécesseurs et ont souhaité poursuivre le travail entrepris. A cet effet, seules les entités n'ayant pas été déjà consultées ont été invitées à donner leurs avis. A cette fin, les représentants de l'Ordre des Architectes et de la Mairie ont été respectivement reçus les 14 mai et 4 juin derniers.

L'examen du texte a commencé dès la mise en place de la Commission. Après avoir relevé l'existence d'un important nombre de renvois à des dispositions réglementaires d'application, à savoir près de vingt renvois pour un texte comportant 79 articles, les membres de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont formulé le souhait auprès du Gouvernement d'être rendus destinataires de leurs contenus (courrier en date du 26 avril 2013).

Par ailleurs, une première liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement le 1^{er} juillet 2013. Nous avons reçu ce jour la réponse du Gouvernement. Nous allons en prendre connaissance et la commission va donc pouvoir reprendre l'étude du projet de loi, au regard des précisions apportées.

2. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat.

Ce texte est arrivé sur le Bureau du Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la commission du 30 janvier 2012.

En parallèle, compte tenu de l'objet du texte, des représentants du bureau de l'Association des Fonctionnaires monégasques ont été reçus le jeudi 16 mai 2013.

L'étude se poursuit conformément à une méthodologie de travail arrêtée par la nouvelle Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

La reprise de l'examen dudit projet de loi a été amorcée à l'occasion de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du 16 septembre 2013, réunion au cours de laquelle un rapporteur a été désigné en la personne de M. Alain FICINI.

Une rencontre avec des représentants de la Commune sera également organisée sous peu.

3. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail.

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette commission lors de la Séance Publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

4. Projet de loi, n° 897, relative à l'art dentaire.

Arrivé sur le Bureau du Conseil National le 5 avril 2012, ce texte a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de la Séance Publique du 21 juin 2012.

Son examen n'a pas encore débuté.

M. le Président.- Monsieur POYET, je vous remercie.

J'appelle maintenant la Présidente de la Commission de Législation, Mme Sophie LAVAGNA, pour qu'elle fasse part de l'état des lieux des textes qui sont devant sa Commission.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne l'état d'avancement des textes devant la Commission de Législation, tout d'abord :

1. Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique

le 7 décembre 2005 et renvoyé le même jour devant la commission.

Un rapporteur, en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, avait été désigné lors de la commission du 16 novembre 2009.

Une première série de questions et observations formulées par la commission avait été transmise au Ministre d'Etat par courrier en date du 11 décembre 2009, puis une seconde le 16 février 2010.

Le 31 mai 2010, le Conseil National avait reçu les réponses du Gouvernement.

La commission avait alors émis le souhait de rencontrer des professionnels et des associations afin que les Elus soient en mesure d'appréhender avec une plus grande exactitude la portée effective des modifications envisagées par ledit projet de loi. Toutefois, les difficultés rencontrées lors de l'étude de ce texte ayant été perçues comme un obstacle à son adoption, conformément à la conclusion du premier rapport de la commission, le Conseil National avait décidé de mettre ces consultations en suspens.

Par ailleurs, le 24 septembre 2010, un courrier avait été adressé au Ministre d'Etat afin d'attirer son attention sur certains points jugés importants par la commission, à savoir la question du dépôt de loi d'autorisation de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et celle de l'effectivité de la carte monégasque.

Dans le but d'obtenir un éclaircissement sur ces deux points restés en suspens, une réunion avait eu lieu au Conseil National, le 5 février 2011, en présence de M. le Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement Princier.

Un nouveau rapporteur, en la personne de M. Fabrice NOTARI, avait été désigné lors de la séance du 22 novembre 2011. Le rapport qu'il avait établi au nom de la Commission de Législation, appelant à voter contre le projet de loi, avait été adopté à l'occasion de la même séance.

Lors de la Séance Publique du 7 décembre 2011, à l'appui d'un courrier qu'il avait adressé la veille au Conseil National, Monsieur le Ministre d'Etat demandait formellement le renvoi du projet de loi devant la commission saisie au fond. Le rapporteur invitait alors l'Assemblée à décider en ce sens. Ainsi, à l'unanimité des suffrages exprimés, ce projet de loi a fait l'objet d'un nouveau renvoi devant la Commission de Législation qui reste donc dans l'attente du dépôt d'un projet de loi

d'autorisation de ratification, conformément aux dispositions de l'article 14 de la Constitution.

Au regard du présent exposé, il apparaît opportun que le Gouvernement Princier prenne position quant aux suites qu'il entend effectivement donner au projet de loi d'autorisation de ratification susmentionné.

2. Projet de loi, n° 876, sur l'aviation civile

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé devant la Commission de Législation le 10 mai 2010.

Par échanges de courriers intervenus en dates des 11 juillet et 22 août 2013, la commission et le Gouvernement se sont entendus sur une prochaine rencontre entre les membres de la Commission et le Chef de Service de l'Aviation Civile, M. Bruno LASSAGNE, afin que ce dernier puisse apporter son expertise technique sur ce texte.

Son examen devrait débiter au début de l'année 2014.

3. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

Lors de la session de printemps, l'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé. M. Philippe CLERISSI a notamment été désigné rapporteur et un texte consolidé a été établi.

Celui-ci a été transmis au Gouvernement le 13 juin 2013. Le Conseil National est toujours dans l'attente de la réponse du Gouvernement à ce sujet.

4. Projet de loi, n° 892, relatif à la prescription civile.

Ce projet de loi a été déposé sur le bureau du Conseil National le 7 novembre 2011 et renvoyé devant la Commission de Législation à l'occasion de la Séance Publique du 7 décembre 2011.

La commission a repris l'étude de ce texte lors de la réunion du 19 septembre 2013. A cette occasion, un nouveau rapporteur a été désigné en la personne de M. Thierry CROVETTO.

L'étude de ce projet de loi devrait être finalisée lors de la réunion du 15 octobre 2013 de sorte que celui-ci soit proposé au vote lors d'une prochaine Séance Publique, en novembre.

5. *Projet de loi, n° 909, modifiant l'ordonnance-loi n° 341 du 24 mars 1942, réglant le titre et la profession d'architecte et instituant l'ordre des architectes de la Principauté*

Arrivé au Conseil National le 13 février 2013, ce projet de loi a été renvoyé devant la Commission de Législation lors de la Séance Publique d'Investiture du 21 février 2013.

L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

6. *Projet de loi, n° 912, relatif au droit international privé.*

Ce projet de loi, d'origine parlementaire, a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

L'examen de ce projet de loi n'a pas encore débuté.

M. le Président.- Madame LAVAGNA, je vous remercie de votre exposé.

Nous allons à présent écouter Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, Vice-Présidente de la Commission des Relations Extérieures.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Monsieur le Président, un seul texte devant la Commission des Relations Extérieures.

1. *Projet de loi, n° 910, portant approbation de ratification sur la Convention sur la Cybercriminalité du Conseil de l'Europe.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique le 18 juin 2013 et renvoyé devant la commission.

L'examen du texte débutera lors de la prochaine réunion de la commission, le 17 octobre 2013.

Ce texte pourrait être voté lors des prochaines Séances Publiques législatives.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC, je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à M. Daniel BOERI, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1^{er} février 2010 et adoptée en Séance Publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la commission et des sachants concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la Commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle Commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte.

Ainsi, la commission a déjà eu l'occasion de recevoir depuis le mois de mai dernier l'expert aux archives du Palais et de l'Etat, le Directeur du Nouveau Musée National, les représentants de l'Ordre des Architectes, le Président du Comité des traditions monégasques.

Nous auditionnerons au dernier trimestre d'autres sachants pour attaquer l'examen du projet de loi dès la rentrée 2014.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Je passe la parole au Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, M. Jean-Louis GRINDA, pour nous donner lecture de l'état d'avancement du projet de loi en cours d'examen devant sa Commission.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé ce même jour devant la commission.

Lors de la session de printemps, l'historique de l'étude de ce texte avait pu être détaillé. Depuis lors, la commission poursuit son étude, article par article, en analysant en parallèle les réponses du Gouvernement transmises le 14 février 2013.

Dans un souci de lisibilité, la commission a, par courrier en date du 13 mai 2013, relancé le Gouvernement en vue d'obtenir la substance des textes réglementaires d'application auxquels il est fait référence dans de nombreux articles du Code de l'environnement.

Le 26 août 2013, le Gouvernement a adressé au Conseil National son courrier de réponse, actuellement à l'étude au sein de la commission.

Concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », la commission s'est prononcée, à l'unanimité des présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Pour finir, je passe la parole à Monsieur Jacques RIT, en sa qualité de Président de la Commission Spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National. Monsieur RIT, pour la lecture du compte-rendu du texte déposé devant sa Commission.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Compte tenu de la très grande importance que revêt ce projet de loi, ainsi que son corollaire le Règlement Intérieur, et de la volonté de la nouvelle majorité du Conseil National de réformer la loi électorale, celle-ci a décidé de la création d'une Commission spéciale exclusivement dédiée à l'étude de ces questions. En conséquence, l'examen de ce projet de loi a fort logiquement été transféré à la présente commission éponyme qui a choisi d'intégralement reprendre son étude en s'appuyant, à titre d'éclairage, sur les travaux qui ont déjà été menés.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la commission du 11 avril 2013 et se poursuit depuis à un rythme soutenu compte tenu de l'ampleur et de la complexité du travail à effectuer.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RIT.

Nous arrivons au terme de la présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée et nous passons maintenant à notre troisième point de l'ordre du jour.

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013

M. le Président.- Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée, les modifications à apporter au projet de Budget Rectificatif 2013. Ces modifications sont les suivantes :

RECETTES :

Article 021.305 : Remboursement du compte de partage	+ 65.000 €
Article 021.404 : Prod. Vente aux Guichets Français	- 145.000 €
Article 033.101 : Taxe sur la valeur ajoutée	+ 11.000.000 €

DÉPENSES :

Article 384.419 : Convention franco-monégasque	- 10.000 €
Article 384.422 : Dépenses Compte Partage P et T	+ 98.000 €
Article 361.410 : Frais de fabrication et études	- 88.000 €
Article 361.419 : Convention franco-monégasque	- 80.000 €
Article 402.317 : Réparations civiles	+ 138.000 €
Article 604.217 : Coopération bilatérale et multilatérale	+ 500.000 €
Article 606.214 : Droit de réservation	- 500 000 €
Article 701.913.6 : Ilot Prince Pierre	+ 200.000 €
Article 703.940.5 : Urbanisation en mer	+ 100.000 €
Article 704.906 : Extension réseaux urbains	+ 150.000 €
Article 705.930.4 : CHPG solution 5	+ 137.000 €
Article 709.996 : Rachat FRC	+ 685.000 €
Article 81.45 : Educ. Nat. Manuels Scolaires	- 30.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est à présent Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.

Le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2013 se présente comme suit :

BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2013 : EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2013 se présente comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2013	BUDGET RECTIFICATIF 2013	%
- Recettes	880 313 900 €	908 937 800 €	3,3%
- Dépenses	919 379 700 €	936 211 400 €	1,8%
* ordinaires	679 817 300 €	688 671 800 €	1,3%
* d'équipement	239 562 400 €	247 539 600 €	3,3%
- Excédent de dépenses	39 065 800 €	27 273 600 €	-30,2%
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes	4 566 500 €	22 758 700 €	
- Dépenses			

Introduction

Les évolutions entre les deux budgets concernent notamment une hausse des recettes. En effet, elles affichent une augmentation de 3,3 %, soit + 28,6 M€, expliquée essentiellement par la hausse des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 12,2 M€) et par celle des recettes issues de la T.V.A. (+ 33 M€).

Les dépenses connaissent une hausse modérée de + 1,8 % par rapport au Budget Primitif 2013 (+ 16,8 M€). Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse au Budget Rectificatif (+ 1,2 %). Cette hausse est répartie sur les dépenses de personnel (+ 0,6 %) tirées par les charges sociales (+ 1,6 %) et en particulier les dépenses de santé, sur celles de fournitures et travaux (+ 2,4 %) et de services commerciaux et publics concédés (+ 2,6 %), alors que les frais financiers diminuent de 25,2 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse de 1,5 %, en raison principalement de l'augmentation des interventions dans le domaine international (+ 1 M€) et pour le soutien de l'économie (+ 1,3 M€).

Comme en 2012, les crédits d'équipement ne sont pas réduits au budget rectificatif, mais évoluent de + 3,3 %. On note un ajustement à la hausse sur les opérations de travaux, à hauteur de + 5,2 M€, ainsi que sur les acquisitions de matériel d'équipement (+ 2,8 M€), tandis que les crédits d'acquisitions d'immeubles ne sont pas modifiés.

Ainsi, le déficit budgétaire est de 27,3 M€.

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'équipement disponibles pour les opérations triennalisées sont supérieurs de 31,7 M€ à ceux inscrits et s'élèvent donc à 279,2 M€. La meilleure maîtrise du processus des reports par les services permet de penser que ceux-ci seront partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au budget rectifié 2013, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un déficit supérieur à 27,3 M€.

1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 908.937.800 €, enregistrent une augmentation de 3,3 % (soit + 28,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2013). Elle provient principalement du chapitre des produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 14,7 M€) et de celui des contributions (+ 11,2 M€). Les recettes des services administratifs enregistrent une progression de 2,7 M€.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

A – DOMAINE IMMOBILIER

Les modifications de cette section concernent les trois articles.

* S'agissant du domaine immobilier, une diminution de - 1,6 M€ est envisagée. Cette diminution repose principalement sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis » (- 1,4 M€). En effet, plusieurs estimations primitives ont été réajustées, dont les principales sont :

- les décalages de livraison de logements domaniaux (l'Ilot Canton (- 401 K€), Jardins d'Apolline (+ 320 K€)) ;

- la diminution de loyers suite à la signature de contrats « Habitation-Capitalisation » ;

- la révision annuelle des loyers d'immeubles d'habitation qui repose sur l'indice des « prix à la consommation - I.P.C. - ensemble des ménages -

ensemble hors tabac » pour les douze derniers mois connus. Une indexation de + 2,09 % avait été retenue lors du Budget Primitif 2013. Celle-ci s'est élevée à + 1,69 % au 1^{er} janvier 2013 et + 0,92 % au 1^{er} avril 2013. Par conséquent, il en résulte une baisse des loyers à percevoir.

L'article « Récupération de charges » affiche une inscription à la baisse de 220 K€, due à des ajustements d'acomptes sur charges facturés trimestriellement et des régularisations de provisions sur charges comptabilisées une fois par an.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse de + 1,1 M€ en raison d'une tendance haussière de la fréquentation constatée dans la majorité des ouvrages existants, d'ajustements des prévisions liées à l'exploitation progressive du parking de la Colle et à l'ouverture du parking Saint Antoine, au deuxième trimestre 2013.

* Concernant les produits de cessions, une écriture rectificative de + 1,7 M€ a été inscrite suite à la cession de l'appartement situé 16 rue Bellevue, Villa Augustine, en raison de la décision du Tribunal Suprême d'annuler la décision de préemption.

B – MONOPOLES

B.1 – MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

L'évolution de ce poste (+ 47,4 K€) résulte de la variation des articles suivants :

- article 021.100 « Régie des Tabacs »

Les recettes de la Régie des Tabacs diminuent de 10 K€ en raison d'ajustements à la baisse des ventes d'allumettes (- 7 K€) et des produits divers (- 3 K€), eu égard aux ventes réalisées sur les quatre premiers mois de l'année 2013.

- article 021.300 « Postes & Télégraphes »

L'article de recettes passe de 13.920.000 € à 14.087.400 €, soit + 1,2 %, suite aux bons résultats de l'activité de La Poste. Les recettes liées au compte de partage sont donc majorées de 167,4 K€.

- article 021.400 « Office des Emissions de Timbres-Poste »

Les recettes de l'Office des Emissions de Timbres-Poste diminuent de 110 K€ pour se situer à 3,1 M€. Cette minoration de recettes s'explique d'une part, par la baisse des ventes de timbres compte tenu des résultats enregistrés sur les quatre premiers mois de

l'année (- 100 K€) et, d'autre part, par la diminution des recettes diverses (- 10 K€).

B.2 – MONOPOLES CONCEDES

L'augmentation des recettes issues des monopoles concédés (+ 1,1 M€) concerne quatre articles : la redevance de la Société des Bains de Mer, celle des concessions radios, celle de Monaco Telecom et celle de la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco.

- article 031.101 « S.B.M. »

Une écriture de - 95 K€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2012 des jeux, basées sur une redevance calculée au taux de 15 % maintenant. L'inscription passe donc de 27.740.000 € à 27.645.000 €.

- article 031.103 « Concessions Radios »

L'Etat de Monaco a signé en janvier 2013, d'une part un nouveau contrat de concession avec Radio Monte-Carlo SAM entraînant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire de 300 K€ et, d'autre part, un contrat de concession avec la société Radio Monte-Carlo Network générant une redevance annuelle de 640 K€.

Par ailleurs, l'estimation du versement de redevance de l'année 2012 du précédent contrat avec Radio Monte-Carlo SAM a été revue à 900 K€.

Par conséquent, cet article est augmenté de + 750 K€, pour un montant total de 1,9 M€.

- article 031.106 « Monaco Telecom »

Suite aux premières estimations de la clôture de l'exercice 2012/2013, la marge brute servant d'assiette de calcul pour la redevance a été revue à la hausse, passant de 3 % à 5 %. Aussi, la redevance est en hausse de 166 K€, ce qui porte le montant de la redevance à 5,6 M€.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

Au regard des bons résultats de cette société pour l'exercice 2012 et de la détermination du solde de la redevance 2012 à verser en 2013, est désormais connu le montant des encaissements qui seront effectués sur cet article en 2013. Ainsi, il est nécessaire de majorer l'estimation de + 300 K€, ce qui porte le montant de la redevance à 13,3 M€.

C – DOMAINE FINANCIER

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Les prévisions primitives reposaient sur une moyenne de disponibilités de 20 M€ et sur un taux de rémunération moyen de 0,5 %. Elles tenaient compte également de la rémunération à 2 % du compte dédié au nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace et enfin de disponibilités de 3 M€ en dollars, rémunérées à un taux de 2 %.

L'estimation rectificative majorée de 70 K€ tient compte de l'augmentation des disponibilités moyennes, malgré une diminution du taux rémunérateur, passant de 0,5 % à 0,2 %.

Aussi cet article passe de 960.000 € à 1.030.000 €.

- article 041.102 « Intérêts sur créances »

Cet article doit être revu à la baisse (- 155 K€), afin de tenir compte de la minoration des intérêts générés par les prêts consentis aux sociétés Mécaplast et Mécacorp, soldés en mars 2013 suite à la signature du Protocole de Conciliation avec le Groupe Mécaplast.

Ces deux prêts ont généré 59,8 K€ d'intérêts pour une estimation primitive de 145 K€. Par ailleurs, concernant les autres prêts, il est proposé de diminuer l'estimation à 100 K€ au regard des intérêts perçus à la clôture de l'exercice 2012.

- article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte hausse (+ 12,2 M€) en raison du versement des dividendes de Monaco Télécom. En effet, la société a versé en janvier 2013 le solde de l'exercice 2012/2013 (17,2 M€). Elle devrait verser au mois de juillet 6,3 M€ et au mois de décembre 3,2 M€ de dividendes, au titre de l'exercice 2013/2014. Cet article est donc porté de 14,5 M€ au Budget Primitif 2013 à 26,7 M€ au Budget Rectificatif 2013.

- article 041.108 « Intérêts sur CHC »

Au regard des dernières prévisions de recettes, l'article passe de 1,4 M€ à 1,6 M€, soit une majoration de +214 K€ au regard des contrats signés ainsi que de tous ceux en cours.

2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 2,7 M€). Quelques articles ont été majorés.

- article 012.110 « Autres recettes »

L'article enregistre une hausse de 253,5 K€ en raison d'une part, de la participation de la fondation Piaget au financement partiel (150 K€) de la rénovation de la Roseraie Princesse Grace. D'autre part, une somme de 83 K€ est inscrite sur cet article ; elle correspond à la restitution de crédits non utilisés par la Direction de la Coopération Internationale en 2012. Est également inscrite une somme de 20 K€ pour prendre en compte le don reçu par la Sûreté Publique destiné à l'achat d'un véhicule de patrouille.

- article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

Une majoration des recettes de 350 K€ est estimée au regard des recettes encaissées sur l'exercice 2012 et des celles générées sur les quatre premiers mois de l'année 2013.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

La régularisation sur le budget des déficits des différentes épreuves automobiles sportives (Kart Cup, Rallye, Grand Prix et Remise des prix FIA) s'élève à 113.500 €, dont seul un montant de 32,5 K€ avait été inscrit au Budget Primitif 2013. La contrepartie figure en dépenses sur l'article 608.104 « Epreuves Sportives Automobiles ».

Cet article intègre aussi la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2012. La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile » à hauteur de 1.784.700 €.

L'article passe donc de 1.850.000 € au Budget Primitif 2013 à 3.715.700 € au Budget Rectificatif 2013.

- article 012.136 « Colonies-participation parents »

Suite à la programmation de séjours : 2 séjours de 14 jours et 1 séjour de 3 semaines au mois de juillet 2013 à la Bollène Vésudie et au transfert de la colonie au mois d'août au Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, une inscription de 23 K€ est effectuée au Budget Rectificatif 2013, correspondant à la participation des parents aux colonies de vacances.

- article 012.500 « Stade Louis II »

L'ensemble des recettes passe de 4.855.600 € à 5.068.700 €, soit + 213,1 K€.

Cette augmentation concerne deux articles :

- l'article 012.501 « Exploitation du parking » : + 82,1 K€, soit + 3,8 %. Cette augmentation a été établie en fonction des recettes encaissées sur l'exercice 2012 et des résultats enregistrés sur le premier trimestre de l'année 2013, avec notamment l'impact de l'augmentation tarifaire 2012 ;

- l'article 012.502 « Location de bureaux » : + 131 K€, soit + 9,7 %. Cette hausse repose principalement sur l'attribution d'anciens locaux administratifs qui n'étaient pas assujettis à une redevance, au profit d'un locataire privé.

- article 012.602 « Droits divers – Affaires Maritimes »

L'article est majoré de 40 K€ (+ 9,3 %) au regard des premières tendances de recettes encaissées en 2013.

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

A - DROITS DE DOUANE

- article 013.101 « Droits de douane »

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 36.136 habitants), le montant du versement 2013 s'élèvera à 27,4 M€.

En comparaison des sommes reçues en 2012 (29,4 M€), la diminution résulte en premier lieu d'une baisse de 1,1 % des recettes nettes 2012 à répartir entre les deux Etats, laquelle provient de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Il est rappelé que ces recettes avaient progressé de 3,2 % en 2011 et 0,6 % en 2010.

Cette baisse provient également d'un rapport des populations moins favorable que l'an dernier, le chiffre de la population française ayant augmenté en 2012 (+ 299.526) alors que celui de Monaco a baissé (- 235).

La baisse du reversement 2013 tient enfin à l'effet démultiplicateur, en cas de variation du forfait douanier, de son mode de versement sous forme de solde et d'acomptes.

B - TRANSACTIONS JURIDIQUES

Ces recettes sont globalement en baisse de 1,6 M€. Cette évolution concerne l'article suivant :

- article 023.104 « Droits sur les hypothèques »

Dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2013, il avait été proposé d'évaluer ces recettes à 2,6 M€, au vu du résultat moyen enregistré depuis 2009. En 2012, les résultats ont cependant été inférieurs à 1 M€. Les recettes du droits proportionnel de 0,65 % se caractérisent en effet par une forte concentration sur un petit nombre d'opérations. Ainsi, les résultats élevés atteints en 2010 et 2011 tenaient à des hypothèques conventionnelles d'un montant unitaire supérieur à 5 M€. A l'inverse, la baisse observée en 2012 s'explique par une forte diminution du nombre d'opérations importantes (5 inscriptions). Ainsi, il est proposé de réviser l'estimation pour l'année 2013 à 1 M€.

C - TRANSACTIONS COMMERCIALES

- article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est proposé de revoir son estimation à 349 M€ (soit + 29 M€), compte tenu des résultats définitifs de l'exercice 2012 et de la progression des recettes enregistrées au premier trimestre 2013.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, l'échange de lettres du 26 février 2010 prévoit qu'en 2013, « le compte de partage sera arrêté à un montant correspondant à la moyenne des données réelles disponibles des cinq années précédentes ». Au vu des données enregistrées de 2008 à 2012, la moyenne des comptes de partage « réels » est de 93 M€. Par conséquent, le reversement français pour l'exercice 2013 devrait s'élever à 92 M€ au Budget Rectificatif 2013 contre 88 M€ au Budget Primitif 2013.

Il est composé :

- du versement d'acomptes 2013, calculés sur le compte de partage 2012, soit un montant de 74,4 M€ (93 M€*4/5),

- du paiement du solde du compte de partage 2012 : 17,6 M€ (93 M€ - 75,4 M€ d'acomptes versés en 2012).

L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe donc de 408 M€ au Budget Primitif 2013 à 441 M€ au Budget Rectificatif 2013.

D - BENEFICES COMMERCIAUX

- article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »

Pour le Budget Primitif 2013, une estimation globale de 100 M€ avait été retenue et il est proposé de diminuer la prévision de recettes à 81 M€.

Ces estimations primitives ont été calculées sur la base des résultats 2011, dans l'attente de la clôture des bilans 2012 des entreprises et de leurs soldes de liquidation du mois d'avril. Ces soldes de liquidation acquittés en avril accentuent la tendance négative observée au terme du premier trimestre 2013. Aussi, ils enregistrent une baisse de l'ordre de 20 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, au regard de ces résultats, il est envisagé de diminuer la prévision des recettes de 19 M€.

2/ DEPENSES

On observe une hausse des dépenses (+ 1,8 % par rapport au budget primitif 2013), qui s'établissent à 936.211.400 €.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 476.067.900 €, sont en hausse de + 1,2 %.

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une hausse modérée de 1,5 %.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 3,3 %. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2013, est de 31,7 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,3 %, en raison de la hausse conjointe des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) et des dépenses d'interventions publiques (+ 1,5 %).

A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 476.067.900 €, soit une hausse de 1,2 % par rapport au budget primitif. Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,6 M€, soit + 0,6 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 3 M€, soit + 2,4 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 1,4 M€, soit + 2,6 % ;
- frais financiers : - 211 K€, soit - 25,2 %.

1) Dépenses de personnel :

I – Les emplois budgétés

- 3.618 emplois sont valorisés au Budget Rectificatif 2013 contre 3.603,50 au Primitif, soit 14,5 emplois de plus, selon les explications suivantes :

Cette majoration de 14,5 emplois supplémentaires s'explique par :

- l'augmentation du nombre de postes n'appartenant pas à l'organigramme fonctionnel des services, suite notamment à la réorganisation au sein du Cabinet du Conseil National ;

- les mouvements de personnels de l'Education Nationale lors de la rentrée scolaire 2012/2013 et le nombre croissant de personnels affectés dans les établissements privés d'enseignement ;

- le recrutement en surnombre d'agents suppléants aux Parkings Publics afin de pouvoir mettre en place des roulements de travail revus ;

- enfin, par le recrutement de personnels supplémentaires au sein de la Direction des Services Judiciaires afin de renforcer la sécurité à l'entrée du bâtiment.

Malgré ces évolutions les crédits de traitement sont en légère diminution en raison des fluctuations habituelles : départs en retraite, recrutements différés, etc. et aussi une recrudescence des absences maladie qui impacte les charges sociales.

II - Les charges sociales

	Budget Primitif 2013	Budget Rectificatif 2013	%
Prestations Familiales	15 422 000 €	15 522 000 €	0,6%
Prestations médicales	26 172 000 €	27 347 400 €	4,5%
Pensions et allocations	62 887 700 €	63 599 300 €	1,1%
Total	104 481 700 €	106 468 700 €	1,9%

La hausse de + 1.987.000 € des crédits relatifs aux charges sociales explique principalement l'augmentation des dépenses de personnel.

On note la hausse des dépenses relatives aux prestations familiales, soit + 100.000 € de dépenses supplémentaires, l'augmentation de 1.175.400 € des dépenses de prestations médicales (dont près de 900 K€ de prestations en espèces liées à des interruptions de travail du personnel de l'Administration) et la hausse de 711.600 € des dépenses de pensions et d'allocations.

2) Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2013	Budget Rectificatif 2013	%
Frais de fonctionnement	24 239 600 €	24 534 500 €	1,2%
Entretien, prestations	40 892 300 €	43 027 500 €	5,2%
Mobilier et matériel	20 340 400 €	20 402 500 €	0,3%
Travaux	36 932 700 €	37 408 800 €	1,3%
Total	122 405 000 €	125 373 300 €	2,4%

* Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,2 %). On note toutefois l'inscription de + 66 K€ pour les déplacements concernant les

Ambassades et celle de +170 K€ pour le voyage officiel en Russie de S.A.S. le Prince Souverain, qui va s'accompagner d'un spectacle des Ballets de Monte-Carlo.

On relève également une inscription de + 90 K€ pour des dépenses relatives au « Plan d'Accueil » mené par le Ministère d'Etat.

Ces écritures sont toutefois relativisées par des économies réalisées par certains services.

* Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique affiche globalement une hausse de 5,2 % par rapport au budget primitif.

On note entre autres la régularisation de l'ouverture de crédits relative au maintien de la position orbitale de la Principauté pour 1,6 M€.

On relève également l'inscription de + 98 K€ pour les prestations de services téléphoniques de l'Administration, et de + 500 K€ pour les dépenses d'eau, gaz, électricité et climatisation des bâtiments publics, en raison de la prise en compte de nouveaux bâtiments (opération du Quai Antoine 1^{er}, nouveau Lycée Technique, ZAC Saint Antoine...).

* Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses affiche une stabilité (+ 0,3 %) et ne compte que des écritures de faible importance.

* Travaux

Ce type de dépenses affiche globalement une hausse de 1,3 %. On note l'inscription de + 700 K€ pour la phase 1 des travaux au 3^{ème} sous-sol de la Zone J, celle de + 185 K€ pour l'entretien des ouvrages maritimes (travaux de maintenance sur la rotule de la digue flottante et lancement de la campagne d'inspection du dispositif de protection cathodique des ouvrages de l'avant-port).

On relève parallèlement la baisse de - 139 K€ des petits travaux d'entretien des Parkings Publics, celle de - 290 K€ en raison du report des travaux de ravalement des façades de la Villa Sauber.

3) Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

* Services commerciaux

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une faible hausse de 0,2 % par rapport au budget primitif. On relève la hausse de 60 K€ des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes concernant le compte de partage,

relativisée par la baisse de 30 K€ des dépenses de l'O.E.T.P. concernant le service des abonnements.

* Services publics concédés

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont globalement en hausse de 4 %, soit + 1,4 M€. Cette évolution s'explique par la hausse de + 0,7 M€ des dépenses relatives au nettoyage de la ville, en raison du jeu des indices de révision et de l'ajout de 65 K€ pour l'entretien des nouveaux tunnels. On note également la hausse de + 0,6 M€ des dépenses de collecte et incinération, due au jeu des indices de révision.

4) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une baisse de 25,2 % en raison :

- de l'avance de trésorerie consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat qui n'a quasiment pas été sollicitée ; néanmoins, un besoin ponctuel reste possible notamment au moment du paiement des traitements et des retraites et du reversement de la fiscalité de l'épargne aux pays européens au mois de juillet ;

- et du réajustement des intérêts sur les comptes de dépôts.

B – Dépenses d'interventions publiques

Les interventions publique s'élèvent au budget rectificatif 2013 à la somme de 212,6 M€.

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2013 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 1,5 %, soit une hausse de + 3 M€. Cette hausse est principalement le fait de deux chapitres, les autres évoluant peu. Ainsi, le soutien à l'activité économique est en hausse de 1,6 M€, somme répartie sur différents articles examinés ci-après. Pour sa part, le domaine international croît de + 1 M€ en raison essentiellement de la préparation de l'exposition internationale de Milan.

Les autres chapitres connaissent peu de variations, soit en l'absence d'écritures particulières, soit, pour le chapitre social, parce que les modifications se compensent entre elles.

Les dépenses d'interventions publiques ventilées en cinq domaines au lieu des 8 chapitres budgétaires, sont retracées dans le tableau synthétique suivant :

REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	PR 2013	RE 2013	
Budget Communal :	39 567 700 €	39 567 700 €	0,0%
2 - Etablissements publ. à caractère social :	34 526 400 €	34 437 700 €	-0,3%
6 - Domaine social	27 388 800 €	27 672 400 €	1,0%
1 - Total social	61 915 200 €	62 110 100 €	0,3%
3 - établissements publics culturels :	8 100 600 €	7 648 700 €	-5,6%
5 - Domaine éducatif et culturel :	34 136 600 €	34 316 600 €	0,5%
8 - Manifestations culturelles dont :	9 822 800 €	10 042 800 €	2,2%
608103 mediax	3 700 000 €	3 700 000 €	0,0%
608112 festival mondial théâtre	596 500 €	596 500 €	0,0%
608130 expos florales	15 000 €	15 000 €	0,0%
608137 evenements grimaldi forum	3 400 000 €	3 400 000 €	0,0%
608201 manifestations nationales	200 000 €	200 000 €	0,0%
6082012 campagne électorale	320 000 €	240 000 €	-25,0%
608206 congrès contributions	1 200 000 €	1 500 000 €	25,0%
608207 manifestations culturelles	391 300 €	391 300 €	0,0%
2 - total culture et éducation	52 060 000 €	52 008 100 €	-0,10%
4 - Domaine International et humanitaire :	13 936 100 €	14 989 100 €	7,6%
8 - Manifestations internationales dont :	400 000 €	400 000 €	0,0%
608134 subvention MIE	400 000 €	400 000 €	0,0%
3 - Total domaine international	14 336 100 €	15 389 100 €	7,3%
7 - Domaine sportif :	6 208 000 €	6 414 000 €	3,3%
8 - Manifestations sportives dont :	18 287 200 €	18 343 700 €	0,3%
608104 épreuves sportives automobiles (ACM)	17 261 000 €	17 374 500 €	0,7%
608132 manifestations sportives diverses	1 026 200 €	969 200 €	-5,6%
4 - Total domaine sportif	24 495 200 €	24 757 700 €	1,1%
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce:	10 313 500 €	11 641 200 €	12,9%
8 - Manifestations à caractère écon dont :	6 830 000 €	7 130 000 €	4,4%
608114 manifestations nouvelles	0 €	0 €	
608116 exploitation du Grimaldi Forum	6 000 000 €	6 250 000 €	4,2%
608205 congrès réceptions	770 000 €	820 000 €	6,5%
608213 animation	60 000 €	60 000 €	0,0%
5 - Total domaine économique	17 143 500 €	18 771 200 €	9,5%
Total général	209 517 700 €	212 603 900 €	1,5%

1 - Domaine social

Les subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants) connaissent une très légère variation négative (- 0,3 %), qui recouvre des évolutions de sens contraires. Les variations à la baisse des subventions concernent le Centre Hospitalier Princesse Grace (- 926.100 €), le centre de gérontologie Rainier III (- 1.314.600 €) et, dans une moindre mesure, le CTS (- 95.300 €). En revanche, les résidences de retraite A Qietüdine et Cap Fleuri nécessitent une intervention complémentaire, respectivement de 861.400 € et de 235.700 €.

La subvention à l'Office de Protection Sociale (article 602.104) est réajustée de 20.895.000 € à 21.995.000 €, soit une majoration de 1,1 M€ répartie essentiellement sur les prestations d'autonomie des personnes âgées, suite à l'ouverture du centre Rainier III, et sur les aides aux personnes handicapées.

Au titre du chapitre 6 « domaine social », deux évolutions sont à noter : principalement la ligne des subventions diverses (+ 200.000 €) en raison de subventions octroyées en compensation du paiement de droits sur les successions à diverses associations caritatives, toutes bénéficiaires d'un même legs. Par ailleurs la SPA, qui n'avait pas sollicité l'an dernier l'intégralité de sa subvention, se voit octroyer ce montant sur 2013, en sus de sa subvention habituelle.

2 - Domaine éducation et culture

Ce domaine est stable (- 0,10 %). Au titre des établissements publics, la seule évolution notable est la subvention au Centre Scientifique qui est réduite de 451.900 € en raison d'un déménagement dans les locaux du Quai Antoine 1^{er} décalé dans le temps, générant ainsi une économie de loyers.

Au titre du chapitre 5, une seule évolution est enregistrée : il s'agit de la majoration de la subvention accordée à la Compagnie des Ballets (article 605.124) pour sa tournée en Chine de trois semaines en octobre 2013. La défection récente d'un partenaire local sur plusieurs dates de cette tournée engendre un surcoût de 180.000 € que la Compagnie ne peut absorber ou faire financer par ses partenaires monégasques.

On note au titre des « manifestations » l'adaptation des frais de campagne (article 608.201/2) au montant maximum correspondant à trois listes au lieu de quatre (240.000 € au lieu de 320.000 €) et enfin une nette majoration du poste « congrès contributions » (+ 300.000 €) qui correspond à la subvention de

300.000 € sollicitée dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition de la "World Policy Conference" qui se tiendra à Monaco au mois de décembre 2013.

3 - Domaine international

Ce domaine est en forte augmentation (+ 7,3 %), en raison de la montée en charge de l'exposition Milan 2015. Une somme de 1,1 M€ est désormais prévue sur cet exercice (article 604.213/1), correspondant environ à 20 % du budget de la manifestation. Comme l'an dernier, on constate la diminution du programme pour l'Union pour la Méditerranée (article 604.203 : - 350 K€), compte tenu des retards sur les actions à mener dans ce cadre au plan international.

Les cotisations de la Principauté aux organisations internationales (article 604.201) sont aussi majorées. En effet, suite à la révision du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies le pourcentage pour Monaco passe de 0,003 % à 0,012 %. Une augmentation de 300.000 € a été anticipée dans le cadre du Budget Primitif 2013 mais cette augmentation s'avère insuffisante et induit une inscription au Budget Rectificatif 2013 de 300 K€ supplémentaires, compensée par la restitution de 80 K€ du SICCFIN (en raison du report de la mise en place du nouveau logiciel GoAml). Enfin, l'article 604.216 « OSCE » est majoré de 100 K€ en vue de la tenue en octobre à Monaco de la conférence annuelle des partenaires méditerranéens de cette entité.

4 - Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une évolution de 1,1 %. Celle-ci est induite principalement par une écriture que le chapitre 7 des subventions et politiques publiques sportives. Celui-ci enregistre une inscription de 206 K€ à l'article 607.107. En effet, 200 K€ sont destinés à participer au rachat de la base de ski-nautique de Roquebrune/Argens par la Fédération Monégasque de Ski nautique.

Au titre des manifestations sportives, on constate à l'article 608.132 la restitution des crédits destinés à l'épreuve de Tri Star, qui a été annulée (57 K€). Par ailleurs, on observe une légère évolution de la subvention à l'Automobile Club de Monaco pour les différentes courses ou manifestations automobiles (Rallye et remise des prix de la FIA de 2010, Kart Cup de 2009) clôturées avec un déficit supérieur à celui attendu (+ 113.500 €).

5 - Domaine économique

Ce domaine connaît la plus forte majoration de la section des dépenses d'intervention : + 9,5 %. En effet, trois articles du chapitre des politiques publiques totalisent plus de 1,2 M€ de majoration.

Il s'agit de l'article 609.214 « interventions économiques » qui croît de 552.200 €. Cette inscription rectificative permet de prendre en charge différentes dépenses nouvelles comme l'organisation de deux réunions plénières du Conseil Supérieur de l'Attractivité et la production du rapport annuel (15.000 €).

Par ailleurs, dix opérations d'assurance foire ou d'assurance prospection pour lesquelles les entreprises accompagnées ont déposé le bilan ont généré une perte définitive de 172.200 € sur le CST 8370. Cette perte étant désormais définitive, il convient de la passer en dépense budgétaire et d'apurer ainsi le CST.

Enfin, s'agissant du partenariat avec l'entité française OSEO (devenu depuis la BPI) en raison des dossiers en cours de montage et ceux déjà réglés sur 2013 un montant complémentaire de 320 000 € s'avère nécessaire.

La seconde hausse la plus significative concerne l'article 609.210 « Aide au développement durable », (+ 426 K€ soit + 63,1 %) en raison de deux types de dépenses. En premier lieu, la prime aux véhicules propres : en effet, au regard des critères d'éligibilité actuels, en l'état des dépenses réalisées par la Direction de l'Environnement concernant l'attribution des subventions, le budget sera insuffisant d'ici la fin de l'année 2013 ; d'où l'inscription de 400 K€ dont 60.000 € pour l'amortissement des bus hybrides achetés dans le cadre de la concession des transports en commun. Par ailleurs, le montant du budget primitif s'avère inférieur aux besoins liés aux engagements en cours pour faire face aux coûts induits par l'abonnement couplé parking public/bus et une majoration de 26 K€ est nécessaire.

Enfin l'article 609.208 « études économiques » est majoré de 295 K€ en raison de différentes missions confiées à des consultants notamment en matière européenne.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8 on relève à l'article 608.116 la majoration de 250 K€ de la subvention de fonctionnement de la Société du Grimaldi Forum, l'objectif ambitieux d'un déficit limité à 6 M€ n'ayant pu être atteint.

Enfin, au titre de l'article 608.205, les réceptions offertes aux manifestations qui bénéficient des avantages des offres « Monaco Meetings » et « Monaco Incentives », non prévues lors de la préparation du Budget Primitif 2013 (CISCO, Volkswagen, IBM) ou prévues dans un format plus restreint, nécessitent une majoration de 50 K€ (+ 6,5 %).

C - Dépenses d'équipements et d'investissements

Le Budget Rectificatif 2013 d'équipements et d'investissements s'élève à 247.539.600 € ; comme l'an passé, les crédits d'équipement ne sont pas réduits au budget rectificatif, mais évoluent de + 8 M€, soit + 3,3 % par rapport à l'inscription primitive (239,5 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel du 22 avril 2013 s'élèvent à 31,7 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2013 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 279,2 M€ dans le cadre du budget rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 39,7 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du budget primitif (239,5 M€).

L'augmentation constatée au niveau des crédits du budget rectificatif résulte essentiellement d'un ajustement à la hausse sur les opérations de travaux, à hauteur de + 5,2 M€, ainsi que sur les acquisitions de matériel d'équipement (+ 2,8 M€) tandis que les crédits d'acquisitions ne sont pas modifiés.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * Acquisition d'immeubles : sans modification
 - report de crédits de 405.000 €
- * Travaux d'équipement : + 5.192.500 €, soit + 2,3 %
 - report de crédits de 31.077.000 €
- * Matériel d'équipement : + 2.784.700 €, soit + 93 %
 - report de crédits de 220.000 €

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

- A - Acquisition d'immeubles : sans modification
 - report de crédits de 405.000 €

Aucune inscription rectificative n'affecte le poste Acquisitions ; seul un report de crédits de 405 K€

sur l'article 705.982 « Acquisition de terrains et immeubles » majore les crédits de paiement.

B - Travaux d'équipement

+ 5.192.500 €, soit + 2,3 %

• report de crédits de 31.077.000 €

Au niveau des crédits de travaux, outre les ajustements sur les opérations en cours, la section enregistre l'inscription d'une nouvelle opération à hauteur de 1,057 M€ consécutive à la présentation, par la Mairie, de travaux urgents au Cimetière pour permettre la réalisation d'environ 200 nouveaux caveaux et nécessitant le déplacement des sépultures des indigents (article 704.988 « Cimetière de Monaco »), une partie de ces travaux étant pris en charge par ailleurs par la Mairie (390 K€).

En outre, les ajustements sur les opérations en cours résultent avant tout de trois inscriptions significatives à la hausse sur des opérations livrées :

- l'opération Centre Rainier III étant désormais achevée, les crédits permettant le paiement des soldes des marchés de travaux des trois bâtiments (Centre Rainier III, Centrale d'Energie et vestiaires du personnel), de terminer l'équipement mobilier du Centre Rainier III et de provisionner une partie des mémoires de réclamations formulées par les entreprises suite au retard pris sur l'opération, sont ajoutés (+ 2,458 M€) ;

- les crédits de l'opération de la Visitation sont revus à la hausse pour permettre de payer le solde des honoraires des prestataires, le solde des marchés de travaux ainsi que des travaux de réfection des réseaux électriques transitant dans le parking de la Visitation (+ 2,310 M€) ;

- l'achèvement du nouveau Lycée Technique et Hôtelier et la mise au point des décomptes des entreprises se déroulant beaucoup plus rapidement qu'anticipé, des crédits complémentaires pour solder dès 2013 la plupart des lots sont nécessaires (701.9136 : + 1,1 M€).

Par ailleurs, l'inscription de 1 M€ supplémentaire sur l'article 706.9601 « Grimaldi Forum- Travaux décoration » permet de tenir compte de l'avancement de l'opération, dont le Grimaldi Forum assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et qui pourrait être achevée dès 2015 à un coût inférieur à celui initialement prévu.

Enfin, des crédits justifiés par les travaux des concessionnaires pour la création des réseaux et des alimentations des pontons de l'avant-port, non prévue dans les marchés des entreprises, sont inscrits

à hauteur de 737 K€ (article 703.906 « Aménagement avant-port »).

Parallèlement, des minorations sur les opérations en cours résultent avant tout des trois inscriptions significatives suivantes :

- 701.9133 « Urbanisation SNCF- Ilot Canton » (- 2,2 M€),

- 705.9307 « CHPG Maintien à niveau » (- 2,4 M€),

- 705.946 « Opération Testimonio » (- 0,9 M€).

Pour la première opération, cette restitution de crédits est permise d'une part, par les reports sur 2013 des crédits des exercices antérieurs (1,4 M€) et, d'autre part, en raison d'ajustement des calendriers des travaux.

Pour les crédits de travaux de maintien à niveau du CHPG, cette diminution résulte principalement du décalage de l'opération concernant l'Unité de Bilan (- 2,2 M€). Enfin, s'agissant de l'opération Testimonio, le concours de promotion/construction a été lancé début juin 2013, seuls les crédits de l'étude approfondie des circulations d'eau pour la préservation des sources sont conservés cette année.

C - Matériel d'équipement

+ 2.784.700 €, soit + 93 % / report de crédits de 220.000 €

Les principales écritures concernent l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2012 (+ 1.784.700 €) et l'inscription supplémentaire de 1 M€ (article 708.904.2) au titre de la mise en œuvre du schéma directeur informatique de l'Administration, rendue nécessaire pour accélérer la migration des applications qui tournent actuellement sur d'anciens systèmes d'exploitation.

3/ COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent huit Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde créditeur de 4.566.500 € à un solde créditeur de 22.758.700 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

a) Comptes d'opérations monétaires

Une inscription de - 747 K€ en dépenses et + 343 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00, afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes et de collection en 2013.

b) Comptes de commerce

Une inscription de - 1.280.000 € en dépenses sur le Compte Spécial n° 81.21 « Energie Développement durable » est effectuée pour ajuster le montant des dépenses prévues.

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.). Ce compte fait l'objet d'une inscription rectifiée de + 9.736.000 € en recettes et de + 400.000 € en dépenses sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2013.

d) Comptes d'avances

Le C.S.T. 83.43 « Prestations Maladie Mairie » présente une inscription de + 700 K€ en recettes et + 400 K€ en dépenses, au regard des crédits déjà consommés à la fin du premier trimestre 2013. L'article de recettes est valorisé à la hausse en fonction des crédits inscrits en dépenses.

Le C.S.T. 83.70 « Assurance foire prospection » affiche une hausse de recettes de + 172.200 €, correspondant à l'apurement de pertes constatées du fait du dépôt de bilan d'entreprises bénéficiaires de ces dispositifs. Cette somme est inscrite parallèlement sur un article de dépenses du Budget de l'Etat.

e) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Le C.S.T. 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de - 200 K€ en recettes (des crédits gérés par le Service des Travaux Publics) afin de tenir compte de la baisse de la sinistralité constatée début 2013.

f) Comptes de prêts

Le C.S.T. 8560 « Prêts Divers » présente une inscription de + 6,2 M€ en recettes afin de constater le paiement reçu du débiteur pour la créance

MECACORP (4.132.800 €) et de solder les prêts de MECAPLAST et de MECACORP grâce au versement à partir du compte de dépôt créé en 2012 de la somme de 4.771.200 €.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur du Budget et du Trésor.

Avant de passer la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la commission sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2013, je précise qu'il vous appartient, chers Collègues, de substituer certaines pages du document budgétaire, pour lesquelles le Gouvernement a procédé à des inscriptions complémentaires. Les copies se trouvent devant chaque Conseiller National.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Marc BURINI, pour la lecture de son rapport et vous informe qu'à la suite du rapport de M. BURINI, Monsieur le Ministre répondra au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur BURINI, vous avez la parole.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Au cours de la dernière législature, à l'occasion de l'examen et du vote du Budget Primitif 2013, je conclusais mon discours de politique générale par un alexandrin de Victor Hugo : « *Qui voit de haut, voit bien ; qui voit de loin voit juste* ». Cette citation exprime plus que jamais l'esprit avec lequel la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que j'ai l'honneur de présider entend collaborer désormais avec le Gouvernement Princier, tant dans le domaine budgétaire que dans les questions qui touchent à l'avenir de Monaco et des Monégasques.

Le projet de loi, n° 913, portant fixation du Budget général Rectificatif de l'Etat pour l'Exercice 2013 est le premier projet de loi de finances soumis à l'approbation de la nouvelle majorité issue des urnes en février dernier. Pour quatorze des vingt-quatre élus composant la Haute Assemblée, l'examen de ce budget a constitué une première occasion de participer au dialogue institutionnel qui anime les débats budgétaires à chaque rentrée entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

Ce Budget Rectificatif est donc examiné par une Assemblée largement renouvelée et une nouvelle

majorité, laquelle n'aura participé ni à l'élaboration, ni au vote du Budget Primitif 2013.

Suite au dépôt par le Gouvernement du projet de Budget Rectificatif le 28 juin 2013, la Commission s'en est saisi sans attendre son renvoi officiel et a envoyé près d'une centaine de questions dont les réponses ont été examinées dans le cadre des Commissions Plénières d'Étude des 5 et 6 septembre derniers. Séances privées lors desquelles le Gouvernement a déposé de nouvelles écritures modifiant de manière substantielle celles votées il y a une dizaine de mois, en décembre dernier, lors du Budget Primitif 2013, tel que lui confère la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget dans son article 8 pour – je cite – « *modifier, en cours d'année, la loi de budget dans le but d'adapter les inscriptions de crédit primitives aux nécessités impérieuses de dépenses auxquelles il doit être fait face avant la fin de l'exercice ou d'ouvrir des crédits nouveaux pour la couverture de besoins ordinairement imprévisibles à satisfaire dans le même délai* ».

De manière liminaire à la description des grandes tendances observées qui se dégagent depuis le début de l'Exercice 2013, le Conseil National réaffirme son entier soutien au Gouvernement Princier dans le cadre de ses échanges auprès des instances internationales pour ce qui concerne les problématiques liées à l'évolution du cadre juridique dans le domaine fiscal au sein de l'Union Européenne suite au G20 de Saint-Pétersbourg. Dans l'intérêt supérieur du pays et pour l'ensemble de sa population, la Représentation nationale se montrera particulièrement vigilante quant au maintien du modèle économique monégasque. Modèle économique qui repose sur de nombreux accords bilatéraux de coopération en matière d'échanges d'informations à caractère fiscal que la Principauté a signés depuis plusieurs années, ainsi que sur des lois très rigoureuses, tant en matière de blanchiment que de corruption. Ces avancées ont donné lieu au *satisfecit* de l'OCDE lors de son dernier rapport, le 31 juillet dernier.

Mais nous savons bien que l'un des problèmes de la construction des systèmes transnationaux est de vouloir souvent mettre en place des réglementations en dehors d'une identité commune et en ne tenant pas suffisamment compte des dimensions historiques et culturelles de chacun de ses membres.

La Représentation nationale considère que l'identité monégasque, sa dimension et son système

politique favorisent l'attrait qu'exerce la Principauté, ainsi que l'atteste l'augmentation constante depuis plusieurs années de ses résidents. Ce développement bénéficie aux pays voisins et à leur population environnante tant en termes d'emplois directs qu'indirects. Monaco est un État dont la bienveillance va bien au-delà de ses frontières.

Pour revenir à l'examen du Budget Rectificatif 2013, il convient de rappeler que le Gouvernement Princier avait pris en considération une conjoncture géopolitique mondiale incertaine lors de l'élaboration du Budget Primitif, de manière à poursuivre l'effort de maîtrise budgétaire afin d'envisager un retour à l'équilibre en 2014.

À mi-parcours, la Commission considère avec satisfaction que certaines mesures pragmatiques mises en œuvre pour un retour à l'équilibre commencent à porter leurs fruits, ce qui ne l'empêche pas de s'interroger sur la consistance de ces résultats. Elle rappelle, d'une part, les résultats encourageants de l'Exercice 2012 qui s'est soldé par un excédent budgétaire de près de 4 M€ et souligne, par ailleurs, que le projet de loi de finances pour ce Budget Rectificatif 2013 s'inscrit dans cette perspective.

En effet, le Gouvernement estime que le déficit facial pourrait fortement diminuer par rapport à ses prévisions initiales. De 39 M€ au Budget Primitif, le déficit se réduirait d'un peu plus de moitié, atteignant 17 M€ au Budget Rectificatif. Ce résultat pourrait même être amélioré par une progression plus importante que prévu des recettes et des dépenses. Cependant, les crédits d'équipements disponibles non dépensés l'an dernier s'élevant à près de 32 M€, leur niveau de consommation pourrait venir grever le déficit selon leur taux d'exécution. De ce fait, le déficit budgétaire de l'exercice en cours évolue dans une fourchette allant de 17 à 49 M€, en considérant une consommation intégrale des reports de crédits pour ce dernier montant.

A ce sujet, la Commission invite le Gouvernement à ne pas relâcher ses efforts pour réduire l'enveloppe des reports de crédits. Limiter, d'un exercice sur l'autre, l'enveloppe globale des reports de crédits à hauteur de 10 % des crédits de paiement de l'exercice concerné, permettrait de favoriser la maîtrise des dépenses et de responsabiliser davantage les gestionnaires des différents programmes. La Commission considère que la formalisation d'un engagement du Gouvernement à ce sujet l'inciterait

à éviter un processus législatif encore plus contraignant, l'analyse de droit comparé incitant à retenir un pourcentage inférieur à celui proposé. A défaut d'un tel engagement public de la part du Gouvernement, le Conseil National nouvellement élu relancera l'examen de la proposition de loi n° 200 traitant des reports de crédits. Étant entendu que la Haute Assemblée ne saurait constituer un frein dans le déroulement des opérations qui subissent déjà les aléas inhérents à tous projets, elle ne saurait s'opposer par principe aux demandes légitimes d'ouverture de crédits complémentaires formulées par le Gouvernement pour les opérations du programme triennal d'équipement.

La Commission rappelle qu'elle l'a d'ores et déjà prouvé en débloquent 1,4 M€ de crédits pour régler des factures en souffrance de prestataires monégasques ayant œuvré pour l'Opération de la Visitation. Il en est de même pour les 1,5 M€ supplémentaires pour le maintien d'une position orbitale en lieu et place d'une société de droit privé dans laquelle les intérêts de l'État, d'une part, sont inexistantes – n'y disposant d'aucune part sociale – et qui, d'autre part, sont pour l'heure hypothétiques, reposant sur l'espérance de tirer des recettes d'un espace aérien qui lui a été alloué de manière temporaire et qui serait utilisé par des engins spatiaux qui lui appartiennent encore moins.

La Commission prend acte que la mise en place des modalités du remboursement de l'avance consentie à cette société sont en cours de réflexion et suggère au Gouvernement de mieux adapter la solution consistant à un remboursement sur cinq ans à compter de 2020 en assortissant ce prêt d'un taux d'intérêt, en prenant toutes les garanties de remboursement.

Par ailleurs, la Commission profite de l'occasion pour se prononcer sur cette situation. Bien que l'exploitation de cet espace aérien puisse procurer à moyen terme des recettes récurrentes de l'ordre du million d'euros, le Budget Général de l'État ne nous semble pas avoir vocation à financer directement une entreprise qui aurait eu tout à gagner à bénéficier du support d'une Agence pour l'investissement afin de fédérer des investisseurs privés pour ce projet et lever des crédits pour le réaliser. Mais cela aurait sans doute demandé une réflexion plus approfondie en amont.

La recherche de recettes nouvelles est primordiale pour le développement durable de notre pays et la consolidation de son modèle économique et social qui le sous-tend. La Haute Assemblée n'aura de

cesse de le rappeler, mais elle considère également que cette recherche ne doit pas se réaliser au prix d'une prise de risque aussi importante pour le Budget Général de l'État tel que cela a été évoqué ci-dessus dans l'affaire du satellite. Elle invite le Gouvernement à s'écarter des sentiers battus – déjà largement bétonnés – et à innover dans la recherche d'activités porteuses et à forte valeur ajoutée.

A l'aune des recettes estimées par le Gouvernement, il ressort que, outre une conjoncture favorable, les rentrées du Budget bénéficient de façon substantielle de recettes dites *exceptionnelles*.

Par rapport au Budget Primitif, les recettes totales pourraient s'élever à près de 920 M€ au Budget Rectificatif. La Commission observe que cette prévision semble se confirmer dans les faits puisque les montants des recettes constatées à fin août corroborent les estimations du Gouvernement et présentent un taux de réalisation de l'ordre de 66 %. Cette évolution laisse supposer une issue favorable en fin d'exercice, en écartant toutefois l'hypothèse d'un retournement de conjoncture.

L'augmentation des recettes estimées par le Gouvernement bénéficie d'une évolution favorable de près de 40 M€, dont la plupart résultent de variations significatives exposées ci-après.

Les Produits et Revenus du Domaine de l'État, évalués à près de 228 M€, augmentent de près de 14 M€ (+ 72 %) dont 12 proviennent directement de remboursements des prêts intragroupes contractés par l'actionnaire majoritaire de Monaco Telecom. En fait, ce remboursement d'emprunt a permis le reversement d'un dividende auquel l'État aurait pu avoir droit antérieurement.

A cette occasion, la Commission rappelle son souhait le plus vif de voir cette société concessionnaire où l'État dispose d'une participation de 45 %, dotée d'un véritable projet local et international de développement ambitieux et pérenne pour Monaco dans un secteur stratégique en pleine mutation, donnant ainsi à ses clients les services qu'ils sont en droit d'attendre. *L'affectio societatis*, la qualité et la volonté des actionnaires en seront les conditions *sine qua non*.

Dans le cadre de ce Budget, la Commission constate que les recettes fiscales seront marquées par une évolution contrastée avec, d'une part, une forte augmentation des recettes de T.V.A. et, d'autre part, une réduction importante de l'Impôt sur les Bénéfices (I.S.B.).

S'agissant des recettes de T.V.A., les projections de recettes pour cette année sont importantes, elles atteignent 452 M€ et sont en augmentation de 44 M€ (+ 11 %) par rapport aux estimations initiales. Cette estimation est comparable à celle formulée en 2008 par le Gouvernement qui constituait la plus haute estimation jamais formulée à Monaco, avec près de 458 M€. Il est à noter qu'en 2008, les projections du Gouvernement étaient surestimées puisque les recettes réelles s'étaient montrées de près de 30 M€ inférieures aux estimations. De plus, dans ce projet de budget, la structure de ces recettes tend à se modifier de manière substantielle.

A fin août, les encaissements nets de T.V.A. interne sont de 35 M€ supérieurs à ceux de l'an dernier à la même date. Rappelons que le niveau de recettes de l'an dernier était déjà important. Cette situation résulte de l'effet conjugué de l'augmentation des encaissements et de la baisse concomitante des restitutions.

Les recettes de T.V.A. encaissent près de 7,9 M€ supplémentaires en raison d'un enregistrement comptable différé ou d'encaissements afférents à des opérations exceptionnelles.

En effet, l'Administration des Domaines a réglé près de 3,8 M€ de T.V.A. en janvier 2013, sur les 5,2 M€ prévus au Budget Rectificatif 2012, donc pour près de 75 % des montants inscrits sur l'Exercice 2012.

La Commission constate que la T.V.A. acquittée par l'Administration des Domaines a été imputée de manière comptable en *Dépenses* sur l'Exercice 2012 durant la période budgétaire complémentaire et que l'enregistrement comptable en *Recettes* de cette T.V.A. par la Direction des Services Fiscaux s'est effectué en janvier dernier sur l'Exercice 2013. Il s'ensuit que la liquidation de cette T.V.A. en janvier 2013, due au titre de l'Exercice 2012 et prévue initialement en décembre 2012, a pour principal effet de grever le solde budgétaire de l'Exercice 2012, ce qui fausse l'interprétation de l'excédent budgétaire de l'Exercice 2012, le solde pouvant ainsi varier du simple au double (près de 4 à 8 M€ d'excédent)... et, par voie de conséquence, celui qui est envisagé dans ce projet de loi de Budget Rectificatif 2013...

L'impact au niveau budgétaire aurait dû être neutre : le paiement de la T.V.A. par l'Administration des Domaines devant être suivi d'un encaissement quasi simultané de T.V.A. par la Direction des Services Fiscaux sur un même exercice. Cette

situation amène la Commission à s'interroger sur les points suivants :

✓ En quoi consiste l'opportunité d'avoir décalé l'encaissement de la T.V.A. due par l'Administration des Domaines d'un exercice sur l'autre ?

✓ Quel sera la date effective du paiement de la T.V.A. par cette administration pour cet exercice (paiement en fin d'année 2013 ou début d'année 2014) ?

✓ Qu'en est-il du principe d'annualité tel que prévu par les règles d'orthodoxie budgétaire ?

Sur le plan institutionnel, la Commission souhaite que l'enregistrement comptable afférent aux opérations de T.V.A. domestique puisse se réaliser sur un même exercice budgétaire lorsque la T.V.A. acquittée par un service est encaissée par un autre.

Au-delà de ces décalages d'ordre technique, les recettes de T.V.A. bénéficient de produits exceptionnels puisqu'il s'agit de recettes issues de Monopoles tels que la S.M.E.G. (+ 2,6 M€) ou encore de la régularisation d'une partie d'une créance d'une société de droit privé envers l'Etat (+ 1,5 M€).

A ce sujet, la Commission estime que l'intervention de l'Etat au sein de la société Mecaplast où, il convient de le rappeler, l'Etat ne possède aucun intérêt, montre aujourd'hui ses limites au regard des créances qu'il reste à recouvrer. Cette situation pose une double problématique quant au modèle économique industriel monégasque.

Le Gouvernement, à l'instar de Joseph SCHUMPETER, pourrait considérer que le moteur du système, c'est l'innovation et le progrès technique, car souvent l'économie est gouvernée par un phénomène particulier : la « destruction créatrice ». La croissance est un processus permanent de création, de destruction et de restructuration des activités économiques.

De plus, l'intervention massive de l'Etat dans cette société fait resurgir le problème de l'équité devant le choix des bénéficiaires.

S'agissant du secteur de la Construction, en particulier, du chantier de la Tour Odéon, la Commission souligne que l'impact des ventes en termes de recettes nettes de T.V.A. ne produit pas, à ce jour, les rentrées substantielles telles qu'annoncées lors du Budget Rectificatif 2009. Le Budget de l'Etat aurait dû bénéficier d'un flot régulier d'encaissements de recettes de T.V.A. immobilière au fur et à mesure de l'avancée des

travaux dans le cadre des Ventes en État Futur d'Achèvement des appartements. En fait, depuis le début de l'opération, peu, voire aucun appartement, ont été achetés en V.E.F.A.. Les ventes réalisées ont été celles des 177 logements domaniaux par l'Etat de 2009 à 2011. La T.V.A. immobilière générée à ce titre a en grande partie servi à compenser le crédit de T.V.A. du promoteur... Au total pour cette opération, seuls 9 M€ nets auront été encaissés en 3 ans !

La diminution de la part du Compte de Partage par rapport à la T.V.A. interne laisse supposer une bonne évolution du climat des affaires réalisées directement à Monaco depuis 2008.

En effet, alors que le Compte de Partage était de 143 M€ en 2008, soit près du tiers des recettes totales de T.V.A., cette année, le Compte de Partage qui a été fixé à 93 M€ ne représente plus que 20 % des recettes totales de T.V.A. estimées dans ce Budget Rectificatif. La T.V.A. interne, donc directement collectée à Monaco, représenterait près de 80 % de la T.V.A. totale. Cela signifie que le montant des encaissements réalisés à Monaco est supérieur. Ces encaissements résultent de l'augmentation du volume d'affaires qui est, soit directement réalisé *in situ*, soit réalisé du fait de la vente de produits ou de services en France.

S'agissant de l'Impôt sur les Bénéfices (I.S.B.), la baisse inquiétante des encaissements et l'augmentation considérable des restitutions, sur laquelle la commission est en droit de s'interroger, place la problématique de l'impôt sur les sociétés au premier rang.

En effet, la Commission constate, à fin août, le faible niveau des encaissements d'I.S.B. qui atteignent un montant de 64 M€. Les encaissements nets reculent de 32 % par rapport au réalisé de l'an dernier et de 15 % par rapport à celui de l'année antérieure. Ils se stabilisent à un niveau comparable à ceux de 2010. Or en 2010, l'I.S.B. était calculé au titre de leur exercice 2009, année où l'activité des entreprises avait été fortement ébranlée, à quelques exceptions près, par la crise internationale.

Par ailleurs et de manière plus inquiétante, la Commission constate que les restitutions d'I.S.B. depuis le début de l'année atteignent un niveau d'autant plus important qu'inégalé en dix ans. A fin août, le Gouvernement aura restitué près de 11 M€. Ce montant est dix fois supérieur à l'an dernier et vingt-trois fois plus important que l'année d'avant, à la même date.

La Commission a même relevé une situation quasi exceptionnelle. En effet, au cours du mois de juillet 2013, comme les restitutions d'I.S.B. se sont avérées plus importantes que les encaissements, le Gouvernement a dû faire face à une sortie sèche de près de 1,6 M€...

Les explications fournies au sujet de la baisse des encaissements et de l'augmentation des restitutions par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, en Commission Plénière d'Étude, n'ont guère convaincu les Elus de la Haute Assemblée. La Commission demande au Gouvernement d'être beaucoup plus vigilant pour recouvrer cet impôt et lui demande d'entamer une réflexion de fond à ce sujet. Elle rappelle qu'en 2012, l'I.S.B. présentait 13 % des recettes totales de l'Etat.

Votre rapporteur va s'attacher maintenant à faire une analyse des dépenses présentées dans le cadre de ce Budget Rectificatif.

Par rapport au Budget Primitif 2013, les dépenses totales au Budget de l'Etat pourraient s'élever à 937 M€, hors Reports de Crédits de 2012 dont le montant sur cet exercice s'élève, rappelons-le, à 31 M€. Ce Budget Rectificatif envisage une augmentation de l'enveloppe globale de près de 17,6 M€ dont un peu plus de la moitié – soit 9,2 M€ – sont dévolus aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements, les autres majorations – 8,4 M€ – étant affectées aux Dépenses Ordinaires.

L'exécution budgétaire se révèle, à ce stade, bien meilleure que l'an passé sous l'effet d'une bonne consommation des crédits budgétaires afférents aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements. A fin août, près de 5 M€ supplémentaires auront été d'ores et déjà dépensés par rapport à l'an dernier au titre de la section 7.

S'agissant de l'Opération « Villa l'Engelin », programme demandé par la majorité dès son installation en mars dernier et qui permettra de loger plus d'une centaine de familles monégasques avant la fin de la mandature, la Commission apprécie que les crédits nécessaires à la réalisation des études de cette opération soient mis immédiatement à disposition au sein de l'article 701.902 intitulé *Etudes et Grands Travaux* dans le cadre du projet de Budget Rectificatif. De plus, elle souscrit pleinement à la décision du Gouvernement d'inscrire ce programme dans le cadre du Programme Triennal d'Équipement Public 2014-2015-2016.

Pour ce qui concerne la réfection de la rue Princesse Caroline, la Commission prend acte avec satisfaction d'avoir été entendue par le Gouvernement pour l'augmentation des crédits affectés à la rénovation de cette rue commerçante dans le cadre du Budget Rectificatif et dont le début des travaux doit intervenir sous peu selon l'engagement pris par le Gouvernement. A ce titre, 1,3 M€ de crédits est d'ores et déjà inscrits dans ce budget à l'article 702.903 intitulé *Amélioration des voies publiques – Mobilité Durable*.

Bien que la Commission ait constaté une majoration symbolique de près d'1 M€ dans ce Budget Rectificatif au titre de l'*Équipement portuaire*, elle déplore que les crédits afférents à la réfection des ouvrages situés sur le Port Hercule (*Réparations d'ouvrages existants, Elargissement Quai des Etats-Unis et Epi Central*) subissent une minoration de 43 % par rapport au Budget Primitif. Les crédits dévolus à l'aménagement de l'Avant-Port dont la gestion incombera au Yacht Club, sont quant à eux majorés de 700 000 euros.

Le nouveau Yacht Club sera un bâtiment emblématique mais il est temps que cet édifice prestigieux reçoive l'écrin qu'il mérite. Le port doit être la vitrine sur la mer de la Principauté et le Conseil National exhorte le Gouvernement – après des années de velléités et d'atermoiements – à enfin terminer ce chantier en proposant un projet ambitieux, adapté et cohérent dès 2014, année de l'inauguration de l'ouvrage de Norman Foster.

La Commission considère que la réfection du Port Hercule, des ports en général, doit se faire en complète harmonie et en toute synergie avec les différents acteurs concernés. Nous devons nous donner les moyens afin de développer la clientèle de grande plaisance, tout en préservant les petites unités qui font l'âme d'un port méditerranéen.

Pour ce qui concerne les Dépenses Ordinaires, il est constaté près de 8,4 M€ d'inscriptions supplémentaires dans ce projet de budget, près de 2,6 M€ au titre des Dépenses d'Interventions Publiques et près de 5,8 M€ au titre des Dépenses de Fonctionnement.

S'agissant des interventions publiques du domaine social dont la Haute Assemblée considère qu'elles font partie intégrante de notre pacte social non négociable, la Commission se déclare particulièrement préoccupée face aux problématiques liées à la prise en charge du coût de la dépendance en Principauté au vu de l'augmentation continue de ces charges sur plusieurs années. Les conclusions

de l'étude sur l'évolution des coûts de la prise en charge de la dépendance réalisée en 2011 renforcent cette inquiétude. Deux fois plus de personnes devraient être concernées en 2030 – soit près de 1 000 personnes – pour un coût trois fois supérieur – estimation à près de 16 M€. La subvention allouée à l'Office de Protection Sociale va dans ce sens. Elle passe de 18,7 M€ en 2011 à 22 M€ dans ce Budget Rectificatif, soit près de 18 % d'augmentation depuis la réalisation de cette étude. L'Office de Protection Sociale s'est vu allouer près d'1 M€ supplémentaires au Budget Rectificatif en raison de l'ouverture du Centre de Gérontologie Rainier III. Il convient de souligner que ce centre ne fonctionne pas encore à pleine capacité.

Cette problématique étant la source de charges financières importantes pour les générations à venir, la Commission s'attend à ce que les propositions du Gouvernement lui parviennent dès 2014. Il appartiendra ensuite au Gouvernement Princier et à la Haute Assemblée d'assumer pleinement leurs responsabilités et de trouver des solutions de réforme, en gardant à l'esprit la primauté de l'Intérêt Général sur les intérêts particuliers.

Les Dépenses de Fonctionnement voient leurs crédits augmenter de plus de 5 M€ en raison notamment de l'augmentation des charges sociales (+ 1,5 M€), de l'impact de l'ouverture de crédit de 1,5 M€ relative à l'affaire du satellite évoquée précédemment et des augmentations de crédits afférents à l'assainissement pour près de 1,3 M€.

La première partie du rapport a procédé à une analyse technique et critique des chiffres qu'il nous a été donné d'examiner. En Économie Politique, les chiffres ne sont qu'un langage au service de ce qui ne reste qu'une science humaine. Quant à « la politique – comme l'écrit Max Weber – (elle) consiste en un effort tenace et énergique pour tarauder des planches de bois dur ».

C'est pourquoi le Conseil National nouvellement élu ne se contentera jamais de l'expression de critiques, en examinant par le prisme du pessimisme une situation donnée. Tout exposé critique – et c'est là un point majeur – doit s'inscrire dans une démarche constructive tout en évitant les pièges d'un constructivisme excessif. Aussi sera-t-il question pour votre rapporteur, après avoir illustré brièvement ce qui était, d'envisager ce qui devrait être dans un futur immédiat, cette conjonction des temps ne devant pas faire perdre de vue que le terme extinctif du Budget Primitif 2014 est très proche.

Ce premier Budget examiné par le nouveau Conseil National doit permettre de poser les termes d'une nouvelle relation institutionnelle entre le Conseil National et le Gouvernement. Les rapports entre le Législatif et l'Exécutif ont donné lieu à des centaines d'ouvrages de philosophie politique. Ceci vaut encore davantage en Principauté où notre Constitution *sui generis* a « *une place à part dans le Monde* ». De façon empirique, nous pouvons dire que l'importance politique du citoyen est inversement proportionnelle à l'étendue du pays. Les débats budgétaires sont le moment propice pour cet exercice.

Rappelons que le Conseil National est élu par les Monégasques et qu'à ce titre, les Elus doivent rendre des comptes et répondre en tant que colégislateurs des lois qu'ils adoptent avec le Gouvernement. Les élus doivent en assumer la responsabilité et ne sauraient se soustraire à cette éthique.

C'est pourquoi il importe de dire avant toutes choses que le Conseil National entend jouer son rôle, tout son rôle, mais uniquement son rôle.

Ce rôle, quel est-il ?

Celui d'un conseil, non pas de gouvernement, mais du Gouvernement, une chambre de débats et de discussions sur les grandes orientations stratégiques de la Principauté et sur son avenir. Et ce futur s'inscrit, dans l'esprit qui anime la majorité, au-delà des échéances électorales. Si le Conseil National n'est pas la seule entité pour ce faire, il entend néanmoins être la principale et, à cet égard, il importe que le Gouvernement Princier joue également son rôle vis-à-vis du Conseil National qui n'a nullement vocation à être son greffier. À ce titre, deux points sont fondamentaux : l'information préalable et l'association.

S'agissant de l'information, certains progrès possibles sont attendus, le Gouvernement ayant sans nul doute eu tendance – et c'est bien normal – à utiliser les espaces laissés vacants sous la Législature précédente pour définir le contenu de l'information à laquelle le Conseil National méritait d'avoir accès. Ce Budget Rectificatif en témoigne, car, si la Commission reconnaît le travail et l'importante quantité d'informations délivrées par les Services Exécutifs, elle regrette, voire déplore, qu'une approche plus qualitative et synthétique ne soit pas plus souvent privilégiée. La surabondance de la réponse est quelques fois inversement proportionnelle à l'importance de la question posée.

En effet, la présentation du Budget au Conseil National est le résultat d'un long processus d'élaboration par les Services du Gouvernement, lequel, fort de ses fonctionnaires, mais aussi des moyens importants dont il dispose, permet d'avoir recours à des spécialistes. Le Conseil National ne peut que saluer le travail effectué par les différents Services du Gouvernement qui, en des temps parfois très contraints, fournissent une quantité importante d'informations.

Il est plus que jamais primordial de mieux définir, de concert, le contenu et la périodicité de cette information, le Conseil National y travaille et fera part de ses réflexions.

À ce titre, votre rapporteur fera une brève digression sur le calendrier budgétaire, en souhaitant que le Gouvernement réfléchisse activement à ce qu'un examen du Budget rectificatif puisse avoir lieu avant la rentrée du mois de septembre. En effet, seuls la présentation et le vote du Budget Primitif se trouvent enserrés dans des conditions de délai (article 71 de notre Constitution), la loi n° 841 relative aux lois de budget se contentant, quant à elle, de faire référence aux lois dites de Budget Rectificatif (article 8) sans davantage de précision. Les textes nous offrent donc une certaine liberté qu'il serait dommage de négliger. De plus, ceci aurait un double avantage : conférer une meilleure visibilité au Budget Primitif, préparer plus sereinement les Séances Publiques Législatives et Budgétaires de la session d'automne.

S'agissant de l'association du Conseil National, elle constitue en effet la suite logique d'une information pertinente sélectionnée et délivrée en guise de préalable. Votre rapporteur illustre son propos par un exemple concret puisé parmi les réponses du Gouvernement sur la problématique des droits à bâtir, je cite : « *une fois ce code de conduite définitivement mis au point, le Gouvernement envisage d'en faire une présentation au Conseil National lors d'une Commission Plénière d'Étude à la rentrée* ». Extrayons les principaux éléments et retenons donc que, sur un sujet intéressant les recettes de l'État et dont il ne serait pas à exclure que la compétence relève exclusivement d'une loi en application de l'article 70 de la Constitution du 17 décembre 1962, le Conseil National *aurait*, le conditionnel a ici son importance, droit à une information lorsque tous les arbitrages auront été faits et le projet finalisé. La même remarque pourrait être faite s'agissant de l'augmentation de capital envisagé de la Société des Bains de Mer, le Conseil National n'intervenant qu'en aval sans qu'il ne lui

soit possible d'émettre des suggestions techniques avec l'assurance que celles-ci seraient, à tout le moins, étudiées.

Le rapport ne saurait passer sous silence la situation de la S.B.M. dans laquelle il ne faudrait pas que l'État semble passer du jeu de roulette à un jeu de défausse. Rappelons qu'une dilution du capital revient pour Monaco à une perte de ses actifs immobiliers, lesquels constituent notre patrimoine national. Rappelons que si la valeur boursière est d'environ 750 M€, l'actif immobilier est d'au moins 3 milliards. J'aimerais citer à ce titre la phrase de Louis AUREGLIA prononcée en 1935 au sujet de la S.B.M. et qui rappelait : « *ce devoir supérieur de tutelle des intérêts collectifs exige l'intervention de l'Etat dans les affaires de cette société. Nous n'avons pas eu la bonne fortune de voir se dessiner un programme d'avenir qui soit plus conforme aux saines directives dont je parlais* »...

L'ancien Président du Conseil National ne parlait pas là du plan Renaissance, mais souvent l'histoire a tendance à bégayer... Le Conseil National nouvellement élu saura se montrer aussi persuasif que ne l'ont été, en leur temps, nos illustres prédécesseurs.

Votre rapporteur se fait l'écho de l'ensemble du Conseil National : un tel *modus operandi* ne peut pas être accepté et ne le sera pas. Le Conseil National est une force de proposition, et non d'inertie ou de nuisance. Il doit donc participer à la réflexion et non être rendu destinataire des conclusions une fois les décisions arrêtées. Cette demande est légitime : information et association ne sont pas une cogestion. En effet, pour qu'il y ait cogestion, il faut une identité de prérogatives et chacun sait que ce n'est nullement une demande du Conseil National, les récents événements et les positions du groupe majoritaire suite à la saisine de la Commission de Venise, le démontrent sans mal. Gardons-nous de confondre complémentarité et concurrence. Il faut donc qu'une nouvelle méthode soit établie afin que chacun, à la place qui est la sienne, puisse pleinement jouer son rôle institutionnel. Le Conseil National est dans son rôle et si le Gouvernement entend se passer de lui pour les grandes décisions qui intéressent l'avenir de notre pays, il lui faudra se faire à l'idée qu'il pourra en être de même s'agissant du vote de projets de loi stratégiques, au premier titre desquels viennent les Budgets ou les lois de désaffectation.

A ce titre, et dans la continuité des développements précédents, votre rapporteur demande au Gouvernement de se positionner clairement sur la demande du Conseil National visant à instaurer un groupe de travail mixte chargé du suivi de la construction du futur hôpital se réunissant de manière trimestrielle.

C'est bien de l'intérêt du Pays dont il est question. Or, cet intérêt se construit, se façonne et le Conseil National est clairement dans une situation d'expectative vis-à-vis du Gouvernement : logement, social, économie, équipement autant de chantiers sur lesquels le Conseil National souhaite des prises de position ambitieuses avec une mise en œuvre dès le prochain Budget Primitif.

En matière de Logement tout d'abord, la problématique est duale et correspond, d'une part, à la construction d'immeubles domaniaux de qualité et, d'autre part, à la gestion de ce parc domanial.

Le Conseil National nouvellement élu a rappelé au Gouvernement la nécessité de s'atteler dès à présent aux deux nouveaux chantiers d'envergure : l'opération « Testimonio II » et l'opération « Villa l'Engelin ». Votre rapporteur ne commentera pas pour l'heure la réduction des crédits affectés au démarrage de l'opération « Testimonio II », le Gouvernement s'étant engagé à donner des informations plus concrètes lors de la Commission Plénière d'Étude consacrée aux grands travaux qui figureront au Budget Primitif 2014. Quant à l'opération « Villa l'Engelin », le Conseil National a pris acte de la volonté du Gouvernement de procéder à son inscription au programme triennal 2014-2016 annexé au Budget Primitif 2014 et il ne peut que s'en réjouir. Pour autant, la nouvelle majorité sera d'une extrême vigilance sur ces deux projets de livraisons d'appartements domaniaux attendus pour 2017-2018 et veillera à ce que les erreurs commises sur les opérations Tamaris et Odéon ne se reproduisent plus.

Il en est de même s'agissant de l'opération de la Villa Ida. En effet, au vu de la rareté des terrains encore disponibles en Principauté, comment se contenter *a priori* d'une opération qui permettrait d'obtenir, au mieux, trente-cinq appartements et pour laquelle seulement une dizaine de parkings a été prévue. Cette opération immobilière ne doit pas être faite pour soulager notre conscience face au déclin de la population des Enfants du Pays, ce n'est pas la bonne solution.

Aussi faut-il se réjouir que, sous l'impulsion forte du Conseil National nouvellement élu, le

Gouvernement Princier ait modifié son approche et réfléchisse activement au « Grand Ida », lequel permettrait de réaliser une opération de remembrement importante. Ainsi, il serait possible d'obtenir près du triple du nombre d'appartements initialement prévu. Bien évidemment, face aux difficultés que connaissent nos compatriotes pour trouver un logement correspondant à leur besoin, le gain de logements devra leur profiter. De cette manière, l'opération serait pionnière à un double titre, d'une part, en assurant un logement tant aux Monégasques qu'aux Enfants du Pays et, d'autre part, en fournissant l'exemple de la marche à suivre pour d'autres opérations de remembrement. Il va sans dire que le Conseil National attend avec impatience le résultat des négociations entreprises par le Gouvernement avec les propriétaires.

Durant les trois années qui sépareront la livraison des appartements de la Tour Odéon et ceux résultant de ces nouvelles opérations, il conviendra de réaliser des commissions d'attribution de logements par optimisation du secteur domanial existant, ce qui suppose de rationaliser la gestion du parc domanial et la mise en place d'une réserve domaniale de transition. A ce titre, le Conseil National a été rendu destinataire d'un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration. Celui-ci constitue un travail de qualité et permet de disposer d'un aperçu général des améliorations potentielles. Sans entrer pour l'heure dans une énumération exhaustive, évoquons deux points traités par la Commission dans les questions adressées au Gouvernement : la rénovation des appartements domaniaux et la mobilité au sein du parc domanial.

La rénovation des logements domaniaux est un axe primordial de l'optimisation de la gestion du parc domanial. En accélérant ces rénovations, il serait possible de disposer d'une sorte de fonds de roulement permettant de proposer rapidement des solutions pour le logement de nos compatriotes. Cela permettrait, en outre, de rapprocher les Commissions d'Attribution, bien que le Conseil National soit parfaitement conscient des délais incompressibles liés au traitement des demandes, les Services Exécutifs ne pouvant pas, en l'état actuel, disposer de dossiers individuels à adapter de manière permanente. S'il est possible de réduire les délais de rénovation, cela ne doit pas se faire au détriment d'une gestion des deniers publics en bon père de famille. À ce titre, le Conseil National compte sur le Gouvernement pour faire preuve de persuasion à l'égard des entreprises quant aux coûts de ces rénovations qui, certaines fois, paraissent

excessifs. En toute hypothèse, l'Assemblée est prête à réfléchir, avec le Gouvernement, aux solutions qui pourraient être apportées, y compris législatives si besoin est.

La mobilité au sein du parc domanial est également un des grands enjeux des années à venir. Elle doit permettre de maintenir la corrélation entre le besoin des compatriotes et le logement effectivement occupé notamment lorsque ce besoin est moindre. Pour ce faire, il faut néanmoins que l'État prenne les devants et adopte des mesures incitatives. Il peut le faire de plusieurs manières, par exemple en faisant en sorte que le loyer du nouvel appartement soit équivalent à celui qui est libéré, voire moindre, car, à défaut, on ne verrait pas réellement l'intérêt pour les personnes concernées de quitter l'appartement qu'elles occupent. De manière générale, la détermination des loyers est une problématique à part entière et beaucoup de compatriotes s'interrogent sur leur montant et la méthode avec laquelle l'Administration les établit. Là encore, le Conseil National attend beaucoup de la mission qui vient d'être confiée en interne et ne manquera pas de suivre son déroulement avec une grande régularité. Peu importe en effet que cette mission ne soit pas menée au travers de la création d'une foncière d'État réunissant la Direction de l'Habitat et l'Administration des Domaines du moment qu'une véritable synergie s'instaure entre ces services et que le pragmatisme l'emporte. La nouvelle Majorité se félicite de cette initiative et attend des résultats tangibles dans les prochains mois.

S'agissant du domaine économique, une réforme majeure est en cours d'étude par la Commission au travers du projet de loi de modernisation du droit économique, ou plutôt des deux projets de loi puisque le Gouvernement a consenti, non sans mal, à séparer ce texte, ce qui n'est pas pleinement satisfaisant au regard de la célérité avec laquelle certaines réformes auraient pu être adoptées. La Commission réitère son vœu de le voir découpé en autant de livres qui le composent. Cela lui semble être la seule méthode susceptible de redonner de la cohérence à cette réforme. De multiples pistes d'amélioration seront à l'étude durant le premier trimestre de l'année 2014. Il n'est d'ailleurs pas à exclure que ces améliorations, compte tenu de leur importance, se fassent au travers de propositions de loi, bien que le Conseil National n'entende pas être dogmatique sur cette question.

Ainsi, une réflexion est en cours, au sein de l'Assemblée, sur la création des *multi-family offices*.

Cette activité peut permettre de sédentariser de nouveaux résidents en leur donnant la possibilité de gérer leur patrimoine et leur succession à partir de Monaco. La définition de ce que recouvre l'activité de *multi-family office* sera essentielle car le *family officer* est à la fois un conseiller en gestion patrimoniale au sens large et un chef d'orchestre. Il sera en effet amené à coordonner l'activité de plusieurs prestataires – avocats, fiscalistes, agents immobiliers, banquiers – sans pour autant exercer ces activités lui-même. A ce titre, la détermination et l'encadrement de la relation entre le *family officer* et les autres prestataires constitueront également une question de taille. En outre, le Conseil National se focaliserait uniquement sur une activité consistant à fournir ces prestations pour des familles ou des entités détenues par ces mêmes familles. La question des *single family offices* n'appelant pas la même réponse juridique. Une articulation devrait être trouvée avec le droit positif monégasque. En outre, il faudra également étudier la possibilité de faire entrer cette future activité dans les exceptions prévues au dernier alinéa de l'article premier de la loi n° 1.338 sur les activités financières, de manière à ne pas créer un cadre juridique inadapté. Pour être efficace, il faut savoir faire simple et clair. L'étude suit donc son cours et les difficultés ne manquent pas. On peut toutefois considérer que c'est un sujet sur lequel la Principauté pourrait être à la pointe, voire précurseur, car il existe encore très peu de législations sur les *family offices* au sens large et, en Europe, il n'en existe qu'une seule.

En outre, votre rapporteur souhaiterait également que la question de la propriété commerciale soit considérée comme une priorité, aussi bien dans le secteur libre que le domanial. L'orientation générale serait la suivante et peut d'ailleurs paraître paradoxale, puisque le secteur libre a en réalité besoin de souplesse, alors que le secteur domanial de davantage d'encadrement afin de renforcer la sécurité et, de manière générale, le parcours professionnel de nos compatriotes locataires.

Le Conseil National s'efforcera de proposer des solutions innovantes, comme cela avait pu être le cas, il y a quelques années, pour les logements domaniaux. L'objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent de s'orienter vers les professions commerciales, et plus largement indépendantes, afin de diversifier les perspectives de carrières pour nos compatriotes. En effet, en conférant une stabilité professionnelle et entrepreneuriale légitime aux Monégasques qui exercent une activité commerciale ou libérale dans les locaux domaniaux, nous

permettrons ainsi de valoriser le fruit de leur travail, y compris dans la perspective d'une amélioration de leur revenu une fois l'âge de la retraite atteint. N'oublions pas que les commerçants et professions libérales relèvent de la C.A.R.T.I., le mécanisme ainsi prévu leur permettrait de bénéficier d'un complément fort appréciable, si ce n'est indispensable.

In fine, il ne s'agirait, ni plus ni moins, que de revenir aux fondamentaux de l'activité économique et de permettre à nos compatriotes d'être des commerçants comme les autres. L'Etat n'y aurait que des avantages, y compris sur le terrain des recettes de T.V.A..

S'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, la Commission constate que le montant de l'Actif, à fin août, s'élève à 4,25 milliards d'euros, contre 4,21 milliards l'an dernier à la même époque. Les Comptes des immobilisations se chiffrent à 2,19 milliards d'euros, les Comptes financiers à 2,03 milliards. Le portefeuille des titres de placement est évalué à près de 1,82 milliard d'euros à fin août et présente un rendement de l'ordre de 3 % depuis le début de l'année.

À fin août toujours, les liquidités s'élèvent à 124 M€. Le déficit budgétaire de l'Exercice 2010, d'un montant de près de 78 M€, viendra grever ces liquidités avant la fin de cette année civile aux termes des dispositions de l'article 41 de la Constitution monégasque du 17 décembre 1962 qui prévoit que « l'excédent des dépenses sur les recettes du Budget est couvert par un prélèvement sur le même compte, décidé par une loi ».

La Commission prend acte et se félicite de l'audit effectué par le Gouvernement et demandé depuis de longue date par le Conseil National, sur les coûts des frais de gestion du portefeuille dont les conclusions pourraient aboutir à des économies substantielles. Elle considère avec satisfaction que les nouvelles dispositions du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie rejoignent celles exprimées par la nouvelle majorité dans la nouvelle approche sur la maîtrise des coûts de gestion et l'amélioration des performances dont la Commission attend des résultats probants.

Tout au long de cet exposé, votre rapporteur s'est efforcé de retracer les positions majoritaires de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur les dossiers qui, à l'occasion de l'étude du Budget Général Rectificatif, ont retenu le plus longuement notre attention.

Les Conseillers Nationaux ayant exprimé, à l'unanimité des présents, le souhait de se prononcer en toute liberté sur ce projet de loi de Budget Rectificatif, il appartient désormais à votre rapporteur de conclure son rapport en invitant ses Collègues à manifester leur sentiment global sur ce document par le vote qu'ils jugeront bon d'exprimer.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI, pour ce rapport détaillé.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué le texte de votre déclaration en tout début d'après-midi, à 15 heures 25, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je voudrais en premier lieu remercier Monsieur Marc BURINI et l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour le rapport dont il vient d'être donné lecture.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le rapporteur, il s'agit aujourd'hui d'une première discussion budgétaire pour quatorze des vingt-quatre membres composant le Conseil National et pour la nouvelle majorité élue en début d'année. Je souhaite à cet égard dire toute ma satisfaction de vous voir apporter votre contribution à ces discussions toujours très riches d'enseignements et indiquer que le Gouvernement les aborde dans un esprit d'ouverture, comme le veulent nos Institutions, dans le respect des prérogatives de chacun.

J'ai bien conscience que cette nouvelle majorité n'a pas voté le Budget Primitif 2013 et que nous sommes réunis ce soir pour examiner un budget dont l'objet est simplement de modifier les dépenses et les recettes de l'Etat en cours d'exercice, c'est-à-dire au moment où elles se font plus prévisibles.

Toutefois, je tiens à rappeler que le Gouvernement s'inscrit pour sa part au travers de ce budget dans une continuité d'action initiée sous la Haute Autorité

de S.A.S. le Prince Souverain et guidée par le souci de l'intérêt général de la Principauté.

La pertinence de la politique menée à cet égard est confirmée par la bonne santé de notre économie, malgré, vous le savez, un contexte international encore marqué par la crise et l'incertitude qu'elle engendre.

Mais ne nous y trompons pas, cette situation privilégiée que nous connaissons ne doit rien au hasard. C'est le résultat d'un travail collectif, fondé sur la bonne coordination des secteurs public et privé qui permet l'expression des talents individuels réunis en Principauté. C'est le résultat d'une politique d'attractivité et de maîtrise des finances publiques menée sur la base des objectifs et orientations fixés par S.A.S. le Prince Albert II. C'est un résultat qui fait exception en Europe mais qui demande des efforts de chaque instant que le Gouvernement entend bien poursuivre.

Aujourd'hui, Monaco attire en effet des résidents et des investisseurs du monde entier – leur nombre sans précédent d'ailleurs, car cette année 2013 nous avons un record d'installations en Principauté – et cette capacité d'accueil génère des recettes sans précédent pour l'Etat. Une dynamique vertueuse est enclenchée, laquelle, conjuguée à un meilleur contrôle de nos dépenses, permet de maintenir le cap d'un retour durable à l'équilibre budgétaire, déjà atteint en 2012 et essentiel pour la sauvegarde de notre souveraineté.

Ce retour à l'équilibre s'effectue de surcroît sans rien sacrifier à la qualité de nos services publics, à l'excellence de notre modèle de protection sociale, de notre système éducatif et de notre offre culturelle. Par ailleurs nous maintenons un haut niveau de sécurité et poursuivons une politique d'investissement et d'équipement que ce projet de Budget Rectificatif vient d'ailleurs renforcer pour 2013.

Cette politique ambitieuse d'investissement et d'équipement sera en outre confirmée dans le cadre du Budget Primitif 2014, dont le Gouvernement va présenter les grandes lignes au Conseil National à l'issue de la séance du 10 octobre prochain, mais nous pourrions bien sûr en reparler bientôt dans la mesure où ce projet a été déposé il y a seulement une semaine sur le Bureau de l'Assemblée. Ce n'est donc pas encore le moment de l'évoquer.

Pour conclure mon propos liminaire, je vous demande de ne pas voir dans ce constat général de bonne santé un autosatisfecit. Mais avouons tout de

même qu'il est bon de s'y arrêter un instant. Chacun à Monaco peut en être fier et doit continuer à œuvrer dans cette voie.

Avant d'aborder les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2013, je souhaite signaler une inscription complémentaire de 500.000 € sur l'article 604.217 « Coopération bilatérale et multilatérale » qui vous a été indiquée, Monsieur le Président, par lettre du 27 septembre dernier. Cette dotation correspond à la volonté de S.A.S. le Prince Souverain d'engager une participation significative de la Principauté dans un Fonds fiduciaire méditerranéen, une initiative franco-monégasque qui verra prochainement le jour. Ce Fonds permettra d'apporter un soutien financier durable à la mise en place des aires marines protégées en Méditerranée.

J'en viens à présent aux grands équilibres budgétaires pour vous indiquer que malgré cette inscription complémentaire, le Gouvernement a établi un Budget Rectificatif qui impacte assez peu les dépenses prévues initialement (+ 18,2 M€ soit + 2 %), alors que les recettes progressent à un rythme deux fois plus élevé, avec une majoration de 39,5 M€ soit, (+ 4,5 %). Ce sont les encaissements nets de T.V.A. qui tirent cette croissance, puisqu'ils sont majorés de 44 M€.

Le Gouvernement a fondé ses prévisions de recettes sur le constat positif de la bonne tenue de l'économie monégasque. En effet, au 30 septembre, les recettes fiscales nettes atteignent 446 M€, soit un taux d'exécution de 85 % du Budget Primitif 2013. Il convient toutefois de demeurer prudent au regard de l'actualité économique internationale.

C'est pourquoi ce surplus de recettes a principalement été destiné à réduire le déficit du Budget Primitif, qui passe ainsi de 39.065.800 € prévu dans le Budget Primitif à 17.683.600 € (soit 919.857.800 € de recettes et 937.541.400 € de dépenses).

Monaco poursuit ainsi l'action engagée dans le sens d'une plus grande sagesse budgétaire ; ce retour à l'équilibre peut néanmoins se faire en maintenant la modernisation des infrastructures du territoire puisque la section des travaux augmente de 4 % grâce aux recettes supplémentaires enregistrées.

Il est un fait qu'au plan comptable les crédits d'investissement disponibles qui se montent à 31,7 M€ de report des exercices antérieurs pourraient alourdir celui-ci mais, comme vous le savez, les taux d'exécution du budget voté, aussi satisfaisants

qu'ils soient, ne sont jamais de 100 %. Aussi, si la conjoncture locale se maintient au 4^{ème} trimestre pourrions-nous être à l'équilibre à l'issue de l'exercice.

Au-delà des remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2013, permettez-moi de commencer par répondre à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur la deuxième partie de son rapport car elle touche un sujet important pour le maintien des bonnes relations entre le Gouvernement et le Conseil National.

En effet, outre les questions de calendrier et de méthode, sur lesquelles je vais revenir par la suite, je voudrais dire tout le prix que le Gouvernement attache au bon fonctionnement des Institutions de la Principauté, ce qui implique la recherche constante du pas vers l'autre, du consensus entre les deux principaux partenaires institutionnels que nous représentons ici ce soir.

Dès lors, il faut être clair.

Oui, Monsieur le rapporteur, nous devons débattre et discuter ensemble des grandes orientations stratégiques de la Principauté, croyez-moi, le Gouvernement ne l'a jamais oublié.

Oui, votre demande d'information et d'association concernant les grandes réflexions menées est logique mais, comme vous le remarquez vous-même, sa légitimité trouve ses limites dans la cogestion qui n'est pas prévue par nos Institutions.

L'exemple du dossier des droits à bâtir que vous citez est à cet égard parlant et il ne faut pas s'y méprendre. Dans cette affaire, le Gouvernement souhaite échanger avec le Conseil National et non imposer les choses. Reconnaissez sur ce point qu'il est plus facile d'avoir des échanges constructifs sur la base de propositions concrètes. Or, conformément aux prérogatives de chacun, il paraît conforme à nos Institutions que ce travail préalable émane du Gouvernement.

D'une manière générale, dans un système où ce dernier exerce la direction des services exécutifs de l'Etat, la méthode employée semble donc adaptée à un travail efficace.

En résumé, nous ne voulons ni vous ni nous d'un copilotage ou d'une cogestion contraire à nos Institutions. En revanche nous sommes d'accord pour une information préalable, complète et continue suivie bien sûr d'échanges.

De plus, nul ne peut nier que les rencontres entre le Conseil National et le Gouvernement sont fréquentes et donnent lieu à de riches discussions, qu'elles se tiennent dans le cadre de Séances Publiques comme ce soir, de séances privées, ou à un niveau plus technique entre nos collaborateurs.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la S.B.M., le Gouvernement a d'ailleurs répondu favorablement à la demande du Conseil National d'accroître le nombre de réunions tripartites dans l'année – d'une prévue nous sommes passés à quatre – dont la prochaine se tient dans quelques jours, le 15 octobre, avec envoi préalable des documents et je peux le dire, un envoi qui n'aura pas lieu la veille...

M. le Président.- ... Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- ... A ce sujet, répondant à une inquiétude que je sentais monter, le Gouvernement a même proposé le vendredi 27 septembre de tenir sans délai c'est-à-dire le mardi suivant, une réunion spécifique pour évoquer les questions d'actualité les plus importantes.

D'une manière générale, le Gouvernement tient à confirmer sa volonté de faire participer le Conseil National aux discussions importantes qui vont engager l'avenir de la S.B.M., de cette société majeure de la Principauté. Il n'y a donc pas de « défausse » du Gouvernement en la matière, bien au contraire.

En outre, s'agissant particulièrement de la demande du Conseil National d'instaurer un groupe de travail mixte chargé du suivi de la construction du futur hôpital se réunissant de manière trimestrielle, je rappelle, Monsieur le rapporteur, que bien avant votre rapport, par lettre du 27 août 2013, je vous indiquais qu'une Commission Plénière d'Etude dédiée au suivi de cette construction, à laquelle la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace serait associée, pourrait se réunir selon un calendrier à définir ensemble.

J'indiquais également que cette commission pourrait être organisée à votre demande et permettrait ainsi de compléter l'information des Conseillers Nationaux sur ce projet d'importance pour la Principauté, étant précisé que le suivi de ce chantier sera également à l'ordre du jour des prochaines Commissions Plénières d'Etude Grands Travaux.

Le Gouvernement est par conséquent d'accord pour la mise en œuvre d'échanges réguliers sur ce projet avec votre Assemblée, dans le cadre de Commissions Plénières d'Etudes dont nous fixerons ensemble le calendrier.

Par ailleurs, sur un plan touchant plus à la forme, je m'étonne, mais c'est une formule littéraire, qu'il soit reproché au Gouvernement de délivrer trop d'informations relatives à ce Budget Rectificatif. En effet, on ne peut demander tout et son contraire, poser une centaine de questions et critiquer l'importance des réponses données. On ne peut pas vouloir une information exhaustive et sincère d'une part, en adressant notamment un nombre important de questions écrites au Gouvernement, et nous dire ensuite qu'il y a surabondance dans les réponses.

Là aussi, il faut trouver un juste équilibre et je suis certain que nous y arriverons car il s'agissait du premier exercice en la matière mené avec la nouvelle majorité.

Je vous rejoins en outre, Monsieur le rapporteur, pour saluer le travail effectué par les fonctionnaires qui contribuent à la rédaction des réponses apportées par le Gouvernement dans un temps très limité.

Précisément s'agissant du temps et du calendrier budgétaire, vous suggérez, Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement réfléchisse pour que l'examen du Budget Rectificatif puisse avoir lieu avant la rentrée du mois de septembre. Je dois avouer que cette demande m'est apparue a priori difficile à appliquer. Elle ne résiste d'ailleurs pas à un examen minutieux du calendrier de préparation budgétaire.

Il convient en effet d'indiquer qu'à l'heure actuelle le calendrier complet d'élaboration du Budget Rectificatif, de l'envoi de la circulaire aux Services jusqu'au vote de la loi par le Conseil National, nécessite 6 mois, soit de début avril à début octobre.

Il serait envisageable pour le Gouvernement de comprimer ce délai de quatre semaines, ce qui induirait un dépôt du Budget Rectificatif au Conseil National fin mai au lieu de fin juin. Mais si les questions/réponses à l'Assemblée étaient formulées en juin – surtout aussi nombreuses – les Commissions Plénières d'Etudes devraient alors se dérouler en juillet/août, pour un vote de la loi début septembre, soit avant l'ouverture de la session parlementaire. Cette solution est à la fois délicate à mettre en œuvre au plan du calendrier et aussi de nature et c'est l'objection la plus importante, à entraîner une diminution de la précision des estimations puisque la prise en compte de la période

estivale dans son intégralité semble déterminante – et on le voit encore cette année – pour ajuster les prévisions, plus particulièrement en matière de recettes.

Une solution serait d'envisager d'avancer encore la date de début d'élaboration du Budget Rectificatif pour qu'un vote soit possible en juillet ; mais cela supposerait de démarrer le processus en janvier/février et il en résulterait inévitablement un appauvrissement de la qualité des estimations réalisées par les Services, aussi bien en recettes qu'en dépenses. En effet, comment peut-on envisager des inscriptions rectificatives fiables quelques jours à peine après le vote du Budget Primitif et sans aucun recul sur la situation économique de l'année qui vient à peine de débuter ?

Cette solution dans l'état de nos réflexions semble donc porter plus d'inconvénients que les avantages attendus.

Pour ce qui est du calendrier de cette année, nous avons déjà pu, grâce à une bonne concertation entre nous, avancer de plus d'une semaine le vote du Budget Rectificatif par rapport à l'année dernière. Nous aurions pu gagner encore un peu de temps, mais la participation de certains élus à des réunions à Strasbourg n'a malheureusement pas permis de le faire.

Je profite de l'évocation sous un angle technique de ce projet de Budget Rectificatif 2013 pour vous apporter des réponses sur trois points, Monsieur le rapporteur.

Le premier concerne les reports de crédits. A ce sujet, la commission invite le Gouvernement à ne pas relâcher ses efforts pour réduire leur enveloppe, à défaut de quoi le Conseil National envisagerait d'élaborer une proposition de loi pour les encadrer.

Je rappellerai à cet égard que la mise en place des reports de crédits a nécessité trois années de « mise en route » afin que les Services concernés aient suffisamment de recul pour réaliser des prévisions rectificatives et des demandes adaptées.

Depuis 2009, la part des reports de crédits sur l'enveloppe globale des crédits de paiement disponibles n'a cessé de diminuer, passant de 28,5 % en 2009 à 11,3 % en 2013. Ce constat montre bien que les Services effectuent des estimations et des demandes de reports de crédits de plus en plus affinées grâce notamment à la mise à disposition d'outils informatisés d'évaluation plus performants et qu'ils vont vers une plus grande maîtrise de leurs besoins répondant ainsi à la volonté commune du

Gouvernement et du Conseil National. Ainsi, avec 11,3 % de reports en 2013, les services se situent peu ou prou dans la fourchette visée de 10 % suggérée par l'Assemblée. Nous ne sommes pas loin des 10 % et j'espère, poursuivant cet effort, que nous atteindrons l'année prochaine ces 10 %.

Je vous confirme volontiers que c'est bien l'intention du Gouvernement de poursuivre à l'avenir la maîtrise de ces reports de crédits tout en permettant aux Services de continuer à mener à bien les chantiers.

Le deuxième point technique concerne l'I.S.B., autrement dit l'impôt sur les sociétés, dont le recouvrement a retenu l'attention de la commission. Je voudrais à ce sujet vous apporter les précisions suivantes.

S'agissant tout d'abord des recettes brutes, les recettes cumulées avant restitutions atteignent 74,9 M€ au 31 août 2013, soit une baisse de l'ordre de 20 % en comparaison des résultats au 31 août 2012 (96,2 M€).

Il paraît cependant, Monsieur le rapporteur, bien excessif d'en déduire que le produit de cet impôt accuserait une baisse « inquiétante » et qu'il y aurait des « pertes sèches ».

En effet, hormis l'année 2012, qui a enregistré un niveau de recettes particulièrement élevé, les résultats au 31 août 2013 sont proches des encaissements constatés à la même date en 2011 et 2008 et supérieurs aux recettes cumulées au 31 août 2009 et 2010.

En outre, compte tenu du rythme d'encaissement de l'impôt sur les bénéficiaires et au vu des résultats au 31 août, les recettes brutes de l'exercice 2013 devraient atteindre 95 M€ environ. Là encore, mise à part l'année 2012, il s'agit d'un niveau de recettes élevé, comparable aux résultats de l'exercice 2011 et 2008 et supérieur aux recettes encaissées en 2009 et 2010.

S'agissant des restitutions, il ne fait nul doute en revanche qu'elles atteindront, cette année, un niveau inédit et ce en raison de trois demandes de remboursement honorées au titre du Crédit d'Impôt Recherche portant sur un montant total de 9,5 M€.

Cela étant, il peut être aisément observé qu'abstraction faite de ces opérations exceptionnelles, les restitutions de l'exercice 2013 n'excéderont pas le niveau moyen observé ces cinq dernières années. Il n'est pas inutile de rappeler que le Gouvernement a d'ores et déjà pris les dispositions

nécessaires afin de ne plus être confronté, à l'avenir, à des niveaux de restitutions aussi élevés. En effet, la restitution des Crédits d'Impôt Recherche, au titre des dépenses exposées à compter du 1^{er} janvier 2013, ainsi que des Crédits d'Impôt Recherche antérieurs non encore imputés, a été supprimée par l'Ordonnance Souveraine n° 4.335 du 13 juin 2013. Ces crédits d'impôts, qui ne sont donc plus restituables, seront uniquement imputables sur l'impôt des années suivantes, sans limitation de durée. Dans l'expression crédit d'impôt recherche, il y a le mot impôt et nous avons peut-être eu tendance parfois à l'oublier.

Enfin, le troisième point technique sur lequel je souhaite vous apporter une réponse concerne les recettes de T.V.A..

Une inscription complémentaire avait été demandée au Budget Rectificatif 2012 pour permettre à l'Administration des Domaines de disposer des fonds nécessaires pour acquitter la Taxe sur la Valeur Ajoutée due.

Cependant, le montant de la T.V.A. n'a été connu qu'à la fin de l'année 2012 et le montant ainsi versé à la Direction des Services Fiscaux en janvier 2013.

Pour 2013 et les années ultérieures, les dispositions ont été prises pour que le calcul soit effectué plus tôt aux fins de comptabilisation en recettes sur le même exercice.

Suite à ces précisions, je souhaiterais à présent apporter des réponses à toute une série de questions de natures diverses qui jalonnent le rapport de la commission.

Pour reprendre ces questions dans l'ordre chronologique du rapport, je reviens en premier lieu sur celle du maintien de notre position orbitale.

A ce sujet je tiens à rappeler qu'au regard des règles de l'Union Internationale des Télécommunications concernant la position orbitale spatiale monégasque 52° E, celle-ci devait être occupée avant juin 2013 faute de quoi elle redevenait disponible pour tout autre pays. De plus, la priorité obtenue depuis 2005 sur cette position allait être également perdue par rapport aux positions adjacentes, réduisant ainsi à néant l'ensemble des négociations intervenues avec les autres pays pour maintenir nos droits.

Au regard de la volonté d'asseoir la Principauté comme Etat Souverain, comme nouvel acteur sur la scène internationale en matière satellitaire, il

importait donc de garder la position orbitale au-delà de juin 2013.

Malheureusement le Gouvernement n'a eu connaissance qu'en février 2013 des difficultés de SSI-Monaco, concessionnaire de la position orbitale, pour maintenir cette position. Une solution d'urgence s'imposait, SSI-Monaco n'ayant pas le temps nécessaire pour trouver un financement dans la mesure où il convenait de mettre en mouvement dès le mois de mars des satellites déjà en orbite appartenant à SES-Astra pour une occupation en juin de la position monégasque. Il a donc été convenu une participation de Monaco sous la forme d'un prêt.

Vous connaissez les détails de cette opération dans laquelle Monaco a pu obtenir des contreparties intéressantes.

Dans ce dossier, je reconnais que nous avons dû agir quelque peu dans l'urgence, mais nous avons fait face et abouti à une solution qui nous permet de conserver notre position satellitaire et d'avoir des perspectives pour l'avenir qui je l'espère se concrétiseront. Je tiens sincèrement à remercier le Conseil National qui, sur un sujet à la fois technique et complexe, a bien voulu donner son accord rapidement pour l'ouverture de crédits qui avait été sollicitée.

S'agissant par ailleurs de Monaco Telecom, le Gouvernement partage pleinement l'approche du Conseil National. C'est pourquoi – mais faut-il que je le redise pour une dixième ou une quinzième fois – le Gouvernement n'a pas donné son accord à la prise de participation majoritaire pour un opérateur qui ne lui semblait pas remplir les conditions demandées. Nous en avons parlé aussi en séance privée, vous savez que le Gouvernement ne reste pas inactif en la matière.

Vous avez également évoqué, Monsieur le rapporteur, la situation de Mecaplast. Je rappelle à cet égard que la signature d'un accord, en mars 2013, avec l'ensemble de ses partenaires financiers, institutionnels ainsi que des constructions automobiles a permis à cette société d'assurer le financement de son plan et de maintenir son activité en Principauté et donc l'ensemble des salariés concernés.

Il faut toutefois insister sur le fait que l'intervention de l'Etat était nécessaire pour conserver un tissu industriel et des emplois à Monaco dans un domaine où les difficultés sont internationales. Les mesures d'accompagnement ont

permis de venir en aide à de nombreux foyers, 145 emplois étant menacés dans le domaine de la production, et permis à la société de pouvoir continuer son activité en la diversifiant d'ailleurs. Nous demeurerons attentifs et vigilants pour ce qui concerne en particulier certaines de nos créances.

Pour ce qui concerne à présent le chantier de la Tour Odéon, comme le relève la commission, la T.V.A. correspondant aux ventes réalisées au profit de l'Etat a plus que compensé le crédit de T.V.A. du promoteur. Ce crédit, dont le promoteur n'avait pas demandé le remboursement, trouvait son origine dans les sommes facturées par le constructeur.

S'agissant des ventes privées, aucune disposition n'exigeant le recours à la vente en l'état futur d'achèvement, il ne peut en revanche être affirmé que le promoteur aurait dû réaliser ses ventes par ce moyen. Le promoteur a conclu des promesses de ventes assorties d'indemnités qui lui restent acquises en toute hypothèse et qui sont à l'origine de la T.V.A. acquittée au printemps dernier.

Cette formule qui n'a pas engendré de rentrées immédiates pour le Trésor Public nous permettra d'avoir de plus importantes rentrées lors des prochains exercices.

Pour ce qui concerne la rénovation du Port, le Gouvernement partage le sentiment du Conseil National s'agissant du degré de priorité à accorder à son aménagement et à son embellissement. C'est pourquoi il a lancé un certain nombre d'opérations en ce sens et je voudrais que nous fassions un point d'ensemble à ce sujet car plusieurs chantiers sont concernés et vont désormais s'enchaîner.

Lors de nos séances privées, vous avez pu avoir une vision sur les travaux qui vont se dérouler dans la perspective de l'achèvement du futur Yacht Club. Ces travaux permettent, même si leur terme n'est pas encore l'année prochaine, d'avoir désormais une bonne visibilité.

Nous sommes en train de mener à bien ceux qui touchent le Solarium. Le nouveau Yacht Club et ses abords seront livrés l'année prochaine avant l'été, au mois de mars, et l'inauguration aura lieu je pense au mois de juin. Cette livraison permettra, point extrêmement important, d'engager les travaux sur la digue Nord pour reloger en particulier les professionnels du port et supprimer les allomats, ce qui permettra de donner un autre visage à cette partie du port.

Nous engageons également l'extension Nord du Quai Albert Ier en réaménageant la darse Nord pour

y accueillir à terme le nouveau Musée Automobile abritant la collection particulière de S.A.S. le Prince Albert II, ainsi qu'un parking public souterrain de 300 places, ce qui permettra par ailleurs de rénover et d'agrandir le Centre Commercial de Fontvieille.

Nous avons tenu à rencontrer à ce propos les exploitants des kiosques aujourd'hui installés sur le Quai en présence de représentants de la Mairie qui est concernée aussi car c'est elle qui organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année sur ce site. J'ai indiqué aux commerçants que les nécessités du lancement des travaux allaient imposer la fermeture des terrasses après le Grand Prix 2014 et que nous allions préparer un cahier des charges pour à l'avenir harmoniser les nouveaux établissements qui y seront implantés en leur assurant qu'ils bénéficieraient, s'ils le souhaitent, d'une priorité à la réinstallation.

Comme vous le voyez donc, nous entrons bien dans une nouvelle phase de travaux sur le port avec en perspective un achèvement total de la rénovation de ce qui doit être l'un des plus beaux ports du monde.

Je passe à présent à une toute autre chose pour évoquer un sujet très important dans les années à venir pour nos aînés et pour les finances publiques, je veux bien sûr parler du coût de la dépendance.

Votre rapporteur indique que la commission se déclare particulièrement préoccupée face aux problématiques liées à la prise en charge du coût de la dépendance au vu de l'augmentation de ces charges sur plusieurs années et que celle-ci s'attend à ce que des propositions du Gouvernement lui parviennent dès 2014.

Le Gouvernement est bien conscient de cette problématique et les Services compétents travaillent à jeter les bases d'une réflexion commune. C'est la raison pour laquelle il a fait réaliser, dès 2011, une étude auprès du Cabinet SPAC Actulaires, qui a été communiquée en son temps au Conseil National, sur l'évolution prévisible du coût de la dépendance, à l'effet d'appréhender les sommes en jeu au regard des besoins futurs. Par ailleurs, le Gouvernement a demandé à l'I.M.S.E.E. de réaliser une étude démographique pour permettre de mesurer le « volume » en quelque sorte, des personnes dépendantes dans les années à venir.

Toutefois, la seule urgence constituée par le financement du Centre Rainier III a été maîtrisée. De plus, nos Caisses de maladie ne connaissent pas de déficit structurel. Mais le Gouvernement partage

l'opinion selon laquelle le financement de la dépendance est un défi majeur pour tous les pays développés dans les prochaines décennies. Vous connaissez les pistes possibles pour financer la dépendance : le recours à l'assurance privée obligatoire, une nouvelle cotisation dépendance pour les employeurs et les salariés, la création d'un gage sur le patrimoine, la création d'une journée de solidarité, etc...

Le Gouvernement dans l'année 2014 fera des propositions pour assurer à long terme le financement de la dépendance. S'agissant du Centre Rainier III, je vous confirme, Monsieur le rapporteur, que toutes les unités sont ouvertes et fonctionnent à pleine capacité.

Je souhaiterais enfin aborder les derniers points soulevés par le rapport de la commission qui concernent directement le développement de l'économie monégasque.

Vous avez commencé par évoquer à cet égard, Monsieur le rapporteur, le projet de loi de modernisation du droit économique. Vous savez combien le Gouvernement y est attaché. C'est pourquoi d'ailleurs il a accepté de retirer le texte initial et de le transformer en deux projets de loi séparés qui ont été d'ailleurs déposés sur le bureau de l'Assemblée le même jour que le retrait. Ceci a été fait effectivement à la demande du Conseil National et je n'ai pas eu le sentiment qu'il y ait eu une quelconque difficulté du côté du Gouvernement sur ce point.

Ce sont, je le concède, des projets très techniques et complexes, mais qui sont d'une importance cruciale pour le développement économique futur du pays. Je comprends qu'il vous faille du temps pour les examiner.

J'apprends que vous émettez le vœu désormais de scinder les deux textes en de multiples projets de loi séparés. Je le dis franchement avec l'expérience que je peux avoir en la matière, je ne crois pas que ce soit la bonne façon d'aborder cette matière, notamment si l'on souhaite donner une réelle visibilité et de la cohérence. Ce n'est pas non plus d'ailleurs une bonne méthode si l'on veut que les deux projets de loi soit votés car, vous disiez tout à l'heure, Monsieur le rapporteur, que le premier projet de loi serait voté très vite, mais je préférerais que vous me disiez quand sera voté le dernier. Mais comme je suis quelqu'un de pragmatique et qui souhaite ardemment que cette réforme puisse intervenir le plus rapidement possible, je suis prêt à examiner avec la Direction des Affaires

Juridiques vos propositions en la matière et surtout le calendrier, dès que ceci me parviendra.

Je voudrais à présent revenir sur un point que vous avez évoqué, Monsieur le rapporteur, concernant la réflexion menée par le Conseil National sur les *multi-family offices*.

Comme vous, le Gouvernement souhaite être « simple et clair » en la matière. Nous avons déjà réfléchi depuis un certain temps à un tel projet au sein de nos Services. Notre conclusion est que le cadre réglementaire et doctrinal actuel est bien adapté au développement de *family offices* en Principauté. Point n'est besoin semble-t-il d'élaborer de nouveaux textes de loi, car les textes actuels, comme l'attitude des autorités, sont à même de répondre aux souhaits des grandes familles désireuses d'implanter à Monaco le siège de la gestion de leurs affaires patrimoniales.

Toutefois, sur ce sujet comme d'ailleurs sur tous les autres, nous sommes prêts à échanger avec le Conseil National et à partager nos analyses pour le plus grand bien de la Principauté.

Pour ce qui concerne l'autre réflexion menée par le Conseil National dans le domaine économique et mentionné dans son rapport par la commission, qui concerne plus particulièrement la propriété commerciale, il convient tout d'abord de rappeler que plusieurs bureaux et appartements transformés à usage professionnel (un local au Stade Louis II, un local au sein de l'immeuble « Le Patio Palace », trois logements à l'intérieur de la résidence « Les Jardins d'Apolline ») ont fait récemment l'objet d'un appel à candidatures au Journal de Monaco. Dans ce cadre, les dossiers présentés par des personnes de nationalité monégasque sont systématiquement privilégiés.

De plus, les locaux commerciaux en rez-de-chaussée du complexe « Les Jardins d'Apolline », pour une superficie totale de 1.100 mètres carrés, ont été attribués exclusivement à des nationaux.

Outre des loyers très modérés et l'absence de paiement de droit d'entrée, l'ensemble des locataires domaniaux bénéficie d'une stabilité locative par la reconduction de leur titre d'occupation en l'absence d'infractions.

Le Gouvernement considère dans ce domaine qu'il faut effectivement relancer une réflexion qui avait été engagée dans le passé afin que les locataires domaniaux puissent céder leur droit d'occupation à l'effet de pouvoir retirer les fruits de leurs investissements et travail, sous réserve de l'agrément

préalable par l'Administration du cessionnaire et de l'activité envisagée pour éviter la transmission d'un local à une personne de nationalité étrangère. Mais au-delà, il faut aussi se garder de l'illusion qui consisterait à faire bénéficier d'une propriété commerciale réelle les occupants des locaux domaniaux.

Cette solution reviendrait en définitive à faire payer aux successeurs, donc aux Monégasques, le droit au bail qu'ils n'ont pas acquitté au moment de leur entrée dans les lieux car il ne saurait être raisonnablement envisagé que l'Etat soit lui-même une nouvelle fois mis à contribution et rembourse une sorte de bail commercial.

Il nous faut donc réfléchir tout à la fois aux occupants actuels, à leurs revendications, à leurs demandes légitimes sur le principe mais difficile à mettre en œuvre, mais aussi aux Monégasques qui dans le futur souhaiteront pouvoir s'engager dans une carrière commerciale et récupérer certains locaux sans être obligé de mettre une somme importante dans la cession.

Je le concède, la situation actuelle n'est pas idéale, le Gouvernement est donc prêt à étudier toutes mesures innovantes qui favoriseraient l'activité commerciale en faveur des personnes de nationalité monégasque en leur offrant une certaine protection mais en évitant les écueils que je viens d'évoquer.

Je terminerai ce tour d'horizon économique par un point sur notre Fonds de Réserve Constitutionnel, en apportant des réponses à Monsieur le rapporteur sur l'évolution de son mode de gestion. Vos remarques à ce sujet rejoignent pleinement le point de vue du Gouvernement dans la mesure où ce Fonds, qui est, je le rappelle, le fruit des excédents budgétaires passés, est le garant de la pérennité du modèle monégasque. Le montant de la partie « liquide » s'élève à 1,9 M€, ce qui représente environ deux années de dépenses budgétaires. Le portefeuille de titres est en progression de 4 % environ sur l'exercice compte tenue de la bonne tenue des marchés actions notamment. L'abaissement des frais de gestion et administration de ces fonds, négocié sur l'exercice en cours, contribue à majorer leur performance.

Je crois à ce propos, Monsieur le rapporteur, que vous-même et les élus participant à la Commission de Placements des Fonds avez pu apprécier les actions entreprises en la matière sous l'égide du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie que je tiens à saluer.

J'en viens en dernier lieu à l'un des thèmes les plus importants soulevés dans le rapport de la commission et qui se trouve au premier rang des préoccupations partagées du Gouvernement et du Conseil National. Je veux naturellement parler de la politique du logement en faveur des Monégasques.

Je crois que c'est sur ce sujet que nous avons le plus échangé depuis l'élection de la nouvelle majorité et je pense pouvoir dire que nous sommes arrivés à une approche qui me semble désormais commune.

Le sentiment que nous avons, qui est conforté par l'étude scientifique qu'a réalisée l'I.M.S.E.E., est que nous connaissons encore des difficultés et une forte demande dans une certaine catégorie de logements. Mais nous pouvons considérer à l'issue des livraisons prévues en 2014 que nous aurons franchi un cap important dans ce dossier.

Il nous faut poursuivre l'effort de construction au-delà de 2014, à un rythme certes plus mesuré, mais maintenir l'effort pour faire face à la demande à venir que nous connaissons désormais de façon plus précise grâce à l'étude de l'I.M.S.E.E. et à la rénovation du parc le plus ancien que nous devons engager à terme. Il nous faut dans le même temps améliorer la gestion de notre parc et assurer une meilleure mobilité interne des locataires.

Pour ce qui concerne les constructions à venir, je peux vous assurer, Monsieur BURINI, qu'il n'y a pas de remise en cause de l'opération « Testimonio II ». La date limite pour le dépôt des offres du concours qui a été lancé a été fixée au 28 octobre 2013. Nous pourrions donc vous fournir d'ici à quelques semaines des précisions complémentaires à l'issue de la première analyse de ces propositions.

Si les crédits de cette opération ont été réduits au Budget Rectificatif, Monsieur le rapporteur, et nous avons répondu en ce sens à l'une des questions écrites du Conseil National, c'est que nous sommes passés, comme vous le savez, d'un projet initial dans lequel l'Etat réalisait une opération en maîtrise d'ouvrage publique, avec d'ailleurs un nombre de logements domaniaux plus faible en la finançant totalement évidemment, à un concours de promotion immobilière incluant la conception, le financement et la réalisation de l'ensemble de l'opération par le promoteur retenu, en contrepartie de la cession des volumes à bâtir. Vous le savez, dans cette seconde version du projet il y a un nombre maximum de logements domaniaux réalisables sur ce terrain, c'est cette raison qui nous a conduits à restituer les crédits inscrits au Budget Primitif 2013 qui n'étaient désormais plus nécessaires.

Au-delà des livraisons qui sont déjà programmées, le Gouvernement confirme en outre qu'il a décidé de lancer une importante opération supplémentaire dans le quartier du Jardin Exotique, je veux parler de la « Villa l'Engelin » qui comportera à elle seule 110 logements.

Comme vous le voyez nous faisons donc le nécessaire pour les besoins à venir.

Dans le même temps nous entendons bien tirer les enseignements du rapport que j'avais demandé dès l'année dernière à l'Inspection Générale de l'Administration sur la gestion du parc domanial. Vous avez souligné vous-même, Monsieur le rapporteur, la qualité de ce rapport, ce que je confirme également de mon côté.

Depuis le 1^{er} septembre dernier, la mission opérationnelle destinée à appliquer ses recommandations est à l'œuvre. Elle va se pencher sur tous les aspects de ce dossier, à savoir, comme vous le soulignez, les délais de mise en location et les coûts des travaux de rénovation.

Sur ce dernier point, le Gouvernement est sensible à votre remarque, Monsieur le rapporteur, et considère que ces coûts sont effectivement quelques fois excessifs. Vous le savez, c'est cependant un sujet sensible qui met en jeu aussi la question de la priorité accordée aux entreprises de la Principauté qui est strictement respectée par les Services de l'Etat.

Comme je vous l'avais indiqué en séance privée, le Gouvernement est prêt à faire un tout premier point d'étape sur cette mission avec le Conseil National au début de l'année prochaine, sachant que l'un des effets des améliorations attendues sera d'augmenter la fréquence des Commissions d'Attributions.

Je suis heureux que l'initiative de la création de cette mission soit saluée dans votre rapport car c'est effectivement le pragmatisme qui nous a guidés.

Pour ce qui a trait à la question des loyers, je crois aussi que c'est un domaine dans lequel nous devons engager une réflexion car il est important pour le présent mais aussi pour l'avenir. Mais à ce stade ce n'est pas l'une des priorités qui a été confiée à la mission. Elle pourra s'y pencher dans un deuxième temps.

J'en viens à présent au projet de la Villa Ida « élargi » pour vous dire que, loin de vouloir « laisser pourrir la situation », comme j'ai pu le lire récemment dans la presse, le Gouvernement respecte

les engagements qu'il a pris. Deux réunions ont eu lieu les 28 juin et 10 septembre 2013 au Ministère d'Etat avec des représentants du collectif des propriétaires en présence du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et de Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

La Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité a pu présenter à cette occasion un premier plan d'ensemble de ce quartier dont une synthèse sera très prochainement adressée aux propriétaires, ainsi que bien évidemment au Conseil National.

Le collectif s'est engagé à prendre l'attache des autres propriétaires pour leur exposer les grandes lignes de l'étude et communiquer ensuite au Gouvernement le résultat de ses démarches. Je crois savoir que les parties ont convenu, d'un commun accord, d'un délai jusqu'au 31 décembre 2013.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement laisse donc sa chance au projet de Villa Ida « élargi ». Le Gouvernement regrette les procès d'intention malveillants qui lui sont faits sur ce sujet et il est prêt, malgré les difficultés techniques et juridique que cela représente, à attendre jusqu'au début de l'année prochaine pour voir si le « projet élargi Villa Ida » est en définitive faisable.

Au moment de conclure, je pense, Monsieur le rapporteur, avoir répondu à vos questions et à celles de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avant d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Rectificatif 2013, il m'apparaît essentiel de rappeler que la préoccupation majeure du Gouvernement et du Conseil National est la même : renforcer la qualité de vie et d'accueil offerte aux Monégasques, aux résidents, et à ceux qui viennent travailler chaque jour en Principauté ou simplement la visiter. Dans un contexte économique international qui ne peut inciter qu'à la prudence, nous pouvons convenir ensemble, qu'en continuant à suivre la feuille de route délivrée par notre Prince Souverain et à travailler sans relâche, Monaco poursuivra dans la voie de la réussite.

L'avance dont nous disposons sur notre tableau de marche dans la perspective d'un retour à l'équilibre budgétaire durable ne doit pas être prise pour un acquis mais pour un encouragement à persévérer.

N'oublions jamais que c'est grâce à la concertation et au travail collectif de ses entrepreneurs, de ses

salariés, et bien sûr de ses Institutions, au premier rang desquelles celles que nous représentons ici ce soir, que la Principauté relève chaque jour le défi de l'attractivité et qu'elle assure la pérennité de son modèle de développement économique et social.

Je relève enfin, Monsieur le rapporteur, que la commission n'a pas émis de recommandation dans la perspective du vote de ce projet de Budget Rectificatif. Elle invite chacun des élus à exprimer son sentiment.

Le Gouvernement Princier porte quant à lui une appréciation positive sur un budget qui consacre les efforts entrepris en matière de retour à l'équilibre et qui enregistre un niveau record de recettes budgétaires, ce qui confirme bien que l'action menée en matière économique va dans le bon sens. Ce budget consacre également les sommes nécessaires à la satisfaction des besoins des Monégasques et de la population locale dans des domaines essentiels à leur qualité de vie et ce tout en continuant à investir dans de grands équipements pour le développement économique futur du pays.

J'espère que cette vision sera partagée par les élus au moment du vote.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur le Ministre de votre réponse.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Vu que nous sommes tous des non-professionnels...

M. le Président.- ... Bien sûr.

M. Christophe STEINER.- ... Vu l'heure tardive à laquelle est arrivée la réponse du Ministre d'Etat, je voulais savoir si le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait eu le temps nécessaire pour étudier les réponses du Gouvernement ou s'il souhaitait une suspension d'audience ?

M. le Président.- Monsieur BURINI ?

M. Marc BURINI.- Effectivement, je regrette qu'on perpétue ce petit jeu de la tradition d'envoyer

la réponse une heure et demie avant la Séance Publique. Non seulement les élus ne sont pas des professionnels de la politique, mais ils ont bien souvent des occupations professionnelles, ils ont des métiers, ils doivent préparer leurs interventions de politique générale qui peuvent être justement influencées par la réponse du Gouvernement. Je regrette vraiment que nous n'ayons pas pu avoir cette réponse avant. Moi-même je l'ai eue une heure avant. Peut-être que cette fois passe encore, puisque vous dites que c'est notre premier essai et d'ailleurs je vais répondre sur un certain nombre de questions si vous le voulez bien, mais je crois que cela ne sera plus possible au Budget Primitif 2014.

J'aimerais vous demander que l'on puisse avoir pour mes collègues cette réponse un jour avant afin qu'ils puissent en prendre connaissance et adapter ainsi leur travail et leur déclaration de politique générale.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur le Ministre, nous avons reçu votre réponse à 15 heures 15, réponse qui a été transmise immédiatement aux élus. Il est vrai qu'étant donné le contenu de votre réponse, le détail, les arguments, sont pour nous extrêmement importants et influencent les différentes interventions des élus sur les différents sujets dont nous avons débattu en séance privée.

Je crois qu'il faut que nous en parlions de façon concertée vous et moi et entre les deux Institutions, et je crois que cela serait effectivement bien qu'à l'avenir on puisse avoir plus qu'une heure trente pour pouvoir s'adapter à la qualité de vos réponses et à vos arguments.

C'était juste sur le principe mais nous aurons tout loisir d'en reparler d'ici le Budget Primitif 2014, parce qu'il est vrai que cela est essentiel pour les élus, cela représente, Monsieur le Ministre, toute la qualité que les élus donnent à votre réponse et aux arguments que vous développez.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Nous ferons mieux pour le Budget Primitif, en plus nous avons vérifié sur l'agenda et ce n'est pas un lundi, donc...

M. le Président.- ... Oui, cela n'aide en rien.

M. le Ministre d'Etat.- Lorsque la veille du débat est un dimanche et qu'en plus le Conseiller pour les Finances et l'Economie est en déplacement avec le Souverain, cela complique un peu les ajustements de dernière minute de la réponse. J'admets que cela n'est pas tout à fait normal que la réponse vous soit adressée une heure et demie ou deux heures avant, même si je ne doute pas de vos capacités à lire vite...

M. le Président.- ... A être réactifs...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- ... Donc, je suis d'accord pour qu'au moins la veille au soir vous ayez la réponse du Ministre.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre réponse. Je crois que l'ensemble des élus et plus particulièrement le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale y seront sensibles.

Monsieur BURINI souhaitez-vous relever quelques points du rapport que vous avez néanmoins lu et assimilé ?

Ensuite j'ouvrirai la discussion pour l'ensemble des collègues qui, comme vous le savez, ont six minutes chacun.

Nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Quelques points, Monsieur le Président.

Tout d'abord je pense au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que je ne me suis pas prononcé sur le vote du budget à la fin de mon rapport bien que vous, en revanche, l'avez fait puisque vous appelez à voter le budget, Monsieur le Ministre...

M. le Ministre d'Etat.- ... Il fallait bien que quelqu'un le fasse....

(Rires).

M. Marc BURINI.- ... Vous avez raison.

Sur les 500 000 € que vous nous demandez sur le siège, je crois que l'ensemble de la commission adhère parfaitement à cette dépense qui justement s'inscrit dans la tradition des Princes d'Albert 1^{er}, au Prince Rainier III avec le projet Ramoge dans le contexte de protection du littoral méditerranéen. Cela fait partie du « soft power » et de notre pouvoir d'influence bienveillant, justement, dont je parlais dans le rapport.

Concernant le rapport, sur le fond je crois que je ne vais pas revenir sur ces histoires de cogestion qui font toujours les délices de nos débats au Conseil National et de digressions de philosophie politique car je crois que le rapport a été très clair sur cette définition, je rappellerai simplement l'article 76 de la Constitution et le pouvoir d'initiative que le Conseil National peut avoir aussi. D'ailleurs pour rebondir sur ce pouvoir d'initiative législatif, je remarque aujourd'hui que le Gouvernement maîtrise parfaitement les reports de crédits. Donc, en fait la proposition de loi qui tendrait à les encadrer à 10 % ne devrait poser aucune difficulté justement et devrait passer sans problème puisque vous nous dites que ces reports son aujourd'hui très bien maîtrisés.

J'ai pris des notes parce que je n'avais même pas le rapport on a oublié de me donner votre rapport...

En ce qui concerne la méthode et les questions, vous avez peut-être remarqué qu'il y a environ 50 % de questions en moins que dans les autres budgets donc il n'y a pas foisonnement de questions et très franchement je remercie les Services de l'abondance des réponses mais ce que je dis c'est que certaines fois justement je reste un peu sur ma faim : par exemple, sur la T.V.A. ou sur l'I.S.B.. En revanche, j'ai 200 pages d'annexe sur une opération « Testimonio » qui est encore en l'état d'embryon, enfin un peu plus qu'embryon puisque nous avons un appel d'offres, mais là j'ai 200 pages... c'est pour cela que je dis toujours qu'en politique ce n'est pas tellement la technique que l'on attend, ce sont des réponses claires. Je ne remets pas du tout en question le travail des Services, mais parfois la synthèse, la qualité, ce n'est pas forcément synonyme de quantité.

Revenons sur quelques chiffres en ce qui concerne la T.V.A. attendue de la Tour Odéon. Si on a dit qu'on pensait qu'il allait y avoir des ventes en VEFA c'est parce que l'opération en janvier 2009 – il y a un procès-verbal qui en fait foi – nous avait été présentée comme cela, en fait. On nous avait

expliqué qu'on allait encaisser à Monaco de la T.V.A. au fur et à mesure des ventes et de la construction. Mais, effectivement, nul n'était besoin de vendre en état futur d'achèvement puisque le coût de la construction de cette opération privée était déjà assuré par le F.R.C. par le biais des achats des 177 appartements qu'avait effectués l'Etat et la garantie d'achèvement donnée par ce même Fonds de Réserve Constitutionnel. Donc, effectivement, dans ces conditions, le promoteur, n'avait pas besoin de vendre pour construire.

A ce jour, les 9 M€ nets de T.V.A. ont été encaissés grâce aux achats de l'Etat monégasque par le biais du F.R.C. et non pas des ventes réalisées par le promoteur, donc j'espère, pour le budget de l'Etat, que les encaissements de T.V.A. vont arriver en 2014, je le souhaite ardemment...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je l'espère !

M. Marc BURINI.- ... Comme nous tous après trois ans d'expectative.

Une autre recette, aussi importante, qui représentait 13 % l'année dernière : l'I.S.B.. En fait on est revenu à un niveau normal parce que c'était en 2012 que c'était exceptionnel, on était à 120 M€ l'année dernière, on baisse en réalité d'1/3 cette année, donc de 32 %. Vous nous annoncez 94 M€ mais moi je raisonne en net. Cela veut dire qu'il va y avoir des restitutions d'environ 14 M€ ou 15 M€ pour arriver à un net de 83 M€.

Sinon, concernant le droit de modernisation de l'économie, c'est par lettre du 21 mars 2013 adressée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qu'on avait demandé à scinder ce texte en plusieurs parties. On avait dit par Livre, on aurait pu en faire deux, effectivement. Ce qui est complexe ce n'est pas tellement le texte, c'est par exemple sur les droits des sociétés, on a parfois l'impression que cela n'a pas été rédigé par des praticiens. Donc on a des problèmes, nous sommes en train de l'amender et malheureusement quelques fois de supprimer.

Je crois que je vais m'arrêter là parce que nous allons avoir l'occasion de débattre.

M. le Président.- Nous allons en parler dans le cadre des recettes, merci, Monsieur BURINI.

Je vous propose maintenant, chers Collègues, de vous donner la parole.

Alors, dans l'ordre, j'ai vu se lever la main de Messieurs ROBILLON, SVARA, ROBINO.

Monsieur ROBILLON je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

En ce début d'étude du Budget Rectificatif 2013, la minorité ne peut laisser dire et faire croire à nos compatriotes que la majorité actuelle a obtenu de grandes avancées sur le logement des Monégasques.

En discours de clôture du Budget Primitif 2013, soit en décembre 2012, je précisais que le Gouvernement avait accepté de reprendre les études de l'immeuble domanial « Testimonio II » et pour cela budgété la somme d'1 M€.

Par ailleurs, nous attendions la livraison complète, début 2014, des opérations « Canton » et « Tamaris » et courant 2014 des 177 appartements de la tour Odéon.

Le travail pour le logement des Monégasques avait ainsi été bien préparé en dehors des échéances électorales !

Malheureusement, la majorité actuelle a validé le fait qu'un bloc entier des « Tamaris » sera affecté à l'usage de l'Hôpital : il manquera donc plus de vingt appartements – essentiellement des deux pièces destinés à nos jeunes – lors de la prochaine attribution. La majorité a pris ses responsabilités !

Alors, bien sûr, la tour du boulevard du Jardin Exotique est une bonne nouvelle que le Gouvernement a exhumée de ses cartons pour satisfaire leurs partenaires de la majorité : je rappellerai seulement que ce programme a en effet déjà été présenté au Conseil National en 2003-2004. La minorité espère sincèrement qu'il ne faudra pas attendre encore dix ans pour le voir se concrétiser !

Les effets d'annonce ou les effets de manche ne peuvent occulter la vérité !

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur BOISSON souhaitez-vous intervenir ?
Ensuite, MM. SVARA, ROBINO, GRINDA,
Mme LAVAGNA et M. CLERISSI.

(Départ de M. Jean-François ROBILLON).

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, je pensais qu'il y avait d'autres élus avant moi, mais il n'y a pas de problème...

M. le Président.- C'est ce que j'avais noté.

M. Claude BOISSON.- Pas de problème. Merci, Monsieur le Président.

Si l'on s'en tient à la fonction du Budget Rectificatif, au-delà des explications du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de l'évocation de divers chiffres et compte tenu que le Conseil National et le Gouvernement se sont entendus sur les différents postes qui nécessitent un ajustement, je n'aurais plus rien d'autre à ajouter, d'autant plus que ce n'est pas cette majorité qui a voté le Budget Primitif 2013...

Mais ce serait sans tenir compte que l'étude de ce budget est l'opportunité politique pour cette nouvelle majorité, d'aborder divers sujets qui sont en rapport avec le programme politique d'Horizon Monaco et d'entendre les projets présentés par le Gouvernement.

Et ils sont nombreux, et proportionnels à la quantité de travail qui se réalise presque chaque jour dans toutes les commissions.

Que des progrès et de solutions sont survenus en seulement sept mois dans la manière de communiquer entre les deux Institutions, et pour trouver des réponses aux préoccupations respectives, des deux côtés, sans esprit démagogique mais dans le but de prendre en considération les attentes des Monégasques, des résidents et des salariés.

L'évolution la plus positive a concerné le logement, puisque le Gouvernement a accepté la transformation des logements peu aptes à une habitation convenable en bureaux, dont on a tant besoin, nous observerons le délai, espérant qu'il soit aussi rapide que la décision de la réfection de la rue Caroline.

Quand pourrions-nous apprécier l'efficacité de la volonté du Gouvernement de se donner les moyens

d'une meilleure gestion du parc domanial dans le cadre d'une coordination entre l'Administration des Domaines et la Direction de l'Habitat ?

Comment le Gouvernement appréciera plus tard nos propositions de modifications de critères d'attribution ?

Oui, nous avons accepté la décision du Gouvernement de supprimer une vingtaine de logements des « Tamaris ».

Mais, comme nous ne sommes ni stupides, ni suicidaires, nous l'avons fait uniquement parce qu'il a proposé en contrepartie au Conseil National le projet de la « Villa l'Engelin » avec plus d'une centaine de logements, projet inexistant avant l'arrivée de cette nouvelle majorité, donc, 63 logements au « Tamaris » moins la perte de 20, plus une centaine de logements, cela donne un résultat d'environ 90 logements en plus, gain considérable et qui prend déjà en compte en partie notre demande d'accroître le nombre de logements domaniaux pendant cette législature.

Beaucoup d'espoirs sont entrevus dans les domaines financiers, économiques, socio-culturels et des grands travaux qui chevauchent les deux budgets. Pour tout cela, rendez-vous au Budget Primitif.

Donc tout peut attendre le Primitif, tout,

Tout, sauf le sujet de la S.B.M. car des changements se font très rapidement.

Le problème est qu'ils se produisent sans que l'on soit au courant de l'essentiel, mais pas non plus de rien, puisque nous lisons la presse...

Certes il y a eu deux Commissions Tripartites ; à la première l'on nous a expliqué qu'il est difficile de recruter un Directeur, mais que tout est mis en œuvre pour le sélectionner, et que l'on nous tiendra informés dès qu'une décision sera prise ; quelques semaines plus tard, on apprend le nom du Directeur dans la presse, et on nous affirme ensuite que nous étions informés.

A la commission suivante, nous recevons sur le siège, un document « confidentiel », et seulement trois jours après, nous découvrons sur la presse locale une grande partie d'informations de ce document, relatives aux diverses possibilités pour l'augmentation du capital ...etc...etc...

Nous subissons donc un dysfonctionnement de communication et nous voulons que cela cesse ; nous aurions pu espérer que cela change avec la

3^{ème} Commission Tripartite ; peut-être aurons-nous ce plaisir, mais pour l'instant je l'ignore, car elle est prévue le 15 octobre, soit cinq jours après le vote de ce budget.

Il eut quand même été plus utile qu'elle se fasse quelques jours avant !

Pour ces raisons, avec ces quelques exemples, la situation ne se pose pas en terme de confiance pour les élus de la majorité, mais en termes de respect et de communication saine et loyale avec la Haute Assemblée, et c'est bien trop facile d'essayer de déplacer le problème, en faisant croire qu'il s'agit d'un conflit entre deux Présidents, alors que ce n'est qu'un problème de relation entre la S.B.M. et son actionnaire majoritaire, l'Etat, et donc en conséquence, avec le Conseil National.

Ne nous étonnons donc pas qu'au cours de cette soirée le sujet de la S.B.M. soit largement débattu.

J'observerai donc avec vigilance la manière dont le Gouvernement réagira à nos préoccupations, car dès ce Budget Rectificatif, les débats doivent donner lieu à des résolutions constructives.

C'est ce que j'espère sincèrement dans le cadre des échanges fructueux et productifs qui ont présidé depuis le début de cette législature avec la nouvelle majorité.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

A cheval sur deux législatures l'exercice 2013 s'inscrit dans la continuité de l'effort entrepris depuis 2010 par le Gouvernement Princier en concertation avec le Conseil National pour réduire le déficit des finances publiques tout en assurant la poursuite d'une politique économique et sociale ambitieuse garante du développement harmonieux du pays dans l'intérêt des Monégasques et des résidents de la Principauté.

Pour quatorze des vingt-quatre élus composant le Conseil National l'examen du Budget Rectificatif 2013 a constitué la première occasion de se confronter à la discussion budgétaire.

Lors de nos diverses séances, privées ou publiques, nous avons largement évoqué les grands équilibres

sous des aspects techniques et budgétaires. Les mots « orthodoxie » et « budgétaire » ont souvent été cités et c'est sur ces deux mots en particulier que je souhaite m'attarder quelque peu en revenant aux principales normes en matière budgétaire.

Un budget en équilibre suppose des recettes égales aux dépenses. En règle générale un budget déficitaire est financé par l'emprunt alimentant ainsi la dette de l'Etat. Rien de tout cela à Monaco où les déficits budgétaires sont couverts par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

En matière d'orthodoxie budgétaire mais surtout de respect de notre Constitution, je rappellerai que le budget de l'Etat doit comprendre toutes les recettes et toutes les dépenses publiques du pays. Dans le cas contraire, Monsieur le Ministre, vous en conviendrez, comment apprécier pleinement et objectivement la santé de nos finances publiques.

Ces dernières années le Fonds de Réserve Constitutionnel a vu sa vocation initiale définie par l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 quelque peu détourné et il s'est parfois substitué au budget. Parce que la vocation première du Fonds de Réserve Constitutionnel est de combler les éventuels déficits budgétaires, il est essentiel de veiller à ce que les rendements de la partie liquide soit optimisés à tout le moins aussi performant que les marchés de référence.

Pour cela, le Gouvernement a fait faire un audit sur les coûts des frais et de gestion. Cet audit sollicité depuis longtemps par le Conseil National devra être suivi d'une réflexion du Gouvernement sur les rendements du Fonds de Réserve en ayant bien en tête l'importance du Fonds de Réserve Constitutionnel, son rôle majeur de garant de notre indépendance et de notre souveraineté nationale, ce bas de laine indispensable, essentiel pour notre pays, il conviendra de se demander si l'on doit continuer à gérer les valeurs mobilières du Fonds de Réserve de la même manière aujourd'hui qu'il y a cinquante ans.

A cet égard, en cherchant à mieux maîtriser les risques inhérents aux investissements sur les marchés financiers en les limitant, même le Gouvernement pourrait probablement obtenir de meilleurs résultats. Comment ? Nous l'avons dit, nous sommes favorables, nous la majorité, à la création d'un groupe de gérants professionnels, un groupe dédié à une tâche unique : la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel, groupe choisi bien évidemment par le Gouvernement et placé, par exemple, sous la tutelle du Conseiller aux Finances.

Je sais le Gouvernement très attentif à ce problème et je ne doute pas que le Conseiller aux Finances ne tardera pas à nous faire partager ses réflexions sur le sujet.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SVARA.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

C'est en tant que Vice-Président de la Commission des Intérêts Sociaux et Affaires Diverses, plus particulièrement en charge de la santé, que je prends la parole devant vous ce soir.

La santé nous concerne tous. Au-delà des besoins de chacun, elle représente un des atouts majeurs de la Principauté sur le plan de l'attractivité. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées par le Conseil supérieur de l'attractivité afin de déterminer la meilleure stratégie pour mettre en valeur ce secteur d'activité hors de nos frontières.

C'est bien conscient des enjeux que la majorité du Conseil National entend être, sur ce sujet et sur d'autres, une force de proposition pour le Gouvernement. Elle jouera ainsi le rôle qui lui a été confié par les Monégasques lors des élections de février 2013.

Un des premiers actes de la Commission des Intérêts Sociaux et Affaires Diverses fut de recréer le « groupe santé », groupe qui n'avait plus d'existence depuis de nombreuses années.

Avec mes collègues, nous souhaitons apporter au Gouvernement notre expérience et nos conseils dans l'élaboration d'une véritable politique de santé publique pour faire face aux multiples défis qui nous attendent dans les années à venir.

Parmi ceux-ci, je retiendrai :

La nécessité de réactualiser le schéma d'orientation sanitaire pour la Principauté prenant en compte les différents établissements privés et publics, afin de mieux préparer l'avenir. Il faudra répondre à des questions simples : quel type de soins, pour quel type de population, à quel prix, à quelle échéance...

Je retiendrai aussi :

La nécessité de poursuivre une politique ambitieuse et active pour la prise en charge et l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés, en accélérant la rénovation et la restructuration du Cap Fleuri, actuellement au point mort ; en accompagnant le Centre Rainier III dans son fonctionnement ; en renforçant les moyens mis à disposition pour la recherche et la prise en charge notamment de la maladie d'Alzheimer.

Je retiendrai également :

La nécessité de prendre en compte dès maintenant les surcoûts induits par, d'une part, les nouvelles modalités de tarification imposées par la France dès 2017 et, d'autre part, l'augmentation des prestations pour la prise en charge de la dépendance assurée par l'Office de Protection Sociale.

Je retiendrai enfin :

La nécessité d'assurer la pérennité de notre système social que beaucoup nous envient, notamment en matière de retraite et de couverture sociale.

Je n'oublie pas l'engagement pris par le Gouvernement de créer au plus vite, au sein de notre hôpital, à l'occasion de la réutilisation d'un des blocs des « Tamaris », une unité de soins palliatifs qui permettra enfin d'accompagner nos compatriotes dans des situations douloureuses.

Je ne peux terminer mon propos sans vous parler d'un projet qui nous tient particulièrement à cœur, celui de la construction du nouvel hôpital.

Ce nouvel hôpital nous en entendons parler depuis de nombreuses années. Les projets se sont succédé sans lendemain, soit parce qu'ils étaient surréalistes soit parce que le coût en était inflationniste. Evitons de retomber dans les travers du passé.

Ce nouvel établissement devra être fonctionnel et suffisamment évolutif pour s'adapter au gré des avancées de la médecine et des progrès technologiques.

Il devra préserver le fonctionnement de l'actuel C.H.P.G. durant toute sa construction. Il devra être conçu pour permettre une transition en douceur entre les deux établissements en limitant au maximum les opérations tiroirs. Toutes les solutions permettant d'en limiter les coûts de construction et de fonctionnement et de raccourcir les délais de livraison devront être étudiés tout en essayant de

contenir au maximum les nuisances pour le voisinage.

Mais si j'évoque ces points, Monsieur le Ministre, ce n'est pas pour alimenter la polémique mais pour réaffirmer notre volonté politique en tant que majorité élue de participer et de contribuer à ce projet essentiel pour notre pays, dans un esprit constructif en étroite collaboration avec vos services.

A ce titre, nous attendons avec impatience la mise en place de la commission mixte d'étude et de suivi entre le Gouvernement, la Direction du C.H.P.G. et le Conseil National, considérant qu'un tel sujet ne peut être abordé à l'occasion de seules Commissions Plénières d'Etude.

Dans l'attente d'une réponse concrète de votre part sur ce dernier point et sur d'autres, Monsieur le Ministre, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur GRINDA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers compatriotes,

J'aurais aimé commencer cette session après une Commission Plénière d'Etude d'information et de négociation sur l'organisation de ces Séances Publiques, notamment en ce qui concerne les temps de parole.

Cet oubli dans l'information des élus, des nouveaux élus également, bien évidemment, est bien regrettable. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il est difficile d'obtenir satisfaction sur des points pourtant évidents tel que la libre consultation des contrats des consultants extérieurs engagés par le bureau du Conseil National.

Il nous a fallu attendre début septembre, c'est-à-dire six mois et essuyer de nombreux refus pour pouvoir enfin exercer notre droit. A cet égard, je ne suis pas satisfait de la réponse que j'ai reçue aujourd'hui à 15 heures 02, vous voyez que le chronomètre marche dans tous les sens, et les réponses tardives peuvent s'apprécier différemment et j'aurais donc personnellement beaucoup de tristesse à devoir y revenir lors d'une prochaine Séance Publique.

J'aborde maintenant le travail ardu de la Commission de l'Environnement dont la présidence a été confiée pour la première fois à un membre

de la minorité dès le début de la législature, ce qui est une réalité positive que je ne souhaite pas masquer. Travail ardu car nous sommes privés de beaucoup d'informations quant à la substance des arrêtés ministériels d'application.

Cette même problématique se retrouve, Monsieur le Ministre d'Etat, dans nombre d'autres commissions mais je laisse le soin à leur Président de le souligner s'il le juge utile, certains l'ont fait ce soir et je les en remercie.

Notre récente séance consacrée aux nuisances sonores m'incline la pensée que le chemin sera encore long pour que ce texte voulu par notre Souverain dont chacun connaît les positions environnementales soit autre chose qu'un simple élément d'affichage.

Je ferais la même réflexion concernant la proposition de loi consacrée à la préservation du patrimoine. J'en profite d'ailleurs pour saluer le remarquable travail de Michèle DITLOT sous la précédente législature mais aussi celui de notre actuel Président de Commission, Daniel BOERI.

Que l'on parle d'environnement ou de patrimoine, j'ai le sentiment que l'on doit toujours s'incliner devant les dictats de l'Expansion Economique comme si une harmonie était impossible entre cadre de vie et prospérité. Comme s'il fallait systématiquement choisir entre l'un et l'autre alors qu'une voie médiane est évidemment possible je dirai même absolument nécessaire.

Alors je dis oui, oui à la réussite économique de notre pays qui permet de protéger notre modèle de société et attire de nouveaux résidents, mais certainement pas en sacrifiant ce qu'il reste aujourd'hui de notre patrimoine immobilier. Je ne veux pas plus que l'on touche aux Institutions Culturelles au prétexte qu'elles sont budgétivores et superflues. A cet égard je salue la nouvelle approche du Gouvernement qui m'apparaît beaucoup plus raisonnable. Comme quoi, lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin.

Je le répète, ce discours ne se veut pas obscurantiste mais il est bien au contraire un appel à la raison.

Aussi, j'exhorte mes collègues ici présents à ne pas baisser pavillon, à ne pas laisser se reproduire des erreurs regrettables comme celle du Sporting d'Hiver ou la destruction prévue des dernières belles villas restant en Principauté.

Alors si notre pays va mieux économiquement, je m'en réjouis et je félicite tous ceux qui œuvrent

au quotidien. Certes la reprise est sans doute fragile mais elle est là. Raison de plus pour ne pas tout gâcher.

J'attends du Gouvernement qu'il entende cet appel, reflet de la vie d'un grand nombre de Monégasques et de résidents. Rien n'est inéluctable ou alors l'engagement politique n'a plus de sens. Il faut savoir parfois dire non, pour ma part je commence ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues,

Le logement est une priorité pour la nouvelle majorité du Conseil National. Horizon Monaco considère comme un devoir de bien loger nos compatriotes.

Devant la pénurie héritée de l'équipe précédente (453 demandes pour 187 logements lors de la Commission d'attribution du 27 mars 2013) il ne fallait plus perdre de temps, et convaincre au plus vite le Gouvernement de l'impérieux besoin d'agir ! Et... nous avons été entendus ! Entendus sur la nécessité de construire de nouveaux immeubles domaniaux : le projet « Testimonio 2 » qui était en sommeil va être lancé dans un sens enfin plus favorable à l'Etat, afin de livrer à l'horizon 2019 environ 125 logements domaniaux ainsi qu'une crèche et d'autres services publics. Une nouvelle opération domaniale, l'opération de la « Villa l'Engelin » offrira, au Jardin Exotique, à côté du parcours Vita, plus d'une centaine d'appartements avant la fin de cette mandature et même si cette opération avait déjà été présentée en 2003 comme l'affirme l'opposition, on se demande pourquoi celle-ci n'a rien fait de son temps pour qu'elle devienne réalité. La minorité conviendra donc, je l'espère, de nous accorder au moins le crédit d'avoir su convaincre le Gouvernement de la concrétiser. Dire c'est bien, faire c'est mieux.

Entendus également sur la nécessité de ne plus loger les Monégasques dans des appartements mal situés. Depuis la dernière attribution nous avons obtenu que la commission, dans laquelle siègent des

membres du Gouvernement et du Conseil National, visite chaque nouvel immeuble livré afin de repérer, le cas échéant, les appartements impropres à l'habitation qui seront transformés en locaux à usage d'activités.

Plus aucun logement inadéquat ne sera proposé, nous y veillerons.

Cette mesure est déjà effective pour la prochaine Commission d'attribution qui se tiendra le 21 novembre prochain.

Il en est de même pour chaque appartement qui aura été refusé à deux reprises lors des commissions précédentes, et bien évidemment, dans ces cas, les pénalités de refus ne seront pas appliquées.

Ces surfaces commerciales et de bureaux répondront à une attente forte de nombreux Monégasques pour qui les prix du secteur libre sonnent trop souvent le glas de leur projet.

Transformer, c'est bien mais c'est encore mieux de ne pas avoir à le faire en prévoyant d'emblée lors de chaque nouveau projet les surfaces destinées à l'habitation et celles qui doivent l'être à un autre usage.

Sur ce point également nous avons été entendus, ainsi les prochaines opérations programmées intégreront dès leur conception les surfaces devant être dédiées à un usage commercial ou de bureau plutôt qu'à l'habitation.

Il en sera ainsi dès l'opération de la « Villa l'Engelin ».

Comment ne pas être satisfait quand le Gouvernement sait écouter et entendre les justes remarques des représentants des Monégasques.

L'écoute, l'information préalable, la transparence et le dialogue sont les piliers de la méthode à suivre, la méthode qui fait gagner Monaco.

Comment comprendre alors que le Gouvernement n'agisse pas de même dans tous les domaines, faisant encore trop souvent preuve d'opacité, voire de défiance envers le Conseil National.

J'attends en particulier un changement d'attitude en ce qui concerne l'opération « Ida », la politique de santé et surtout la Société des Bains de Mer dont les dirigeants semblent aujourd'hui plus réactifs lorsqu'il s'agit d'effectuer des opérations boursières ou encore d'installer des bulldozers dans les jardins du Casino que pour relancer le secteur des jeux ou se préoccuper du sort des salariés.

Cette société à monopole concédé, détenue majoritairement par l'Etat, a depuis toujours un rôle social qu'il convient de ne pas oublier.

La S.B.M. fait partie de l'histoire et du patrimoine de la Principauté, nous ne permettrons ni qu'on la brade ni qu'on la dénature !

Les réponses apportées par le Gouvernement lors de l'examen de cette loi de Budget Rectificatif 2013 détermineront le sens de mon vote le 10 octobre prochain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

La parole est à Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

A l'occasion de cette Séance Publique consacrée au Budget Rectificatif 2013 je voudrais vous dire quelques mots au nom de la Commission de Législation que j'ai l'honneur de présider.

Concernant les travaux accomplis nous avons tenu nos promesses. Nous avons voté la loi sur l'Organisation et l'Administration Judiciaire qui était en souffrance depuis trop longtemps. Je rappelle que ce texte majeur vient consolider nos Institutions et est donc fondamental pour Monaco et les Monégasques.

Concernant également le travail accompli nous avons voté le texte modifiant le Code de Procédure Pénale sur la Garde à vue pour le mettre en conformité avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme tout en préservant la sécurité, domaine où l'excellence est déjà acquise dans notre pays. Même les représentants de la Commission de Venise n'ont rien trouvé à redire ainsi que l'a déclaré Monsieur le Procureur Général lors de l'audience de rentrée des Tribunaux.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la commission, son Vice-Président mais aussi les permanents et les consultants du Conseil National qui par, leurs compétences, ont rendu possible que nos travaux soient menés à bien dans un délai raisonnable.

Actuellement la Commission de Législation poursuit l'examen de textes qui vous ont été rappelés

– que je ne vais pas rappeler encore une fois – afin de renforcer l'attractivité de Monaco par une sécurité juridique adaptée au monde contemporain.

Mais ce soir, nous parlons de budget et de valeur économique. Cependant, le débat sur le budget est aussi l'occasion de rappeler les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

A ce titre, je tenais à saluer le modèle social monégasque préservé, je pense notamment à la réforme des retraites qui, tout en tenant compte de la réalité, a maintenu les principes essentiels afin d'assurer la pérennité dudit modèle.

En conclusion et avant d'entamer les présents débats qui nous permettront d'aborder des sujets d'importance, je tiens à renouveler mon vœu d'une discussion en bonne intelligence avec le Gouvernement Princier afin de préserver notre modèle économique en dépit des temps de crise actuelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

L'intervention massive de l'Etat dans une société où celui-ci ne possède aucun intérêt fait resurgir le problème de l'équité devant le choix des récipiendaires.

Je rappelle ici qu'un récipiendaire est une personne qui reçoit une médaille. Eh bien, elles ne sont pas légion fort heureusement, mais suffisamment nombreuses ces dernières années, personnes physiques ou morales, pour que l'on s'y attarde quelques instants. Qui sont-elles ? Au petit bonheur la chance, promoteurs, industriels, commerçants, gérants de société, associations, entités culturelles, ils se reconnaîtront, j'en oublie sans doute, j'exclus volontairement les nécessiteux. Ne cherchons pas ici les responsabilités, car si, de manière générale le Gouvernement est régulièrement impliqué, le Conseil National a trop souvent fermé les yeux. Si cette situation devait perdurer, certaines personnes pourraient à juste titre revendiquer le droit à la médaille... Le jour maudit où je ferai faillite, je serai peut-être de ceux-là.

L'exécution budgétaire concernant les dépenses d'équipement se révèle bien meilleure que l'an passé puisque 5 M€ supplémentaires ont été dépensés en 2013. Nul besoin de rappeler ici que le soutien apporté par l'Etat aux entreprises du bâtiment de la Principauté en les utilisant pour les travaux d'entretien et la rénovation des appartements domaniaux, en les impliquant aussi dans les grands chantiers publics est absolument indispensable et participe de la bonne santé de notre économie.

Celui qui aura suivi de près la lecture du rapport comprendra que j'enchaîne sans transition les sujets au fur et à mesure qu'ils se présentent. C'est ainsi que j'en arrive à l'un de ceux qui me tiennent particulièrement à cœur et qui est sur le point de trouver une issue particulièrement satisfaisante : la réfection de la Rue Caroline. Méritent la médaille :

Madame le Conseiller pour l'Équipement et l'Urbanisme, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Monsieur le Directeur de l'Aménagement Urbain, Madame la Directrice de la Prospective, de l'Urbanisme de la Mobilité, Monsieur le Président du Conseil National ainsi que l'ensemble des Conseillers Nationaux de la nouvelle majorité qui m'ont apporté leur soutien.

Le projet comprend le renouvellement complet des sols, du mobilier urbain, des luminaires et la mise en valeur des végétaux. Une aide sera apportée aux commerçants pour leur permettre la mise aux normes des terrasses. Les travaux devraient durer six mois. Des matériaux de qualité pour une réalisation certes onéreuse mais qui devrait s'inscrire dans le temps. Rien à dire, bravo à tous.

Le philosophe a dit : « *ralentissons car nous sommes pressés* ». De toute évidence Monsieur le Ministre vous vous êtes approprié cette maxime en ce qui concerne le Port Hercule car comme vous l'aviez précisé lors de la présentation du Budget Primitif 2013, cette année devait être l'année du port ! Il vous reste deux mois... C'était couru. Comment, en effet se débarrasser de tous ces impedimenta qui reculent sans cesse la réalisation d'un projet global ? Le chantier est permanent, mais pour le bien-être de tous, riverains, touristes et plaisanciers, il serait temps de fixer des échéances.

Le financement du domaine social nous inquiète, car comme le souligne fort justement notre rapporteur, nous considérons qu'il fait partie intégrante du pacte social non négociable. Nous demandons à l'Etat une extrême vigilance, une veille permanente qui nous permettra d'anticiper une situation qui deviendrait critique, j'en veux pour

preuve les quelques 18 % en deux ans d'augmentation de la subvention allouée à l'Office de Protection Sociale. C'est dans l'ordre des choses, l'espérance de vie augmente chaque année de deux mois.

Si le Conseil National a un rôle de conseil auprès du Gouvernement, j'ajouterai qu'il a un devoir, un droit d'impulsion qu'il doit utiliser à son plein potentiel. Ce droit n'existe qu'en fonction de ce que le Gouvernement veut bien en faire. Et, force est de constater que depuis les élections nationales de février, Conseil National et Gouvernement Princier travaillent en bonne intelligence, chacun faisant les efforts nécessaires pour parvenir à dégager des idées fortes dans l'esprit de nos institutions. La problématique liée aux droits à bâtir, en passe d'être résolue, obéit à cet ordre d'idées, je cite : « une fois ce code de conduite définitivement mis au point, le Gouvernement envisage d'en faire la présentation au Conseil National lors d'une Commission Plénière d'Étude à la rentrée ».

La S.B.M., entreprise ayant un rôle social dont la majorité du capital est détenue par l'Etat, faisait hier l'admiration de tous. Qu'est-ce qui la caractérise aujourd'hui ? Un déficit structurel abyssal malgré une redevance réduite sur la recette des jeux pour favoriser l'emploi des jeunes Monégasques. Des conventions collectives d'un autre temps, des départs à la retraite massifs pour diminuer la masse salariale, une direction souvent maladroite, des syndicats arc-boutés sur leurs revendications, un climat social exécrable, des intérêts croisés, la suspicion partout, des travaux pharaoniques à financer on ne sait trop comment, et l'on pourrait continuer ainsi jusqu'à l'épuisement.

Il est en effet grand temps que des décisions difficiles soient prises, qui ne pourront l'être que si elles recueillent l'assentiment des parties en présence. Comment peut-on imaginer un plan de relance cohérent sans en appeler à la responsabilité de chacun ? Il faut une fois pour toutes avoir le courage d'expliquer qu'on ne redresse pas une entreprise en difficulté sans demander un effort équitable mais partagé. Est-il seulement né celui qui parviendra à imposer un véritable plan de sauvetage ? La situation est grave car, si dans le futur, la S.B.M. n'est plus à même d'absorber un nombre toujours croissant de jeunes Monégasques en demande d'emploi, que deviendront-ils ?

Un sujet de satisfaction pour le Conseil National nouvellement élu : la programmation de deux chantiers domaniaux qui nous faisait cruellement

défaut. Aucun projet domanial n'étant à mettre au crédit de la mandature précédente, il était impératif pour nous de sensibiliser le Gouvernement sur le caractère d'urgence que revêtait le lancement d'une nouvelle opération pour donner le droit au logement à un grand nombre de foyers monégasques en attente.

Satisfaction toujours en ce qui concerne la requalification des logements ayant essuyé deux refus consécutifs en commission d'attribution, en planchers à usage de bureau. Nous le demandions depuis plusieurs années, notre majorité l'a aujourd'hui obtenu. Gouvernement et Conseil National prennent la décision de concert et c'est déjà une dizaine d'appartements qui ont été requalifiés. Là aussi, bravo à tous...

(Sonnerie).

... La propriété commerciale aménagée pour les locaux commerciaux domaniaux était l'un des éléments majeurs de notre programme. Elle doit être considérée aujourd'hui comme une priorité...

M. le Président.- ... Monsieur CLERISSI, je vous demande de conclure.

M. Philippe CLERISSI.- ... Nous espérons pouvoir présenter au Gouvernement dans le courant du premier trimestre 2014 le résultat de nos réflexions qui consisteraient à se calquer sur le Contrat Habitation-Capitalisation, ce qui est, je vous l'accorde, plus facile à dire qu'à réaliser.

J'en ai pratiquement terminé, je vous remercie et désolé pour le temps dépassé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Ce n'est pas grave, vous avez dépassé de douze secondes.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je profite du temps de parole qui m'est alloué pour faire un point des premiers travaux de la

Commission des Droits de la Femme et de la Famille que j'ai l'honneur de présider.

A peine élue la nouvelle majorité a décidé en commission de travailler sur une mesure emblématique, la transmission du nom de famille de la mère conformément au programme politique d'Horizon Monaco.

Je dois dire qu'une proposition avait été déposée en ce sens en 2006 par des anciens élus, travail important, mais qui n'avait jamais été étudié en commission. Ce n'était peut-être pas urgent pour eux, pour nous c'était une priorité.

Nous avons parcouru cette commission de 2006 mais elle ne correspondait pas à nos attentes. Aussi, nous avons rédigé une nouvelle proposition plus conforme à nos valeurs et à nos traditions monégasques.

Il sera enfin possible d'apposer le nom de jeune fille de la mère au nom de l'enfant en qualité de nom d'usage. Fini les difficultés administratives pour les mamans divorcées ou veuves qui ne portent pas le même nom que leur enfant.

Autre mesure phare de cette proposition, faciliter les procédures de changement de nom qui sont parfois difficiles et coûteuses. Dès lors un nom menacé d'extinction pourra être préservé. La dernière avancée notable sera la possibilité de reconnaissance anticipée d'un enfant à naître. En effet, dans nos sociétés actuelles de plus en plus de parents ne sont pas unis par le mariage. Loin de prendre position pour ou contre le mariage, nous avons souhaité garantir la possibilité pour un papa de reconnaître son enfant avant sa naissance. La filiation reste une priorité, elle doit pouvoir être établie.

Cette proposition profitera à l'ensemble des familles monégasques, familles que nous représentons au Conseil National. Nos compatriotes attendaient une telle mesure, nous l'avons inscrite au programme politique, nous l'avons rédigée, nous la déposerons demain et nous espérons la voter cette année.

J'ai pu constater à l'occasion de l'examen de ce Budget Rectificatif que les aides apportées aux Monégasques et à leurs familles ne sont *a priori* pas impactées par des restrictions budgétaires et j'en suis soulagée.

La vie et parfois les accidents de la vie peuvent avoir une influence sur les demandes d'aides de la part de nos compatriotes et notre modèle social,

modèle exemplaire, a toujours pris soin d'apporter toute l'aide nécessaire aux familles monégasques. La justice sociale et la solidarité doivent rester au cœur de nos préoccupations.

J'encourage donc le Gouvernement à continuer d'œuvrer en ce sens et avec les membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille nous serons toujours là pour défendre le bien-être de tous les Monégasques.

Autre sujet de satisfaction, les campagnes de prévention mises en place, notamment la campagne de vaccination contre le papillomavirus et je sais combien le dépistage de cancer est au cœur de vos priorités. Je tenais à vous remercier pour cela, Monsieur le Ministre.

Concernant les jeunes nous demandons que soient poursuivis et surtout développés tous les programmes concernant la lutte contre les addictions. Ma collègue, Mme AMORATTI-BLANC, très investie sur le sujet, vous en parlera plus longuement.

Pour rester conforme à la volonté de la majorité de voir se renforcer le lien intergénérationnel, je pense aussi à la génération des 50/65 ans qui rencontrent des difficultés pour retrouver un emploi. Je sais que le Gouvernement fait déjà beaucoup pour les jeunes en recherche d'emploi mais je demande qu'une attention particulière soit portée aux seniors en pleine maturité professionnelle qui ont eux aussi besoin de soutien.

Je souhaite aussi que l'Etat poursuive une politique volontariste et préventive d'accompagnement de nos aînés qui après une vie professionnelle bien remplie peuvent connaître, à l'heure de la retraite, des situations difficiles.

Enfin, j'ai bien noté que vos Services, Monsieur le Ministre, se sont attachés dès 2011 à la prise en compte des besoins futurs liés à la grande dépendance, mais j'appelle le Gouvernement au nom de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille à la plus grande vigilance sur ce point, nous devons assurer à nos grands aînés la dignité à laquelle ils ont droit.

J'attends beaucoup de ces débats, des réponses et des propositions concrètes du Gouvernement sur les sujets que nous allons tous évoquer aujourd'hui et demain afin de pouvoir motiver mon vote jeudi soir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame FRESKO-ROLFO

La parole est à présent à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

L'économie de Monaco se porte bien, les résultats budgétaires de 2013 et le Budget Rectificatif le prouvent. Je ne m'attarderai donc pas sur ce Budget Rectificatif, ce processus lourd pour discuter d'ajustements très minimes par rapport au Budget Primitif est, à mon humble avis, une perte de temps pour tout le monde.

Mais la S.B.M. ne se porte pas bien et ce dossier doit faire l'objet de toute notre attention. Non pas en gesticulant dans la presse toutes les semaines, en affirmant que nous sommes au bord de la rupture. Non pas en manquant de respect au Président délégué de la S.B.M., choisi par notre Souverain il y a seulement quelques mois. Non pas en se plaignant publiquement de ne pas avoir reçu la visite de tel ou tel cadre de la S.B.M. pour flatter l'ego de je ne sais qui.

Non, l'attitude agressive et immature de la majorité n'est pas constructive, bien au contraire, d'autant plus que je n'ai trouvé aucune proposition concrète de la majorité sur le fond du dossier. Tout cela ne va pas dans l'intérêt général, et encore moins dans l'intérêt de la S.B.M..

Il faut faire confiance au Président délégué de la société pour l'instant, et travailler avec l'équipe de gestion pour mettre sur pied un plan de redressement. Nous sommes heureux de voir que le Groupe Renaissance partage cette approche.

Dans le même esprit, nous voudrions faire une suggestion quant au financement des quelques 600 M€ dont la S.B.M. a besoin pour les projets en cours. A Monaco, nous n'aimons pas les dettes, avec raison, et puisque l'Etat est et restera l'actionnaire majoritaire de la S.B.M., endetter la S.B.M. c'est aussi endetter Monaco.

Nous avons donc réfléchi à une solution qui permette de lever les fonds nécessaires sans recourir excessivement à l'emprunt.

Nous suggérons que l'augmentation de capital aille de l'avant comme prévu. Nous faisons confiance au Gouvernement et à M. BIAMONTI pour choisir

les meilleurs investisseurs, ceux avec les ressources et le savoir-faire pour donner à la S.B.M. et à son Conseil d'Administration l'impulsion pour qu'un changement de culture commence vraiment à prendre racine.

Mais pour que l'Etat reste majoritaire, ce que nous voulons tous, une augmentation de capital ne suffira pas. Il nous faut trouver encore quelques 400 M€.

Et il est hors de question de vendre des actifs immobiliers sur le territoire monégasque à des étrangers. Par contre, nous avons un Fonds de Réserve Constitutionnel qui a les moyens d'acheter un actif à la S.B.M., comme le Balmoral par exemple. Ceci rentrerait dans les attributions du Fonds de Réserve Constitutionnel, car le Balmoral est un investissement qui devrait être rentable s'il est acheté au juste prix. Il pourrait ensuite être loué sur le long terme à la S.B.M. pour qu'elle en assure l'exploitation.

Voici donc notre proposition, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la S.B.M..

J'ai mentionné il y a une minute l'attitude immature et agressive de la majorité au sujet de la S.B.M.. J'ai malheureusement retrouvé cette attitude lors de mes déplacements à Strasbourg pour représenter Monaco au Conseil de l'Europe.

Vu le ton de la campagne électorale sur l'Europe, décider de m'impliquer dans ce dossier signifiait montrer à nos amis européens que tous les monégasques ne partageaient pas la vision rétrograde et nombriliste de la majorité.

Bien m'en a pris. Ce que j'ai vu, ce que je vois encore, c'est d'un côté un Souverain qui ne ménage pas ses efforts pour présenter notre nation comme un pays ouvert sur le monde, moderne et tolérant, et de l'autre, une majorité parlementaire qui rame dans l'autre sens.

Il ne m'est pas agréable d'entendre des parlementaires européens demander avec ironie à la délégation monégasque s'il est vraiment judicieux de placer Monaco dans le même camp que la Biélorussie, probablement le dernier état totalitaire sur le continent européen. Car en demandant le remplacement du rapporteur de la Commission de Suivi, Monaco a imité la Biélorussie, qui avait fait de même le matin même.

Le fait que le rapporteur en question va très probablement devenir le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ne semble

même pas avoir effleuré l'esprit du Président de la Commission des Affaires Etrangères.

Tout cela est d'un amateurisme affligeant.

Peut-être pourrions-nous corriger le tir en ratifiant rapidement les conventions en suspens depuis plusieurs années ? Certaines d'entre elles, déjà signées mais pas encore ratifiées, ne semblent pas poser de problème :

La Convention 201 sur la protection des enfants contre l'exploitation des abus sexuels; et, la Convention 210 sur la prévention de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et la violence domestique.

Mais de nombreuses autres conventions n'ont été ni signées, ni ratifiées. Il est cependant difficile d'imaginer qui, dans cette Assemblée, au Gouvernement ou au Palais pourrait être contre...

Par exemple, concernant les droits des enfants, la Convention 058 et la 202 en matière d'adoption des enfants, la Convention 085 sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, la Convention 105 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants, la Convention 160 sur l'exercice du droit des enfants, la Convention 192 sur les relations personnelles concernant les enfants.

Je pourrais continuer à citer d'autres conventions dans le domaine de la bioéthique et d'autres, mais je ne peux résister, Monsieur le Président, pour terminer, d'en citer une que Monaco n'a pas signée, il s'agit de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Ceux qui dans cette salle sont en faveur de l'esclavage, levez la main ? Personne.

Ceux qui sont en faveur de l'exploitation des enfants à des fins sexuelles, levez la main ? Personne.

Peut-être ceux qui sont contre la répression du terrorisme ou du trafic des stupéfiants ? Personne, personne, personne.

(Sonnerie).

Ne pensez-vous pas que la signature et la ratification de certaines de ces Conventions ferait infiniment plus pour l'image de Monaco que des campagnes de publicité coûteuses dans les gares et les aéroports ?

Moi si. Nous si...

M. le Président.- ... Je vous demande de conclure, Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- ... C'est la différence entre l'être et le paraître, c'est la différence entre des personnes qui ont des valeurs et celles qui pensent qu'une bonne conduite peut s'acheter.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur Thierry CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues,

Durant la campagne nous avons beaucoup parlé de bon sens et c'est avec ce bon sens et de l'objectivité que j'ai analysé les récentes actions du Gouvernement et ce Budget Rectificatif.

Bon sens dans le domaine du logement. Devant le bilan désastreux de l'ancienne majorité sur le logement, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la nouvelle majorité choisie par les Monégasques en février dernier a œuvré pour pousser le Gouvernement à remettre en route des chantiers domaniaux arrêtés et en trouver de nouveaux. Nous sommes sur la bonne voie, le Président de la Commission du Logement vous en a parlé.

De même, suite aux demandes répétées de la majorité Horizon Monaco, le Gouvernement a accepté de revoir sa copie sur le projet « Ida ». Notre souhait est de ne pas bloquer un quartier entier pour des décennies lorsqu'on peut avoir une vision globale. Il faut savoir que les propriétaires des alentours sont demandeurs d'une approche de bon sens. Nous attendons des propositions du Gouvernement.

Enfin nous continuons de penser qu'unifier les domaines et l'habitat avec la création d'une foncière d'Etat est la voie privilégiée pour améliorer la gestion du parc domaniale. Le Gouvernement a commencé à entendre notre message puisqu'il a choisi de nommer un fonctionnaire pour faire le lien entre ces deux Services clefs. Qu'importe le choix technique retenu, il suffit que le résultat escompté soit au rendez-vous, nous y veillerons.

Bon sens pour la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel. Lorsqu'on dispose de beaucoup d'argent on le confie à des professionnels, c'est ce qu'Horizon Monaco demande, que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit confié à une équipe de professionnels dédiés, placée sous l'autorité du Conseiller pour les Finances et l'Economie en rendant des comptes à la Commission de Placement des Fonds afin de le contrôler, de réduire les frais et d'optimiser le rendement sans prendre de risque supplémentaire. Un audit a déjà été réalisé et les frais déjà pouvant être réduits substantiellement. Cela procurera des économies récurrentes, c'est une très bonne nouvelle. Il semblerait même que les mots « équipe dédiée » et « Fonds Souverain » ne soient plus tabous.

Je sais que le Conseiller qui connaît parfaitement ce domaine comprend notre demande et saura prendre les mesures qui permettront de faire fructifier le Fonds de Réserve et amener des recettes supplémentaires.

Nous allons dans la bonne direction et nous appuierons le Gouvernement pour aller plus loin dans cette approche de bon sens. Bon sens pour notre vision d'avenir. Il faut avoir pour Monaco une vision à long termes et communiquer sur le cap que l'on désire tenir afin de donner confiance aux investisseurs et rendre Monaco encore plus attractif.

Notre territoire est exigu et l'offre de bureaux est insuffisante et trop chère pour de petites entreprises. Alors, pourquoi ne pas créer une pépinière pour certaines des entreprises de petite taille dont les besoins de surface au démarrage sont modestes.

Par ailleurs, où sont les projets de bureaux pour développer les entreprises de plus grandes tailles à forte valeur ajoutée et générer à termes plus de T.V.A. et d'impôts sur les sociétés.

Que dire de l'extension en mer ? Qu'est-il prévu ? Comment ? Le Conseil National qui représente les Monégasques vous demande d'être associé au processus, c'est normal dans le cadre de la création d'un nouveau quartier.

Bon sens enfin pour la S.B.M.. On marche sur la tête ! Qui dirige cette société ? Où sont les décisions stratégiques ? Où est la vision d'avenir ? Où sont les actions pour redresser les comptes et qu'est devenue la préoccupation sociale de la société ? Il existe des solutions, encore faut-il avoir la volonté de les trouver et informer en amont le Conseil National ce qui n'a pas été le cas récemment.

C'est ce que je demande à l'Etat actionnaire majoritaire de la société qui est normalement garant de la stratégie générale.

J'attends donc beaucoup de ces débats pour que le pragmatisme et le bon sens reprennent le dessus et pour déterminer mon vote le 10 octobre prochain.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ne peut que se féliciter des avancées obtenues par la nouvelle majorité en un peu plus de six mois de travail. Je citerai la poursuite des efforts concernant la politique sociale et principalement celle touchant à la dépendance, pour nos aînés et la population toute entière. Le projet de loi sur la protection des personnes handicapées, déposé devant la commission, en est une parfaite illustration. Conformément à nos engagements, nous nous sommes mis immédiatement au travail. Après consultations et étude précise du texte, nous avons transmis une liste de questions au Gouvernement dès le 1^{er} juillet. Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues siégeant dans ma commission pour leur totale implication dans ce dossier.

Monsieur le Ministre, nous venons de recevoir vos réponses, nous allons pouvoir reprendre l'étude du dossier, avec d'éventuels amendements.

Je voudrais aussi citer la mise en place de la Cellule de Veille pour la Priorité Nationale au sein du Conseil National. Souvenez-vous, chers amis, c'était un engagement fort de la campagne et nous l'avons réalisé. La cellule est trop souvent sollicitée et je le déplore, mais cela montre qu'elle répond clairement à une attente forte de nos compatriotes !

Des discussions constructives sont déjà en cours avec les Services du Gouvernement en charge du Travail et de l'Emploi pour faire avancer les dossiers dans le secteur privé. Sous peu, nous vous solliciterons, Monsieur le Ministre, pour rencontrer les personnes de la Direction de la Fonction Publique pour avoir le même type d'approche et aborder l'emploi au sein de l'Administration.

En ce qui concerne la Santé, un groupe dédié a été réactivé sous la houlette de Christophe ROBINO. Il est déjà très actif et mon collègue vous a présenté les grands points. Mais je voudrais en souligner un, tout spécialement : la majorité aura une vigilance toute particulière dans le suivi du projet de construction du nouvel hôpital, nous devons encore en trouver la forme, mais on ne va pas recommencer le débat.

En ce qui concerne le logement, mon Collègue Jean-Michel CUCCHI vous a donné un aperçu des avancées obtenues. Je tiens déjà à le féliciter pour ces avancées obtenues qui répondent parfaitement aux attentes des Monégasques.

Enfin du mouvement, enfin des actions concrètes. Alors oui, effectivement on peut nous dire qu'il n'y a pas eu de C.P.E. et certains se plaignent de ne pas avoir été préparés à la prise de parole pour la Séance de ce soir, peut être fallait-il être présent à la commission du 25 septembre, au cours de laquelle a été voté le rapport de Monsieur BURINI... c'était l'occasion pour nous de poser nos questions et d'apprendre, aussi.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses travaille sur de nombreux sujets, elle est le partenaire institutionnel pour tous les sujets ayant trait au Travail, à l'Emploi et à la Santé. Aussi, je veillerai, à ma place et dans le respect de nos Institutions, en liaison avec mes collègues de la majorité, à conforter et à défendre les avancées sociales dans ces différents secteurs.

Les indicateurs économiques semblent repartir à la hausse. Je serai particulièrement vigilant à défendre également le pouvoir d'achat, la solidarité et la justice sociale, mais aussi la flexibilité pour accompagner et soutenir la santé économique du Pays.

Ainsi, dans les prochaines semaines, nous rencontrerons les partenaires sociaux, les chambres syndicales et patronales, ainsi que les différentes fédérations liées.

Quand on parle d'avenir et d'emploi, il y a un nom qui revient immédiatement sur les lèvres : la S.B.M. qui stigmatise toutes les attentions.

Quelle vision et quelle stratégie de développement pour cette grande et belle société ? Que devient la priorité nationale ? Où sont l'équité et la méritocratie ?

Quel avenir pour les salariés, quels que soient le métier et la nationalité ? Il s'agit de plus de

4.000 personnes et de leur famille, et que dire du dialogue social : un échec cuisant, sans appel.

Pourtant l'énergie est là, l'envie aussi. Dans cette société « à part » les salariés sont fiers de travailler pour elle, fiers de l'image de rêve et de luxe qu'elle véhicule, fiers également d'une histoire de 150 ans qu'ils ont contribué à construire. Madame et Messieurs du Gouvernement, vous ne pouvez pas laisser le bateau tanguer à ce point, sans bouger.

Les actionnaires doivent définir le cap et les grands moyens pour y parvenir. C'est votre rôle, vous Gouvernement. Vous ne pouvez pas vous défausser sur le sujet.

Ecoutez l'inquiétude des Monégasques : les Jardins des Boulingrins saccagés, le Sporting d'Hiver bientôt détruit, la Haute Assemblée bafouée et qui attend toujours réponse aux questions posées, la Direction affirmant dans la presse qu'elle construira même sans loi de désaffectation. Savez-vous qu'à travers l'Assemblée, ce sont tous les Monégasques qui sont concernés. La situation est grave. Il faut savoir en prendre la mesure.

Confiance nous dit-on aux deux extrémités de l'hémicycle, confiance au management en place, certes, peut-être. Il est vrai que le sujet n'avait jamais été abordé au cours de la précédente mandature, que ce soit au sujet de la stratégie de l'entreprise ou de la conservation du Sporting d'Hiver. Alors, merci Messieurs pour vos belles leçons !

Notre rôle est de préparer l'avenir, de construire la société de demain, en faisant face aux défis d'une Europe en crise, sans gâcher nos atouts. Avec pragmatisme et conviction, en respectant les équilibres institutionnels, je serai toujours présent pour défendre les valeurs de notre projet politique que les Monégasques ont plébiscité.

J'attends des débats qui vont s'ouvrir, des réponses et des avancées de la part du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Avant de passer la parole à M. BOERI, je n'ai plus de souhait de parole. Oui, Mme Valérie ROSSI qui vient de lever la main ensuite de M. ELENA, de Mme AMORATTI-BLANC, M. FICINI et de M. BARILARO.

Je passe tout d'abord la parole à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, mes chers collègues, chers amis,

Ces quelques huit mois depuis l'élection m'ont servi d'apprentissage du travail entre le Conseil National et le Gouvernement et réciproquement.

Cet apprentissage n'est sans doute pas terminé mais j'essaie d'apprendre vite aussi je me permettrai quelques observations et surtout quelques propositions.

Je m'en tiendrai ce soir essentiellement à nos pratiques et méthodes pour travailler ensemble et non à la nature même du budget.

Ces huit mois furent pour moi une réelle surprise. Certes, l'adage veut qu'il y ait « Loin de la coupe aux lèvres » mais je dois dire aussi qu'il y a aussi loin « entre la théorie vue de l'extérieur, et la pratique, vécue de l'intérieur » dans les relations Conseil National / Gouvernement !

Attention, je ne fais pas allusion aux relations humaines, qui sont assurément cordiales et de bon goût !

Non je parle de méthode de travail, je parle d'efficacité.

Aussi, cette surprise fut pour le rectificatif 2013, sinon mauvais, au moins étonnante.

Permettez-moi une histoire personnelle, même si ça ne se fait pas dans cet hémicycle mais sans doute, est-ce le privilège de Doyen de cette Haute Assemblée.

Il se trouve que dans une période de ma vie, alors que j'étais encore « jeune et beau », j'ai eu l'opportunité – c'est mon métier de consultant – d'appliquer une méthode de travail fondée sur l'expérience américaine de l'Etat de Géorgie dont le Gouverneur était un certain Jimmy CARTER, avant qu'il ne devienne Président des Etats-Unis.

Il s'agissait d'introduire des méthodes d'efficacité au sein de son Administration !

C'est-à-dire rationaliser – ah le mot barbare – le système d'allocation de ressources de l'Etat, au sein des départements.

Cette démarche est un système, c'est-à-dire globale, centrée sur les objectifs, les moyens pour y parvenir, du contrôle et de l'évaluation des résultats.

Ah, ai-je dit un « gros mot » ; contrôle ?

Laissez-moi rassurer tout le monde quand je parle de contrôle, je pense d'abord au football !

Quand une de nos stars, sur le terrain, « contrôle » le ballon, en réalité, nous le savons tous, le joueur maîtrise ce ballon !

Le contrôle n'est donc qu'un acte naturel. En résumé, il s'agit d'un principe simple – j'avais déjà eu l'occasion de le dire : « Des moyens sans objectifs ; c'est du brouillard » et « Des objectifs sans moyens ; ce sont des vœux pieux ! »

Ne croyez pas que je m'égare et que, sans crier gare, je me prépare à vous infliger mon cours à l'Université !

Non, rassurez-vous, je parle du Budget Rectificatif 2013 et de ma surprise !!

Notre Commission des Finances et de l'Economie Nationale a posé une centaine de questions au Gouvernement relatives au budget rectificatif. Ce nombre de questions est en sensible diminution eu égard aux années précédentes et je salue la justesse du propos de notre rapporteur citant Victor HUGO « Qui voit de haut voit loin, qui voit de loin voit juste ! ».

Mais, recevoir en réponse environ 500 pages de documents, chiffres, tableaux, dessins Malheur aux 24 Conseillers Nationaux pour les ingurgiter !!

Nous devons faire des efforts, tous ensemble, Gouvernement et Conseil National pour nous consacrer à l'essentiel ! D'autant que le contrôle des dépenses a déjà eu lieu et nous devons lui faire confiance !

Nous devons, nous concentrer sur les seuls postes budgétaires qui « bougent vraiment » : « Les exceptions » !

Portons donc notre regard sur les écarts significatifs qu'ils soient financiers ou qualitatifs ! Même si, je le sais, « le diable se cache dans les détails ».

Un exemple pour illustrer mon propos.

Pas de surprise, ce soir ; il s'agit du budget culture ! Ce n'est qu'une première approche. Il s'agit de recenser tous les postes relatifs à la culture, disséminés à travers une comptabilité budgétaire, certes orthodoxe, mais à vrai dire, peu efficace. Environ 50 M€ et oui, et j'en oublie certainement ! Près de 6 % du budget total du pays ! Or, ces dépenses sont éclatées en 25 lignes budgétaires différentes dans des classifications différentes ; je

ne suis pas sûr que même « une poule y retrouve ses petits ! »

Que croyez-vous qu'il arrivât sur ce budget ? Seules 6 lignes ont bougé entre le Primitif et le Rectificatif !! Et savez-vous pour combien : 1 M€ ; moins de 2 % d'écart !!

Pour le découvrir, il faut passer du temps et batailler ferme avec le vocabulaire comptable !! En revanche, une entité – ce n'est pas mon propos ici de la citer ce soir – pèse environ 20 % du Budget total de la Culture. Là, ça m'intéresse de tout savoir sur cette entité ! Ses objectifs, ses résultats, ses moyens... La récurrence des budgets. Or, seules quelques lignes éparses, au même titre que toutes les autres, figurent dans notre budget. Nous n'en savons rien du tout !!!! « La caravane passe ».

Oui, nous pouvons certainement améliorer notre pratique et pour ne pas trop ennuyer ce soir par cet aspect un peu technique, je reprendrai mes propositions lors des explications de vote !

Merci de votre écoute

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

La parole est à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Défendre notre modèle social et le bien-être que l'on ressent à vivre dans notre beau pays, voilà ce que j'ai envie de défendre au cours de mon mandat. Beaucoup nous envient aujourd'hui. Oui, nous sommes atypiques, nous sommes différents et c'est ce qui fait notre force. Nous avons su garder contre vents et marées nos spécificités et nos traditions. Ces spécificités et ces traditions, nous continuerons à les défendre coûte que coûte. Je sais que les Monégasques partagent mon point de vue puisqu'ils ont lourdement sanctionné l'ancienne majorité lors des élections de février dernier. En effet, celle-ci avait un peu oublié ces éléments de base et s'était laissé embrigader par le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise qui voulaient que Monaco entre dans le moule européen.

En tant que Vice-Présidente de la Commission des Relations Extérieures je remercie notre Président Jean-Charles ALLAVENA de s'être déjà à ce point

investi dans sa mission, défendre notre réalité face aux instances internationales, expliquer, convaincre, même à nos portes, de la justesse de notre système politique, de l'importance de notre identité, de notre histoire, de notre souveraineté et c'est bien plus difficile que de faire du tourisme parlementaire. Nous avons du « pain sur la planche » et heureusement nous avons de l'énergie à revendre, mais s'il faut défendre notre bien-être lié à nos Institutions à l'extérieur de nos frontières, il faut aussi savoir le préserver chez nous notamment pour nos aînés. Vous pourrez toujours compter sur moi pour suivre et soutenir la politique pour les personnes âgées qui est développée aujourd'hui avec la plus grande justesse par le Gouvernement, mais il faut que cette politique favorable pour nos aînés perdure dans la cohérence pour les années à venir et que le bon choix continu d'être fait.

A ce titre, je demande au Gouvernement de ne pas reculer indéfiniment le moment de la création d'un fonds dédié à la dépendance, appelée parfois « cinquième risque ». Nous vivons de plus en plus vieux, c'est une chance, mais il faut savoir s'organiser en conséquence, et ce n'est pas parce que le pays voisin retarde la réflexion de la mise en place de fonds dédiés, que nous devons faire de même. Le bien-être se décline également dans les soins dont chacun de nous peut avoir besoin au cours de sa vie.

Aussi, j'ai fait partie du groupe Santé, dirigé par le Vice-Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, mon collègue Christophe ROBINO. Que ce soit pour le prochain schéma sanitaire ou pour le projet de construction du nouvel hôpital, beaucoup de sujets réclament vigilance et ambition. Sur le nouvel hôpital par exemple, j'ai à cœur que le projet en cours, le 7^{ème} du nom, voie réellement le jour et qu'il ne soit pas enterré quelques mois avant l'arrivée d'un 8^{ème}.

Je finirai par le bien-être des jeunes. Vous le savez, la sécurité, le niveau d'éducation, le niveau social offerts par Monaco ne protègent pas nos enfants des fléaux comme l'alcool, la drogue et autres addictions ou conduites à risque. C'est parce qu'autour de moi j'ai eu des exemples concrets, c'est parce qu'aussi je suis une maman, que je militerai pour que toujours plus de préventions et d'actions soient menées au sein des différentes structures accueillant des jeunes en Principauté. Il faut les aider à développer leur confiance en eux pour leur donner les moyens de résister à toutes ces addictions.

Pour conclure, je dirai que je souhaite m'intéresser à ce mandat, à l'homme et à son environnement direct. Chaque fois que des solutions apportées ne seront pas optimales, je serai là pour vous défendre, chers Monégasques.

J'attends beaucoup de ces débats pour ce premier budget qui, même si c'est un rectificatif, seront riches d'enseignement pour moi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernements, chers collègues,

Dans le cadre de mon intervention de politique générale je souhaiterais faire un petit retour en arrière.

Simplement vous rappeler que le 10 février dernier les Monégasques ont choisi leur nouvelle majorité.

La liste Horizon Monaco fort de ses composantes politiques, de ses hommes et femmes soucieux de redonner une nouvelle image et un nouvel élan au Conseil National a proposé aux Monégasques lors de ces élections un projet politique cohérent et réaliste. Ce projet, les Monégasques y ont adhéré car ce projet tenait compte de leurs aspirations et de leurs difficultés.

Aujourd'hui, les élections passées, la liste Horizon Monaco sera jugée durant cette mandature, uniquement sur les avancées obtenues par elle mais aussi sur ses promesses non tenues.

Au cours des Commissions Plénières d'Etude avec votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, vous avez pu et certainement dû vous rendre compte qu'Horizon Monaco est une majorité qui veut, comme l'on dit, faire bouger les lignes. Elle est motivée, volontaire, composée de personnes de qualité, compétentes, chacun y apportant ses connaissances et son expérience dans son ou ses domaines de prédilection.

Mais Horizon Monaco est déjà projetée vers les prochains budgets sur les lignes budgétaires en corrélation avec ses propositions issues de son projet politique.

Propositions pour lesquelles elle s'est engagée vis-à-vis des compatriotes et sur lesquelles elle ne transigera pas.

Depuis notre installation en février dernier, Monsieur le Ministre, vous nous avez écouté et sur de nombreux points vous nous avez entendu c'est là l'essentiel, les Monégasques ont apprécié.

Deux nouveaux programmes de construction d'appartements domaniaux, modification des critères d'attributions de ces appartements, nouvelle vision sur le programme de la « Villa Ida », une autre approche concernant la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, réfection de la rue Princesse Caroline, nouvel hôpital, etc, etc...

Monsieur le Ministre nous vous remercions mais d'autres chantiers nous attendent déjà : les textes sur l'économie, la S.B.M., sujet brûlant d'actualité, le statut des fonctionnaires, la santé avec la construction du nouvel hôpital, la famille, nos aînés, la jeunesse, l'éducation, la culture, l'environnement, le Conseil de l'Europe et sans oublier le logement, sujet numéro 1 des préoccupations des Monégasques.

Nous avons du pain sur la planche mais la volonté de réussir, je le répète, est là.

De notre côté, depuis notre investiture, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas restés les bras croisés loin s'en faut nous avons également apporté notre pierre à l'édifice, notamment en votant lors des séances publiques du mois de juin deux lois en matière judiciaire à savoir, la loi sur l'organisation et l'Administration Judiciaire et la loi sur la garde à vue. Deux lois en souffrance et primordiales pour notre pays.

D'autres lois seront votées durant les séances publiques de novembre et deux nouvelles propositions de lois ont par ailleurs été déposées.

La Commission de Législation, dont j'assume la vice-présidence, assurera sa part du travail, les textes à l'étude ne manquent pas, et la motivation de les mener à terme non plus.

Durant ces huit premiers mois la notion du « pas vers l'autre », prônée par notre Président Laurent NOUVION a pris tout son sens, même si ce n'est qu'un début, c'est toutefois un gage sur l'avenir.

J'espère pour ma part que les avancées dont je viens de faire l'énumération ne soient pas qu'un effet d'annonce. Ce serait dommage pour la confiance que je sens poindre entre nos deux Institutions.

Je souhaite que le Gouvernement et le Conseil National continuent à travailler ensemble dans cette voie et ce, dans l'intérêt supérieur de notre pays et de nos compatriotes.

Certes, nous ne vous ferons aucun cadeau lors des débats sur le Budget Primitif 2014, mais ce sera uniquement dans cet intérêt-là.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Avant de passer la parole à M. ALLAVENA, Monsieur ELENA vous êtes le seul à ne pas avoir levé la main. Souhaitez-vous intervenir ou pas ?

M. Eric ELENA.- Je ne souhaite pas intervenir, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues et amis,

Il y a certainement face à ce Budget Rectificatif 2013 beaucoup plus d'attentes qu'il n'en mérite ou de réponses qu'il ne peut fournir, parce que c'est le premier pour la plupart d'entre nous l et il suscite toutes inquiétudes et l'excitation des premières fois.

Mais quel que soit ce vote, j'ai envie de dire que le monde ne s'arrêtera pas de tourner, et Monaco non plus, car ce n'est finalement qu'un Budget Rectificatif, rectificatif à un primitif qui n'était pas le nôtre, que nos élus de l'époque (eh oui, 2012 c'était une autre époque) avaient sanctionné par une abstention, et c'est globalement un texte qui ne change rien aux fondamentaux du texte auquel il est rattaché.

Donc j'ai envie de dire que pour moi, aujourd'hui, un peu plus de six mois après notre élection, un peu moins de deux mois avant notre premier « vrai » budget, le Primitif 2014, ce qui est le plus important c'est de voir comment va évoluer la relation et l'échange entre cette nouvelle majorité Horizon Monaco et le Gouvernement.

Echange, dialogue, respect du rôle des uns des autres, c'est notre vision et notre souhait de fonctionnement, mais pour cela il faut être deux... Je dirais, à cet égard, que même si depuis six mois tout n'a pas été absolument parfait, il me semble que le dialogue qui s'est établi repose sur des bases saines, la confrontation des idées, dans l'intérêt des projets et du pays et non pas le troc.

Laissez-moi prendre quelques exemples illustratifs...

Si on parle du logement par exemple, on peut bien sûr s'étonner que depuis deux ou trois ans au moins aucun programme nouveau n'a été mis en route. Un jour peut-être quelqu'un expliquera aux Monégasques les raisons de cet incroyable oubli...

Mais depuis notre élection vous nous avez suivis pour admettre l'urgence de la situation et décider immédiatement de deux nouveaux projets, « Testimonio » et la « Villa l'Engelin, » c'est bien.

Vous avez aussi suivi les demandes de la Commission et de son Président, au niveau des visites préalables aux attributions, au niveau de la nécessaire révision des critères, c'est bien aussi.

Vous ne nous avez pas suivis complètement sur la proposition de fusion Habitat – Domaines, mais vous avez admis la réalité du problème et vous avez décidé une solution variante pour l'étudier, c'est bien encore.

Je me souviens de nos premiers échanges sur le dossier de la « Villa Ida » le projet était décidé, verrouillé, il se ferait comme prévu et pas autrement. Et puis peut-être vous avez peut-être lu une interview dans Monaco Hebdo, vous avez entendu le Conseil National, et vous avez choisi de rouvrir ce dossier. Ce qui est pour moi remarquable c'est de l'avoir fait sans que n'existe aucun rapport de force, parce que le Conseil n'avait quasiment aucun pouvoir sur ce dossier (pas de loi de désaffectation, pas de crédits à voter), juste parce que les propositions étaient celles du bon sens, de l'intérêt du pays. Bien sûr il reste aujourd'hui à espérer que les discussions vont aboutir, que les propriétaires du quartier feront preuve du même sens des responsabilités que vous et nous, mais vous avez donné un signe fort en ouvrant cette porte.

Mais on ne se refait pas, je voudrais aussi évoquer deux ou trois exemples pour lesquels le fonctionnement est moins bon.

Je reviendrai plus tard, quand on sera dans le détail du budget, sur les tribulations de notre ami

le satellite. Vous avez noté que, face à l'urgence de votre demande d'ouverture de crédits, le Conseil National n'a pas réagi sur un mode de « troc politique » mais vous a répondu immédiatement, positivement, oui, parce que c'était important pour le pays. Pour autant, le même Conseil National n'oublie pas que, sur un dossier aux échéances très prévisibles, il n'a jamais eu droit à une information régulière, exhaustive, et qu'il a été mis au pied du mur. C'est à éviter, nous le savons tous ...

Je passerai forcément sous silence, faute de temps, le dossier de la S.B.M., que j'aurais voulu aborder moi aussi au titre d'information. Parce qu'il y a eu, dans le passé, l'installation de mauvaises habitudes, comme la création d'un dialogue direct entre le Président de la S.B.M. et le Président du Conseil National, ce n'est pas la bonne méthode de court-circuiter le Gouvernement. Ce n'est pas normal, le Gouvernement doit être le pivot de cette discussion, c'est lui le représentant de l'Etat actionnaire, c'est à lui d'obtenir les informations nécessaires et de les transmettre à l'autre représentant des Institutions, le Conseil National. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, vous le savez.

Il y a eu une Commission mixte, on a posé des questions, on n'a pas eu de réponse, j'ai marqué ma désapprobation en ne participant pas à la seconde, la troisième est dans une semaine et si on prend le même chemin, ce n'est peut-être pas un absent mais deux, trois ou quatre.

Je ne vous ai pas encore parlé des Relations Extérieures, j'y viens très brièvement, toujours sur le même thème de l'information – et certainement pas pour répondre à M. PASQUIER qui croit que c'est en reprenant les méthodes de ses prédécesseurs, celles qui nous ont amenés devant la Commission de Venise, qu'on avancera, parenthèse fermée, cela ne mérite pas plus –. Monsieur le Ministre, vous me l'avez durement rappelé lors de la dernière C.P.E. du mois de juillet, la définition de la stratégie internationale est du domaine exclusif du Souverain et de Son Gouvernement. Ai-je dit, avons-nous dit une seule fois le contraire ? Croyez-vous que nous ignorons à ce point les Institutions de notre pays ?

Notre seule demande, Monsieur le Ministre, c'est l'information, la vraie. D'abord parce que c'est notre conception du respect mutuel entre les composantes de nos Institutions : informer ce n'est pas renoncer à ses prérogatives ou les affaiblir, c'est respecter l'autre. Vous l'avez noté, à la différence de nos prédécesseurs, nous vous avons informé de toutes choses importantes, notamment à Strasbourg, ça

nous paraît une évidence absolue... renvoyez la balle s'il vous plaît.

Ensuite parce que c'est vraiment délicat, lorsqu'on nous pose une question, en tant que parlementaires représentant Monaco à l'étranger, de devoir répondre « vous savez, ça c'est du domaine du Gouvernement, je ne sais pas » et de voir les yeux de nos interlocuteurs s'ouvrir très grand et de les entendre penser « mais il sert à quoi alors le Conseil National ? » Alors, je sais que vous allez me répondre « mais nous avons fait une CPE sur ce sujet au mois de juillet sur ces questions ». Justement Monsieur le Ministre, mais il y a information et information, et au nom de mes collègues, je vous dis que ce qui nous aurait intéressés ce jour-là ce n'est pas de voir les nouveaux visuels...

(Sonnerie).

... de la campagne de communication ou encore savoir qui vos lobbyistes invitent à dîner, mais c'est de comprendre comment et avec quels moyens Monaco abordait les discussions de fond des discussions avec l'Union Européenne, la vraie...

M. le Président.- Merci, Monsieur...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- ... Ça c'est vital pour notre avenir, excusez-nous d'être inquiets et de vous interroger là-dessus. Ce sera le sens de mes questions pendant toutes les séances.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

La parole est à Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers compatriotes,

J'attends beaucoup de ces Séances Publiques budgétaires. J'en attends beaucoup car je veux continuer à comprendre la façon dont le Gouvernement considère ou non la représentation nationale. Depuis ma place, je vais écouter, noter, acquiescer ou réfuter le fond de certaines affirmations et attendre d'être convaincue sur certains dossiers.

Ce que je souhaite avant toute chose c'est que le Gouvernement respecte le choix des Monégasques qui ont confié à la majorité Horizon Monaco, de façon claire et sans conteste, le soin de mener à bien un projet politique sur lequel j'ai fondé mon engagement politique, aux côtés de mes collègues.

Ce que je souhaite, c'est que le Conseil National soit associé aux grandes décisions et aux grands projets de notre pays car comme le prévoit la Constitution il a un rôle à jouer – un rôle essentiel même – et vous pouvez compter sur moi, depuis ma place que d'aucuns jugeront discrète, pour en devenir le baromètre dans cet hémicycle.

Ce que je souhaite, c'est de ne pas avoir à quémander des informations et ne pas avoir à comprendre au détour de certains dossiers que le Conseil National pourrait parfois se retrouver devant le fait accompli, alors qu'il est, Monsieur le Ministre, avec vous et votre Gouvernement, et bien sûr derrière le Prince Souverain, un élément constitutif de l'Etat.

J'attends donc de voir en toute sérénité les avancées qui continueront d'aller dans le sens de notre programme, celui que les Monégasques ont choisi, pour me permettre de me déterminer *in fine* sur un vote qui dépendra de l'issue des débats. Mais comme l'excellent rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale m'y invite, je me déterminerai une fois que j'aurai assez de matière.

J'ai assisté pour la première fois aux Commissions Plénières d'Etude concernant ce Budget Rectificatif 2013. Bien sûr, je ne me sens pas engagée comme ceux qui ont voté en faveur du Budget Primitif, mais je considère que même s'il s'agit d'un rectificatif de la loi de budget, il s'agit d'un moment important de débat public pour la bonne information de nos compatriotes, pour le pluralisme et l'expression des idées politiques de notre pays et pour le dynamisme du fonctionnement de nos Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Dans la deuxième partie de son rapport, le Président de la Commission des Finances et de

l'Economie Nationale a abordé, avec une grande pertinence, un thème qui m'interpelle depuis bien longtemps : celui du rôle concédé au Conseil National par le Gouvernement. Et, avec une grande clarté, il nous a décrit le rôle qu'entendait jouer le Conseil National nouvellement élu, ou, du moins, son groupe politique majoritaire.

Ces deux conceptions du rôle d'une même institution sont manifestement en décalage, et nous allons tenter de pousser l'analyse au-delà de cette simple constatation.

Monaco a souvent été comparé à une entreprise. Dans cette hypothèse, le Conseil National pourrait être imaginé comme la représentation syndicale de ses salariés, les Monégasques. Et la solution à l'affaire qui nous occupe présentement pourrait être l'introduction par le Gouvernement, dans cette entreprise, des principes de la gestion participative... Mais il nous faut abandonner bien vite ce modèle. Une simple entreprise, quelle que soit sa prospérité et la compétence de ses gestionnaires, ne saurait satisfaire aux critères d'admission dans le Conseil de l'Europe.

Monaco est bien un Etat, un Etat souverain délimité par des frontières territoriales établies, à l'intérieur desquelles ses lois s'appliquent à une population permanente. Et cet Etat peut être, à l'heure actuelle, qualifié d'Etat-Nation. L'état a préexisté, à l'époque où Monaco était une monarchie absolue. Un sentiment nationaliste solide s'est progressivement développé chez ses nationaux, solidité qui s'est confirmée de manière indiscutable lors des récents débats initiés par nos observateurs européens.

Cette évolution vers un Etat-Nation a été certainement confortée, à plusieurs reprises, lors de retouches éclairées apportées par nos Princes aux mécanismes du pouvoir. C'est entre autres à cela que notre Monarchie doit sa remarquable longévité. Par les termes « retouches éclairées », j'évoque, bien sûr, la Constitution de 1911, et les révisions constitutionnelles de 1962 et de 2002.

Le monde est pris dans la spirale du temps, et nous ressentons tout autour de nous les effets de cette accélération. Monaco a su résister aux turbulences et à l'instabilité d'un environnement en pleine mutation. Pour l'ensemble des membres de nos deux Institutions, le devoir premier est de conjuguer nos efforts pour donner à notre Monarchie Constitutionnelle les moyens de sa longévité future.

Et, comme cela s'est produit à certaines époques dans l'histoire de notre Pays, la représentation nationale ressent aujourd'hui la nécessité d'une évolution dans les mécanismes institutionnels. Il ne s'agit pas, cette fois, d'une révision constitutionnelle. Rappelez-vous, c'est encore tout récent : les stratèges du Conseil de l'Europe quelque peu interloqués devant le refus unanime que les élus, en phase avec le Gouvernement Princier, ont opposé à leur proposition d'assistance pour doter le Conseil National de pouvoirs supplémentaires...

L'évolution dont la Principauté a besoin, celle que demande une grande majorité de Conseillers Nationaux, celle qui découle tout naturellement d'une lecture actualisée des articles inchangés de notre Constitution, c'est une révision du mode d'échange entre le Gouvernement et le Conseil National. Plus de transparence, une information et une concertation en amont, pas de vote dans un contexte d'urgence construite... Vous savez, ces votes qui tendent à se fonder non pas en raison, mais en émotion. Autant de principes nécessaires au Conseil National pour justifier son nom, et jouer, enfin, son rôle de Conseil : aux côtés du Gouvernement dans ses réflexions, aux antipodes de la cogestion, avant que celui-ci, en responsable de l'exécutif, ne décide, pleinement dans son rôle, des grandes orientations et des grandes réalisations les plus favorables à l'avenir de ce Pays.

Bien au-delà d'un harmonieux réglage de la chorégraphie institutionnelle, une telle évolution pour le futur, constitue, notre plus solide garantie face à d'éventuelles tentations de dérives parlementaristes.

Projets de grands travaux de la Société des Bains de Mer, projet d'extension en mer, projet de nouvel hôpital, ces sujets sont, à l'heure actuelle, autant d'illustrations des carences du mode de coopération de nos deux Institutions. D'ici à leur phase de réalisation, ces trois dossiers, les plus importants des deux prochaines décades en matière de grands travaux, peuvent devenir emblématiques de la volonté du Gouvernement d'évoluer vers un mode moderne de coopération, qu'une majorité de Conseillers Nationaux appellent de leurs souhaits, et qui, rappelons-le, est parfaitement conforme aux fondements de notre Monarchie Constitutionnelle.

Conseiller Indépendant, membre du groupe majoritaire Horizon Monaco, je demande à Monsieur le Ministre d'Etat, représentant le Gouvernement Princier, de prendre en considération ce souhait, très largement partagé au sein des élus ici présents,

d'une réelle évolution dans les échanges institutionnels.

Et, à mi-voix, car l'on pourrait m'entendre, j'ajouterai, Monsieur le Ministre, qu'au-delà d'une véritable nécessité fonctionnelle, nous verrions dans ce changement l'expression la plus aboutie du respect mutuel qui sied à nos deux Institutions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Pour cette première déclaration dite de politique générale, je voudrais préciser quelques axes qui guident depuis notre prise de fonction l'action de la majorité et plus particulièrement notre engagement dans les domaines dont je suis en charge: le travail et l'emploi.

La création de cette vice-présidence n'est pas anodine.

Elle correspond à une volonté forte de la majorité Horizon Monaco de contribuer à l'amélioration de l'environnement du travail en Principauté, à l'accompagnement des Monégasques tout au long de leur carrière et de leur activité professionnelle, à agir en tant que partenaire institutionnel pour anticiper les changements et préparer l'avenir.

L'emploi des Monégasques, et plus largement le dynamisme du marché du travail en Principauté, est au cœur de nos préoccupations.

Lorsque l'on regarde autour de nous, on est en droit de se dire qu'à Monaco tout va mieux qu'ailleurs et pour les Nationaux en particulier.

Pourtant, la menace est bien là :

- des crises économiques récurrentes,
- des organisations internationales qui ne comprennent pas toujours notre besoin vital de priorité nationale,
- la concurrence forte de nos voisins, et j'en passe.

Dans le domaine de l'emploi et du travail, le modèle monégasque est en avance, mais il faudra sans cesse le réinventer pour rester attractifs.

Les mutations du monde économique nous touchent tous les jours : les plans sociaux, techniques, les obligations de restructurer nous rattrapent à une fréquence de plus en plus régulière.

Et il appartient à l'Etat, à vous, à nous, de donner l'impulsion décisive pour ne pas subir mais décider avec volontarisme de l'économie que nous voulons pour demain, et pour l'emploi des Monégasques et des salariés de Monaco, quel type de travail nous voulons leur proposer dans le futur.

D'autres en ont parlé avant moi et il s'agit d'un sujet majeur pour l'avenir de notre communauté nationale : la situation de la S.B.M.. Le plus gros employeur privé de Nationaux a la particularité d'être contrôlé par l'Etat.

Pourtant, le malaise est large et diffus parmi les catégories de personnels au sein de cette société à monopole concédé. Et si je rappelle ici la nature juridique de cette société, désormais cotée en bourse, c'est parce qu'en échange de ce monopole des jeux, il est prévu un rôle social, un rôle culturel et d'animation.

Ce rôle social c'est le devoir de sécuriser les parcours, de donner une chance à ceux qui le méritent, sans esprit partisan, sans politisation venue de l'extérieur ou désormais auto-générée à l'intérieur, sans clan.

Pour ce premier budget de mon mandat d'élue des Monégasques et malgré des signes très intéressants par ailleurs dans d'autres domaines, je ne peux m'empêcher d'être inquiète et je vous le dis ce soir : il appartient à notre relation institutionnelle, Monsieur le Ministre, il vous appartient et il nous revient de vous soutenir dans ce domaine, de régler enfin les problèmes humains et les injustices professionnelles au sein de ce fleuron de la Principauté, notre vrai poumon économique.

Plus largement, l'emploi des Monégasques a fait récemment l'objet d'une réunion de travail avec une présentation par le département des affaires sociales de l'organisation du service de l'emploi. Cette réunion de qualité nous a permis d'apprécier à quel point l'effort est soutenu et performant. Pour autant, j'ai la particularité, mes collègues le savent bien, de n'être jamais satisfaite, et je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour cette cinquantaine de compatriotes qui malgré le dynamisme relatif de

notre économie se sont retrouvés et sont toujours « sur le carreau » comme on dit.

Pour eux et pour leur famille, l'Etat doit sans cesse se remettre en question pour trouver des solutions. Il ne s'agit pas de "caser" ces personnes mais de les accompagner pour la recherche de leur épanouissement professionnel. Et pour cela je crois qu'il va falloir très vite se pencher sur l'emploi des Monégasques dans le privé : l'oxygénation du marché du travail pour les nationaux passe par là. La Fonction publique est engorgée, la S.B.M. a des difficultés, et les grands employeurs privés sont encore parfois réfractaires à l'embauche d'une ou d'un Monégasque.

Avec la majorité Horizon Monaco nous voulons changer cela et nous proposerons des idées pour inciter le secteur privé à donner leur chance à ces Monégasques brillants, diplômés, efficaces et travailleurs, comme tout un chacun.

Durant ces débats je reviendrai aussi sur ce qui trouble le travail en Principauté, je veux parler de la circulation, ces accès à Monaco qui en sont indignes et qui ont des effets désastreux sur notre population active (et résidente) et sur la productivité de nos entreprises.

Pour finir, et en regard de ces premiers éléments budgétaires, je dirai que globalement l'économie se porte bien, mais il faut veiller à ce que cela ne soit pas un faux rebond, comme sur des marchés financiers en période trouble.

Je terminerai en vous disant que j'ai beaucoup d'espoir pour ce mandat, l'espoir de voir la situation s'améliorer sans cesse et avec des garanties pour l'avenir.

J'espère en trouver dans certaines de vos réponses, et encore plus dans les discussions que nous aurons prochainement au sujet du budget de l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur BARILARO vous avez la parole.

M. Christian BARILARO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller de Gouvernement, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

C'est tout d'abord en ma qualité de Président de la Commission de la Jeunesse et de l'Education que je m'exprime devant vous, ce soir.

Malgré l'absence de textes déposés sur le bureau du Conseil National, de nombreux dossiers ou thèmes se rapportant aux attributions de ma commission ont été mis en évidence depuis la mise en place du nouveau Conseil National.

Qu'il s'agisse des infrastructures éducatives, avec un grand plan de restructuration des établissements d'enseignement qui a débuté par la livraison du nouveau Lycée Technique et qui concernera d'autres installations au cours dix prochaines années.

Qu'il s'agisse, n'en déplaise à Monsieur PASQUIER, de la lutte contre les crimes sexuels à l'égard des enfants, dont je suis devenu au nom de Monaco parlementaire de référence au sein du Conseil d'Europe ;

Qu'il s'agisse, de la gratuité de la carte de bus pour les jeunes scolaires domiciliés en Principauté, engagement du programme politique de la majorité Horizon Monaco.

Qu'il s'agisse, enfin, des difficultés rencontrées par nos jeunes compatriotes pour aller étudier à l'étranger.

Je saisis l'opportunité des débats budgétaires qui vont s'engager dès ce soir, pour exprimer ma position et celle de la majorité sur chacun de ces thèmes.

Mais à ce point précis de mon intervention, c'est en ma qualité de simple élu de la majorité que je souhaite orienter mon propos et plus particulièrement sur les grands principes de fonctionnement qui lient, chacun dans son rôle, le Gouvernement et le Conseil National.

En effet, notre majorité a besoin, afin de répondre aux attentes et aux interrogations de ses compatriotes de bénéficier de la plus large information du Gouvernement, chaque fois que celui-ci est, non seulement dans la capacité de le faire, mais aussi et surtout chaque fois qu'il est tenu de la faire.

Il en est ainsi, notamment, en ce qui concerne la S.B.M..

Nous fêtons cette année les 150 ans de cette société emblématique et symbolique de l'histoire économique, sociale et culturelle de la Principauté.

Je suis issu d'une majorité politique clairement voulue par nos compatriotes. Leurs préoccupations, voire leurs inquiétudes grandissantes au sujet de cet

acteur majeur de la vie économique du pays ne peuvent plus rester sans réponses. Aucun des salariés de l'entreprise ne pourrait comprendre que la nouvelle majorité reste silencieuse, personne ne pourrait comprendre que je me taise sur un sujet pour lequel j'estime détenir une certaine expertise en tant que salarié.

Qui s'étonne encore qu'un médecin, par ailleurs Conseiller National, apporte son analyse sur la construction du nouveau C.H.P.G. ou sur l'orientation de la politique de santé du pays ? Qui s'étonne qu'un avocat-défenseur soit à la tête de la Commission de Législation ?

La S.B.M. connaît, depuis 7 ans, une baisse régulière de son résultat. Des difficultés de trésorerie l'ont obligé à avoir recours à une ligne de crédit de plusieurs millions d'euros. L'exercice 2012-2013 s'est avéré être le plus mauvais qu'ait connu la société.

La décision des dirigeants semble privilégier une troisième voie à celle de l'activité principale de la société : les revenus immobiliers.

Pourquoi, en effet, se priver d'une piste intéressante et substantielle de revenus ?

Pour autant l'exploitation des casinos comme des hôtels reste le moyen essentiel de ressources de 3000 salariés de la société et de leur famille, et le développement d'autres branches d'activité ne doit pas se faire au détriment des hommes et des femmes de cette société.

Aujourd'hui nous notons surtout un grand manque de transparence et d'information de la Haute Assemblée sur l'ensemble des perspectives de la S.B.M., quels que soient les domaines.

La multiplication des Commissions Tripartites que notre majorité a sollicitée n'a de sens que si les informations qui y sont divulguées le sont de façon tout à fait transparente et en amont de toute offre de communication.

J'ajouterai que nous ne sommes pas, en qualité d'élus, les seuls à nous émouvoir de ce manque de communication de la part de l'équipe dirigeante de la Société de Bains de Mer puisque vous-même, Monsieur le Ministre d'Etat, avez reconnu lors de la dernière interview face à la presse, organisée par Radio Monaco le 10 septembre dernier, que l'incompréhension de la Haute Assemblée face à ce manque d'information était, somme toute, assez légitime !

Il est compréhensible pour les responsables administratifs et financiers de la S.B.M. de vouloir assainir la situation financière de la société, d'apurer les excès et les erreurs organisationnelles, de vouloir rationaliser les différents statuts des salariés, mais il faut que ces responsables administratifs et financiers se rapprochent des dirigeants de chaque établissement pour bénéficier de leur expertise tirée du terrain.

Permettre à des cadres de la société de profiter d'un plan de départ volontaire rémunéré, pourquoi pas ? Mais si, dans le même temps, on ne tient pas compte de l'impact de ces départs sur l'exploitation des établissements concernés, alors ce n'est plus une solution, c'est une erreur !

C'est prendre le risque de fragiliser l'accueil et la satisfaction de la clientèle que l'on cherche, par ailleurs, à fidéliser et à développer.

La destruction du Sporting d'Hiver est un choix de la direction, la restructuration de l'Hôtel de Paris est même une nécessité, la recherche du meilleur moyen de financement, une évidence, mais négliger l'histoire de la S.B.M., sa renommée, ses casinos, ses hôtels, c'est une hérésie.

Quels que soient les revenus immobiliers qui seront générés par la construction de programmes immobiliers, il est impératif de donner aux salariés les moyens d'être rémunérés par le fruit de leur travail.

Il faut relancer les jeux, il faut que l'Etat, qui percevra 17 % de redevance sur les recettes brutes des casinos dès 2020 exerce son rôle d'actionnaire majoritaire de la S.B.M. et veille à ce que les décisions du Conseil d'Administration garantissent aux salariés des emplois pérennes et stables.

Il faut surtout que cette société continue d'être un fleuron pour Monaco et un espoir pour l'emploi de demain.

Monsieur le Ministre, l'Etat est l'actionnaire majoritaire de la S.B.M. et le Conseil National est un des éléments constitutifs de l'Etat. Chacun à sa place, chacun dans son rôle, comme nous l'avons toujours dit, mais avec les moyens et l'information nécessaire pour tenir sa place et remplir son rôle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

La parole est à Monsieur STEINER et ensuite je dirai quelques mots.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président...

M. le Président.- ... Mais je vous en prie, Monsieur le Ministre, si vous souhaitez intervenir. D'accord, après M. STEINER et avant moi. Bien, Monsieur le Ministre.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Avant d'entamer mon propos je voudrais juste préciser une chose : le Gouvernement a effectivement proposé au Conseil National et à la Commission mixte avant l'examen du Budget Rectificatif une Commission mixte S.B.M.. Compte tenu de l'urgence dans laquelle cela a été décidé et compte tenu de l'examen des débats et du budget, nous avons préféré reporter cette commission après l'examen du Budget Rectificatif.

M. le Président.- Et en l'absence de documents préparatoires, du vendredi pour le mardi suivant sur des sujets substantiels.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement.

Le Budget Rectificatif 2013 n'est-il qu'un document comptable suivant la formule consacrée ou les circonstances et le temps lui confèrent-il une autre nature ?

Une simple constatation, qui n'aura échappé à personne, aucun des membres composant la majorité du Conseil National n'a voté le Budget Primitif 2013 d'où découle la loi budgétaire que nous examinons !

Un tel événement est rare, la dernière fois qu'il s'est produit remonte à dix ans, lors du vote du Budget Rectificatif 2003.

Je ne m'attarderai pas sur les alliances et divorces qui agitent tout au long de ces dix dernières années le landernau de la politique monégasque, car nous tomberions dans le mélodrame, le boulevard du crime n'existe plus depuis bien longtemps, et nous en oublierions le tragique qui nous entoure.

La crise financière de 2008 n'est pas encore effacée que déjà se révèle la crise sociétale qu'elle masquait.

La croissance européenne peine à redémarrer, le chômage ne décroît pas, la dette des Etats occidentaux ne cesse de les appauvrir, la classe moyenne disparaît petit à petit. C'est donc tout naturellement que lors de son discours annuel prononcé le 17 septembre à l'occasion du jour du Prince, le roi des Pays-Bas Willem-Alexander annonçait que "l'Etat-Providence classique est mort", précisant que "à tous ceux qui le peuvent, il est demandé de prendre leurs responsabilités pour leur propre vie et celle de leur entourage".

L'observateur politique des événements des quarante dernières années pourrait nous annoncer sous la forme d'une LAPALISSADE : « L'Etat-Providence est mort, le choc pétrolier de 1973 et la démagogie politique l'ont tué. » !

Le monde d'hier, « Die Welt von Gestern » comme l'a écrit Stefan ZWEIG, se voile et le parallélisme des formes se met en marche.

Quant à notre pays, « île-continentale », singulière sur le continent européen, elle n'en demeure pas moins soumise aux influences sociétales et politiques qui l'entourent.

C'est ainsi que nous sommes sans cesse comparés, mesurés, cités, rarement en bien, et les quelques articles élogieux proviennent des campagnes de presse célébrant notre propre autosatisfaction avec plus ou moins de bonheur.

Si je critique la forme que je trouve catastrophique, je m'abstiendrais de me prononcer sur le fond car si nous ne parlons pas en bien de nous, qui le fera ?

C'est un fait, nous faisons envie, et nous irritons. Dans un monde qui prône l'uniformisation, la singularité détonne.

Pourtant à y regarder de plus près, nous ne détonnons plus tant que cela et nous commençons même à ressembler de plus en plus au monde qui nous entoure

Je n'irais pas jusqu'à dire que le Conseil National et le Gouvernement sont lancés chacun de leur côté dans une forme de brigue permanente, l'un courant après sa réélection, l'autre sa reconduction, mais si ce n'est pas vraiment le cas ça y ressemble de plus en plus.

Monaco est également rentré dans l'ère des privatisations accélérées, hier l'Etat augmentait le capital de la Société des Bains de Mer pour y reprendre la main, aujourd'hui il ouvre le capital nous ramenant quelques 60 ans en arrière où

l'homme de Smyrne devenait le plus important actionnaire de la S.B.M..

Les esprits avertis auront fait la concordance des temps et auront réalisé, entre autres, que ce n'est pas de Monsieur BALLADUR dont je parlais.

Et puis nous avons aussi nos lobbies, le plus surprenant c'est qu'ils sont représentés par des personnes fraîchement installées à Monaco ; et certains membres de l'Assemblée reçoivent des appels de personnes étrangères aux affaires demandant à ce que des textes de loi soient votés très rapidement pour arranger leurs employeurs.

Résultat, pour expliquer que nous n'aimons pas que l'on nous force la main, nous avons décidé de repousser à des calendes ultérieures l'examen de textes ardemment désirés, le Conseil National faut-il le rappeler étant toujours maître de l'ordre du jour!

Et malheureusement comme dans les autres pays, nous risquons devoir nous interroger sur la viabilité de l'Etat-Providence, en posant clairement la question sur la limite de ses moyens devant les évolutions à venir et comme les autres nous devons nous mettre autour d'une table pour réfléchir à ses coûts, notamment ceux de la dépendance.

Comme vous le constatez, le monde est devenu de plus en plus complexe et « île-continentale » battue par les flots des événements socio-économiques qui nous entourent, notre pays doit évoluer. Le Conseil National doit évoluer et le Gouvernement doit évoluer en prenant la mesure du Conseil, acteur incontournable de la vie politique de notre pays.

Il y aura des heurts, il y aura des cris, je n'ose pas parler de chuchotements, sinon je ferai référence à BERGMAN, mais qu'importe si cela permet d'aboutir à œuvrer pour le bien du pays. Le Gouvernement doit abandonner l'illusion de trouver dans le Conseil National un parlement godillot ou une majorité gouvernementale, ce faisant, il y trouvera un partenaire s'il est informé et impliqué dans toutes les décisions qui auront un impact sur la vie de nos compatriotes et des résidents.

A ce titre je tenais à féliciter Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie des frais de gestion qu'il a permis au Fonds de Réserve Constitutionnel de réaliser.

(Sonnerie).

Je crois que l'on parle d'un montant de près de 4 M€. C'était un sujet sur lequel notre groupe

politique avait souhaité attirer l'attention du Gouvernement et qui avait été repris par l'ensemble des composantes politiques du Conseil National...

M. le Président.- ... Je vous demande de bien vouloir conclure, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- ... Je vais conclure, Monsieur le Président.

« *Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change* », répétait Tancrede FOLNERI à son oncle Don SALINA. L'auteur du Guépard avait vu juste et le plus étonnant aujourd'hui dans le monde qui nous entoure c'est de voir que contrairement aux autres époques de l'histoire les forces qui manifestent, le font pour que rien ne change...

M. le Président.- ... Monsieur STEINER, s'il vous plaît.

M. Christophe STEINER.- Je crois avoir répondu à ma question d'introduction, et vous dire que tout budget rectificatif ou primitif sous-entend une politique et que de par sa nature même la loi budgétaire est politique.

Je souhaiterais conclure en reprenant et complétant la phrase de Max WEBER que le Président de la Commission des Finances a glissé dans son rapport et en la complétant : « *La politique consiste en un effort tenace et énergique pour tarauder des planches de bois dur. Cet effort exige à la fois de la passion et du coup d'œil. Il est parfaitement exact de dire, et toute l'expérience historique le confirme, que l'on n'aurait jamais pu atteindre le possible si, dans le monde, on ne s'était pas, toujours sans cesse, attaqué à l'impossible.* »

Merci, Monsieur le Président et excusez-moi pour le dépassement de temps.

M. le Président.- Merci à vous aussi mais essayez de respecter votre temps de parole même si ce n'est pas chose facile.

Monsieur le Ministre vous souhaitez dire quelques mots à M. STEINER et plus généralement aux interventions d'un certain nombre de nos collègues.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, merci.

J'aimerais pouvoir répondre à chacun d'entre vous-même si je n'ai pas eu vingt-quatre heures avant la communication de vos interventions préparées.

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- ... Mais cela peut se faire, pourquoi pas.

M. le Ministre d'Etat.- J'aurais beaucoup de chose à dire. Je voudrais retenir deux sujets si vous me le permettez, en commençant par ce que vient d'évoquer M. STEINER et un peu avant le Docteur RIT : nos Institutions et le fonctionnement entre le Conseil National et le Gouvernement.

La Constitution monégasque est très subtile, elle réalise un équilibre très subtil entre le pouvoir exécutif qui appartient au Prince – au Prince et pas au Ministre – pouvoir exécutif qu'il exerce par le Ministre et un Conseil National qui est co-législateur avec le Prince et qui représente les nationaux. Moi, je ne cherche pas, en tant que Ministre d'Etat du Prince, une majorité parlementaire, je cherche une majorité sur des projets, sur des idées, dans l'intérêt général pour Monaco. Mais de votre côté vous ne pouvez pas attendre du Gouvernement que celui-ci soit aux ordres de votre majorité pour appliquer votre programme électoral, sinon nous sommes dans la monarchie parlementaire et vous ne trouverez pas, dans le Gouvernement actuel et dans le Ministre en particulier, la moindre facilité pour aller dans ce projet si jamais ce projet, et je sais que ce n'est pas le vôtre, mais quelques fois on peut dériver sans s'en rendre compte... donc, que les choses soient claires, notre système fonctionne s'il y a « un pas vers l'autre ». Le dossier du logement cité par plusieurs d'entre vous illustre parfaitement le mode de fonctionnement qui doit être le nôtre sur des projets vitaux pour l'avenir de la Principauté et des Monégasques. Le Conseil National et le Gouvernement se mettent autour d'une table. Après beaucoup de réunions nous avons fait chacun un pas vers l'autre et nous avons trouvé, je crois, une solution qui représente une vraie avancée.

Je voulais rappeler cela clairement. L'information oui, l'information régulière, plus que cela a été fait sur un certain nombre de sujets – et ce sera ma

transition avec le second sujet que je veux aborder – une information sérieuse et honnête.

Monsieur ALLAVENA, comment pouvez-vous dire que le Gouvernement ne vous a pas donné une information complète sur la discussion avec l'Union Européenne, alors qu'en juillet nous faisons une C.P.E. pour non seulement présenter la campagne de communication mais faire venir tous les Conseils qui nous assistent dans cette discussion, que vous les avez tous interrogés et que, au surplus, Monsieur ALLAVENA, il ne s'est rien passé de ce point de vue-là depuis le mois de juillet. Donc, c'est un faux procès que vous faites au Gouvernement ! C'est en tout cas mon opinion.

Monsieur BOISSON, sur la S.B.M., est-il raisonnable de dire que le Gouvernement ne s'occupe pas de la S.B.M. ? Sur la S.B.M. beaucoup d'entre vous sont intervenus, le Gouvernement partage avec vous la conscience que la S.B.M. n'est pas une entreprise comme les autres à Monaco, qu'elle a un rôle historique, social. Notre mission à vous et à nous, c'est qu'elle puisse se projeter dans l'avenir, qu'on imagine un avenir pour la S.B.M. avec ce même rôle social, c'est cela l'objectif.

Ensuite, ce que le Gouvernement souhaite c'est que ce sujet – on va y revenir au long des débats – que ce sujet soit abordé de manière rationnelle, c'est-à-dire sans réécrire l'histoire ou s'en réinventer un monde merveilleux et en ayant comme préoccupation ce que je viens de dire, se projeter dans l'avenir pour la S.B.M. dans tous ses composants c'est-à-dire pas seulement l'immobilier, Monsieur BARILARO, qui rapporte, mais aussi, les jeux bien sûr.

Le Gouvernement est l'actionnaire majoritaire et aucune des grandes décisions stratégiques ne peut être prise sans l'accord du Gouvernement. Je rappelle que la décision de faire ces travaux a été prise avant votre élection et que le Conseil National – ceux d'entre vous qui étaient élus à ce moment-là – a été souvent informé sans précision forcément parce que les informations n'étaient pas nécessairement encore complètes, mais en tout cas sur la nécessité pour préserver l'avenir de la S.B.M. de s'inscrire dans une évolution d'un environnement mondialisé où la concurrence n'est pas à Cannes mais à l'autre bout du monde. Tout cela a été expliqué longuement l'an dernier, mais je suis complètement d'accord pour que la S.B.M. procède à cette explication, à nouveau, des raisons qui conduisent à rénover l'Hôtel de Paris et à transformer l'offre des boutiques de luxe sur la Place du Casino.

Il y a une raison économique, une raison de développement et je sais – peut-être que c'est un tort – que depuis l'élection une nouvelle explication n'ait pas eu lieu pour revenir sur la raison de ces travaux.

La prochaine Commission tripartite ainsi que les prochaines seront précédées, je l'ai dit tout à l'heure, de l'envoi le plus vite possible des documents et ensuite on fera un échange constructif, toutes les questions sont possibles y compris les plus désagréables que vous souhaiteriez poser au sein de la Commission tripartite.

Je vais terminer en vous disant que le rôle du Gouvernement est aussi quotidien. Lorsque je suis arrivé, lorsque j'ai pris mes fonctions à la tête du Gouvernement, lorsque M. VALERI est devenu Conseiller de Gouvernement il y a trois ans, vous vous souvenez certainement que le climat social de cette société était autrement plus dégradé qu'aujourd'hui ! Il y avait des menaces de grève, il y avait des conflits permanents... donc il ne faut pas non plus exagérer. En tout cas, le Gouvernement continue à y travailler discrètement, y compris dans l'affaire de l'Hôtel de Paris. Le Gouvernement suit très attentivement les discussions entre les représentants du personnel et la Direction, mais je ne crois pas que ce soit rendre service à la S.B.M. que d'étaler en permanence sur la place publique ce que peut faire le Gouvernement pour cela ou, pour M. BOISSON, respecter la priorité nationale dans une autre affaire que vous connaissez très bien.

Le Gouvernement agit mais ce n'est pas lui qui gère et il est prêt à toute l'information, ce qui sera fait dès le 15 octobre.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Moi, j'ai quelques mots à dire à vous, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je voudrais tout d'abord saluer le rapport de Monsieur BURINI et de son équipe, qui ont fait un travail tout à fait considérable. Certain ont qualifié ce rapport de « technique », mais je les encourage à le relire attentivement car on y trouve beaucoup de messages politiques, étayés par des exemples précis et choisis avec soin.

Je suis ici à cette place car, mes Chers Collègues, vous l'avez décidé dans votre majorité et à ce titre, je vais relever un certain nombre de points essentiels qui sont le cœur de notre engagement politique.

La nouvelle majorité nous l'avons dit ce soir à une nouvelle approche différente, et elle est en train de mettre en place de nouvelles méthodes qui correspondent tout naturellement à un nouvel élan.

A ce titre je voudrais saluer, Monsieur le Ministre, le respect de ma demande qui a consisté pour la première fois depuis longtemps à avoir séparé le traitement du Budget Rectificatif et celui du Budget Primitif. En effet, vous ne communiquerez à la presse et aux élus sur le Budget Primitif 2014, qui nous a été remis à date constitutionnelle du 1^{er} octobre, que jeudi après les explications de vote et vendredi dans la sphère publique. Je crois que cette nouvelle méthode clarifie le débat pour nos compatriotes et je vous en remercie.

De nouveaux équilibres, au premier rang desquels la place de la Haute Assemblée dans nos institutions. Cette place – un certain nombre de collègues l'ont rappelé ce soir – est incontournable et participe à l'équilibre institutionnel.

Nouvelle démarche qui se traduit par deux principes essentiels indissociables : l'information préalable et l'association en amont. Ces deux principes doivent structurer un fonctionnement harmonieux entre nos deux institutions (cf. extension en mer). J'y reviendrai plus tard à propos de l'extension en mer.

Le Conseil National est un élément constitutif de l'Etat, et il est donc l'un des triptyques qui animent la Principauté, c'est-à-dire que tôt ou tard nous sera destinataire de toutes les informations et que nous exercerons comme le prévoit la Constitution le pouvoir co-législatif, vous l'avez rappelé tout à l'heure, aux côtés du Chef de l'Etat.

La courtoisie qui est la mienne a parfois tendance, je le sais, je l'entends, à être interprétée comme de la faiblesse... vous aurez tout loisir d'analyser cela dans les semaines et les mois qui viennent !

Cette nouvelle majorité a d'ores et déjà obtenu des avancées très tangibles concernant le logement et notamment avec le lancement imminent de la nouvelle opération domaniale la « Villa l'Engelin » au Jardin Exotique (110 à 120 logements et des bureaux dans le socle du futur immeuble). Notre approche quantitative pour le logement de nos nationaux s'assortit également d'une approche qualitative et nous y travaillons beaucoup avec M. CUCCHI.

Celle-ci est basée sur une accélération de la rénovation des appartements avec notamment la réserve domaniale de transition, aujourd'hui le parc

est de 3300 appartements et le renouvellement naturel des baux à l'intérieur de ce parc hors nouvelles livraisons est au moins d'une centaine par an. Donc, notre objectif est de les rénover le plus rapidement possible et les proposer à nos compatriotes légitimement demandeurs ou dans une situation sociale d'urgence. C'est là aussi notre objectif premier puisque nous avons obtenu qu'un fonctionnaire et son équipe puisse faire la liaison entre l'Habitat et les Domaines sous la houlette et à la suite des recommandations du rapport de l'Administration générale.

Nouvel élan aussi avec la volonté reconnue et acceptée par le Gouvernement de faire un projet plus vaste sur la « Villa Ida ». Comprenez, Monsieur le Ministre que nous serons vigilants sur ce sujet et que dans ce domaine comme dans d'autres aussi, le temps est essentiel et pour nous ce terrain qui est de près de 5.000 m² dans le cœur de la Condamine est absolument essentiel.

Le rendez-vous décisif sera dans les prochaines semaines, le Conseil National, par sa Commission du Logement, veille car nous sommes déterminés à essayer, à vos côtés, de faire avancer ce grand projet sur la « Villa Ida » !

Nouvelle méthode : j'oserais dire également sur le sujet de la S.B.M.. Le Conseil National entend se placer sur la ligne historique, celle qui a structuré notre pays dans ses relations avec ce monopole concédé, avec ce fleuron, ce poumon économique qui est aujourd'hui endommagé, c'est un fait.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, votre responsabilité est engagée pour reprendre la tutelle et le contrôle dévolu à l'Etat, accompagné en cela par le Conseil National tout entier, à sa place, je peux le dire ce soir.

Outre les informations et l'association du Conseil National aux décisions à prendre dans les prochaines semaines que nous attendons en vue de la réunion tripartite, et que je vous ai demandé par plusieurs courriers restés à ce jour sans réponse, je rappelle la position du Conseil National selon laquelle nous ne sommes pas opposés au principe du projet du Sporting d'Hiver, nous demandons simplement un minimum de respect, y compris sur le plan politique, des élus que nous sommes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui avec l'affront par le démarrage des travaux dans les jardins des Boulingrins.

Je propose ce soir solennellement et officiellement que l'article 24 des statuts initiaux de la S.B.M.

basés sur un échange de lettres de 1936 et 1940, soient remis au goût du jour, je cite :

« La société se soumet pour l'exécution du présent cahier des charges, aux lois et ordonnances de la Principauté, spécialement les emplois de la société seront réservés par préférence aux monégasques à conditions qu'ils présentent les garanties d'aptitude et d'honorabilité nécessaires ».

« Un comité de sélection sera constitué pour l'examen des candidatures monégasques, ce comité sera composé en nombre égal de représentant du Gouvernement, du Conseil National, du Conseil Communal d'une part et de la S.B.M. d'autre part. Après les candidats monégasques, la préférence sera réservée aux étrangers nés dans la Principauté et y résidant ainsi qu'aux étrangers mariés à une monégasque ».

Il est à noter également que la Commission de coopération ou tripartite se réunissait une fois par mois ainsi que le Comité de sélection.

Je laisse cela à votre réflexion Monsieur le Ministre, l'histoire bégaye comme l'a si bien dit Monsieur BURINI dans son rapport.

Mais, soyons positifs, le nouvel état d'esprit se retrouve également, Monsieur le Ministre, dans les grands travaux et les dépenses d'investissement qu'il s'agisse du Port, effectivement vous nous avez parlé en commission privée des perspectives en 2014, j'espère que nous rattrapons le retard.

Ce nouvel état d'esprit doit également s'inscrire sur deux sujets d'importance, le suivi des travaux et l'anticipation des budgets triennaux à venir sur le C.H.P.G. et le sujet essentiel des conditions de faisabilité de l'extension en mer, le Conseil National n'aime pas Monsieur le Ministre être mis devant le fait accompli particulièrement sur un sujet ou sur des sujets où la Constitution prévoit à double titre, tant dans son article 33 que dans ses attributions budgétaires, qu'il doive participer à toute décision. Je vous l'ai déjà dit verbalement et par écrit à deux reprises mais j'ai l'impression que le message a dû mal à passer, notamment sur l'extension en mer.

Sur le suivi des travaux du C.H.P.G. votre réponse Monsieur le Ministre, je le crois et je me fais l'interprète de mes collègues, ne nous satisfait pas. Ce soir nous aurons l'occasion d'en parler au travers de la Section 7.

Sur l'extension en mer, qu'elle est votre réponse, Monsieur le Ministre ? Sur ce comité de pilotage tel que prévu pour Fontvieille dans les années 60

par nos prédécesseurs et pour celui du projet d'extension en mer de 2008, je vous demande de me confirmer, dans le cadre de ces débats budgétaires, la mise en place de ce Comité.

Le Conseil National nouvellement élu a aussi je vous rassure des éléments de satisfaction mesurée et tout à fait cohérents notamment en ce qui concernant la restructuration du Fonds de Réserve Constitutionnel. Tout dans notre analyse pendant la campagne électorale était basée sur du bon sens. Quelle n'est pas notre satisfaction aujourd'hui de saluer la démarche engagée par Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie qui consiste effectivement à compresser les coûts de gestion de façon substantielle tout en réfléchissant activement sur un comité d'investissement afin de « booster » – vous me permettez ce mot – les performances du Fonds de Réserve Constitutionnel et pourquoi pas une structure dédiée plus importante pour gérer la partie liquide du FRC qui s'élève aujourd'hui à 1,8 milliard d'euros.

Voilà Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, en substance ce que je souhaitais vous dire ce soir avant que ne commence la discussion budgétaire, et je vous le rappelle, uniquement sur les lignes rectifiées, chapitre par chapitre.

Le Conseil National nouvellement élu est à la tâche, avec courage, responsabilité et bon sens, conscient de son rôle pour ce premier Budget Rectificatif. Mon rôle a pour mission de s'inscrire ensemble dans le développement économique et social de la Principauté, d'œuvrer ensemble Gouvernement majorité et minorité confondues à la protection de notre modèle politique, économique et social.

Vous avez insisté, Monsieur le Ministre, sur le concept d'information préalable. Vous avez aussi évoqué la recherche du consensus. Aussi je rappellerai que cette quête ne peut être réussie sans cette information préalable et sans l'association du Conseil National en amont. Que ce soit sur l'extension en mer ou sur le suivi du C.H.P.G. nous avons là deux cas d'école, en plus de la S.B.M. dont j'ai déjà parlé. Inutile de nous brandir une nouvelle fois le spectre de la cogestion, cela ne nous regarde pas, cela ne nous intéresse pas. S'il s'agit en revanche de réfléchir ensemble en tant que partenaires institutionnels alors, vous nous trouverez toujours à vos côtés sur ce principe.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, étant donné l'heure avancée, je pense que nous allons nous restaurer. Si vous le voulez bien, il est 21 heures 22, nous serons là au maximum à 22 heures de façon à pouvoir commencer l'étude des Recettes et je vous demande d'être relativement ponctuel à la reprise.

Je vous remercie.

—
(La séance est suspendue à 21 heures 25)

—
(Reprise de la séance à 22 heures 10)

M. le Président.- La séance est reprise.

Je vous propose Madame, Messieurs du Gouvernement, chers Collègues, de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2013.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Secrétaire Général qui va faire un point avant de commencer, sur le déroulé du Budget Rectificatif, en plein accord avec Monsieur le Ministre d'Etat et son Gouvernement.

M. le Secrétaire Général.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, avant de donner lecture des chapitres budgétaires modifiés, pour la parfaite information des personnes présentes ainsi que des personnes qui pourraient nous suivre via internet, je rappelle qu'en accord avec le Gouvernement l'ordonnancement du déroulé a été modifié. En effet, au lieu de suivre l'ordre comptable habituel, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Equipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées Corps Constitués.

C'est-à-dire que nous allons commencer en premier par les Recettes, nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées Corps Constitués, là on va passer à la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire Général.

Mes chers collègues, juste pour vous dire qu'il est effectivement 22 heures 10. Bien que nous n'ayons pas perdu de temps mais cela a été un petit peu long, si vous en êtes d'accord parce que nous avons encore une longue soirée demain, je pense que nous allons avancer sur l'analyse des Recettes que nous devons, quoi qu'il arrive terminer ce soir, de manière à pouvoir commencer demain par les

Dépenses de Souveraineté et des Corps Constitués et par la suite nous reprendrons la Section 7, puis les Dépenses Ordinaires, les Dépenses d'intervention publique pour terminer par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général vous avez la parole.

M. le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	+ 58.537.000
011.200 - Parkings Publics	+ 30.674.900
011.400 - Produits de Cessions	+ 9.690.000
	<u>+ 98.901.900</u>

B - Monopoles

1) - Monopoles exploités par l'Etat

021.100 - Régie des Tabacs	+ 16.612.500
021.300 - Postes & Télégraphes	+ 14.152.400
021.400 - O.E.T.P.	+ 2.945.000
021.500 - Publications officielles	+ 1.118.000
021.700 - Centrale Chauffe-Droits raccor	+ 450.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau	+ 3.000.000
	<u>+ 38.277.900</u>

2) - Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	+ 27.645.000
031.102 - Prêts sur gage	+ 110.000
031.103 - Concessions Radios	+ 1.850.000
031.104 - MC Radio	+ 63.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	+ 135.000
031.106 - Monaco Telecom	+ 5.570.100
031.108 - SMEG	+ 8.040.000
031.109 - Concession Fréquence satellite	+ 100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	+ 1.800.000
031.111 - SMA/UIOM Vente Prod. Energie	+ 65.000
031.112 - SMA/UIOM Vente Prod. Vapeur.....	+ 500.000
031.115 - SAM des Ports	+ 13.300.000
031.116 - SMEG Energie Dévelop. durable	+ 2.500.000
	<u>+ 61.678.100</u>
	<u>+ 99.956.000</u>

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	+ 29.475.500
TOTAL DU CHAP. 1	+ <u>228.333.400</u>

M. le Président.- Concernant le Domaine Immobilier, y a-t-il des remarques ?

Monsieur BURINI, concernant les modalités en matière de recouvrement de droits à bâtir ? Vous avez été suffisamment précis lors de la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, donc aucune remarque à faire.

M. Marc BURINI.- J'en reparlerai lors du Budget Primitif 2104 et j'espère que l'on pourra faire des propositions à ce niveau-là parce que c'est une recette importante pour l'Etat. Je pense que cela doit être encadré pour une raison assez simple : on parle souvent d'attractivité et je pense que l'on ne peut pas être attractif s'il n'y a pas des règles clairement établies, s'imposant et s'appliquant à tous, négocié en « one to one » ou au coup par coup, je ne crois pas que de nos jours nous puissions encore fonctionner comme cela dans un Etat de droit.

M. le Ministre d'Etat.- Complètement d'accord avec vous.

M. le Président.- Tout à fait et je crois que l'on aura un cas pratique beaucoup plus large et des éclaircissements de la part du Gouvernement dans le cadre de nos séances préparatoires pour le Budget Primitif 2014 sur ce sujet-là, sachant que la Haute Assemblée est bien entendu favorable sur le principe mais qu'elle souhaite, effectivement, avoir des précisions sur le processus que vous souhaitez mettre en place.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- En ce qui concerne les parkings publics j'ai cru voir dans la presse locale que l'on allait passer à une nouvelle tarification qui concernait la facturation à la minute ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, nous sommes en train d'étudier ce point. Cela vient de passer en France et mes Services sont en train de voir pour une tarification à la minute en Principauté de Monaco.

M. Christophe STEINER.- Est-ce que cela aura un impact sur la première heure ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La première heure est gratuite et elle restera gratuite.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour une explication de vote sur ce chapitre. Considérant que je ne suis pas satisfait sur la situation de la S.B.M. et les informations que nous avons reçues, je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- ... Sur les Monopoles Concédés ?

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour en revenir à la S.B.M., que cela ne vous déplaît, on se laisse souvent bercer par un discours lénifiant qui veut qu'il y a un déplacement de clientèle des jeux vers l'est, vers Singapour ou vers Macao, mais il y a aussi une partie qui fait réfléchir

et qui dit qu'il y a encore une clientèle pour les jeux puisqu'elle se déplace.

Le problème est là. Donc il faut à tout prix préserver aujourd'hui le secteur des jeux parce que l'on sait ce qu'il apporte à Monaco. Je comprends très bien les nouvelles orientations qui sont données à la S.B.M. dont elle se donne les moyens en ce qui concerne les orientations immobilières, pourquoi pas, mais je voudrais savoir si demain on va arriver à conserver une clientèle pour les jeux qui induit, évidemment, des postes pour les Monégasques et c'est le sujet fondamental, c'est de cela dont il s'agit. Et là, j'aimerais que le Gouvernement nous donne une réponse claire.

Je sais bien que c'est difficile, je sais bien qu'il va falloir revoir des conventions collectives – je l'expliquais dans ma déclaration liminaire – mais à un moment ou à un autre il va falloir se poser la question.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur GRINDA sur le même sujet ? Nous vous écoutons sur la Société des Bains de Mer.

M. Jean-Louis GRINDA.- La Société des Bains de Mer, parmi toutes ses obligations, à celle de soutenir l'activité culturelle du pays. Elle le fait en participant financièrement au budget des entités culturelles monégasques mais aussi au travers de sa propre programmation.

Voici deux ans que certaines de ses entités ont vu cette participation décroître sensiblement, moins 49 % et il fut alors dit que c'était dans le but d'augmenter la capacité de production artistique propre à la S.B.M.. Cette nouvelle capacité de production artistique devait notamment participer à une plus grande attractivité de notre Principauté. A ce propos je me souviens avoir lu sous la plume de votre prédécesseur, Monsieur CASTELLINI, que la Principauté devait réorienter son animation culturelle, je le cite : *« que cette tribune me permette de rectifier le tir, un Etat ne fait pas de l'animation culturelle mais définit une politique culturelle »*. Les mots ont leur importance et si on y prend garde tout sera égal à tout ; j'ai même écrit, Mylène FARMER égale MOZART, mais enfin... bon. Bien conscient qu'il n'y a pas que dans les pays en voie de développement que la monoculture est dangereuse, je ne peux qu'approuver une telle orientation mais j'aimerais quand même savoir – et là c'est beaucoup plus sérieux – si une évaluation

réelle et sérieuse a été effectuée. Les buts ont-ils été atteints ? Les budgets dégagés ont-ils été intégralement utilisés dans ce sens ? Quels publics nouveaux ont-ils été touchés ? Bref, cette nouvelle orientation mise en place en 2012 vous satisfait-elle ?

Le Conseil National serait particulièrement heureux d'en être informé.

M. le Président.- Cela concerne plus particulièrement l'activité culturelle et l'obligation d'animation qui, je vous le rappelle, figurent dans les statuts de 1863 au moment de la Constitution de la Société des Bains de Mer.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, souhaitez-vous répondre sur ce sujet-là plus particulièrement et ensuite nous passerons à la situation plus globale de la Société des Bains de Mer et, Monsieur CLERISSI, vous allez effectivement de par votre intervention, engager le débat.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, peut-être, puisque le rapporteur a évoqué Victor HUGO en préambule moi, je citerai André GIDE « c'est MOZART qu'on assassine » ; effectivement peut-être que la comparaison je ne la reprendrai pas à mon compte, MOZART, Mylène FARMER, toujours est-il qu'il y a de la place pour tous en Principauté. Les entités culturelles que sont les Ballets – j'en ai été le témoin pas plus tard qu'il y a deux ou trois jours à Moscou – voyagent et sont accueillis dans le monde à la hauteur de leur talent, l'Institution que vous dirigez Monsieur GRINDA, également, l'Orchestre, etc... sont soutenus et il y a malgré tout de la place pour effectivement une activité qui est peut-être plus du divertissement plus en phase avec le gout d'un certain public et je pense que la saison d'été telle qu'elle est organisée par la S.B.M. comprend aujourd'hui un certain nombre d'artistes phares. Un des meilleurs exemples c'est celui qui nous vient spontanément en tête, c'est celui de RIHANNA lors de la saison passée et on a pu, effectivement constater que ce soit par les tarifs que l'on peut demander pour une artiste de cette qualité, pour le taux de remplissage, pour tout simplement le buzz qui est créé autour de sa venue, qu'il y a des effets qui restent encore, je vous l'accorde, à pérenniser et à chiffrer plus précisément, concernant la politique culturelle ou de divertissement qui est organisée par la S.B.M.. Je

ne pense pas qu'il faille raisonner en termes de vases communicants par rapport aux entités culturelles, historiques, de la Principauté. L'Etat a fait face et continuera de faire face à ses engagements. Des mécènes privés des entreprises ont, en partie, sur une portion relativement modeste, pris le relais. En revanche il est possible qu'une fois encore l'attractivité repose surtout pour la saison d'été sur ce type de prestation et d'artistes. L'idée de mon prédécesseur tel qu'il l'avait évoquée pouvait être, et là aussi cela resterait à réaliser, de pérenniser ce genre de manifestation. On a un autre exemple, même si j'ignore à ce jour si on peut chiffrer précisément l'intérêt pour la Principauté du festival de Jazz, mais il est clair qu'on voit maintenant, depuis un certain nombre d'années ce festival s'ancrer en Principauté, des artistes de très haut niveau se produire à Monaco, dans une période plutôt creuse qui devrait donc profiter de la venue de ces grands artistes.

Maintenant sur le sujet plus général des jeux, oui, on ne peut que souhaiter également que la politique suivie par l'entreprise ne consiste pas uniquement à aller rechercher loin des joueurs qui se situent parfois également, je pense à l'Asie, dans des bassins de jeux déjà assez largement couverts et qui sont loin de nous et qui ont des pratiques en matière de jeux assez différentes de celles peut-être dont nous avons l'habitude en Principauté.

Donc, il y a aujourd'hui toutefois, à quelques heures d'avion des marchés prometteurs, la Turquie en est un, les pays d'Asie centrale et j'allais dire de la communauté des Etats indépendants de manière large en sont d'autres, les pays d'Amérique du sud et il a été dit lors des cérémonies des 150 ans qu'un effort particulier allait porter notamment sur ce marché qui est le marché brésilien donc effectivement des Sud-Américains avec une culture assez proche des latins que nous sommes et qui pourrait donc être tentés, pour un certain nombre de raisons, de venir également soit s'implanter ou se baser à Monaco pour des raisons professionnelles ou tout simplement y venir en tant que touristes ou en tant que joueurs.

Après il faut voir les conséquences que cette relance et ce marketing peuvent avoir en terme d'emploi. Donc il est vrai que la situation aujourd'hui de la société est telle que cette relance est indispensable. Toutefois, je souhaitais préciser que les résultats de l'année en cours, de l'exercice qui a démarré au 1^{er} avril, en termes de jeux, sont plutôt bons. Souvent la roue tourne et peut-être qu'il suffise qu'elle tourne un peu du bon côté pour que

les résultats soient meilleurs. Donc je ne pose aucune conclusion à ce stade quant à la pérennité de ces bons résultats, ce serait sans doute excessivement optimiste. Toutefois, on observe des signes assez encourageant des joueurs qui viennent, des joueurs qui reviennent, donc davantage d'activité dans les salons avec un effet également bénéfique sur le personnel qui voit de la vie et qui a envie de servir ces clients. Une fois encore c'est assez fragile, cela repose sur peu de personnes et, comme Monsieur le Ministre d'Etat l'a souligné à maintes reprises, effectivement, beaucoup de choses reposent sur la loi des grands nombres. Plus il y aura de personnes qui viendront jouer, plus il y aura une probabilité élevée que ces gens-là perdent et que donc le casino gagne. Les résultats que j'évoque-là se pérennisent davantage.

Après, on observe malgré tout qu'il y a du point de vue de la répartition des joueurs, aujourd'hui, même si on ne va pas chercher les joueurs aussi loin, avec des joueurs des pays que j'ai évoqués, une tendance à privilégier peut-être certains types de jeux, notamment les jeux de cartes. Cela amène à une réflexion quant à l'offre qui doit être celle du Casino de Monte-Carlo, comme je le disais tout à l'heure à la pérennisation de certains résultats que l'on observe aujourd'hui et aux conséquences en termes d'équilibre entre les ressources humaines mises à disposition dans les différentes catégories de personnels aux jeux.

Voilà tout ce que je souhaitais dire à ce stade, mais il est clair qu'une politique qui reposerait uniquement sur ces quelques arbres qui peut-être cachent la forêt n'est pas une politique pérenne – j'ai peut-être abusé de ce mot dans mon intervention – mais il est clair que nous devons tous rechercher aujourd'hui à la fois du qualitatif, et du quantitatif aussi au niveau des joueurs. Des joueurs plus nombreux et des joueurs avec un potentiel de jeu et donc de pertes élevées. Ces joueurs on peut, vous avez tout à fait raison Monsieur CLERISSI, les trouver dans des bassins et puis l'Europe reste malgré tout un bassin évident pour nous, les joueurs italiens, les joueurs anglo-saxons, on peut trouver de quoi garder attractive l'offre qui est celle du Casino sans aller pour autant dépenser, voyager, chercher loin de notre bassin naturel des joueurs potentiels.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je crois que Monsieur CROVETTO voulait intervenir également sur ce même sujet, et ensuite M. BARILARO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur le côté financier de la S.B.M. et sur le financement de ses travaux.

On ne peut pas dire que l'information préalable a été réellement respectée sur ce sujet-là et j'ai quelques questions et suggestions sur ce point, à savoir : on a une société qui a une capitalisation boursière d'environ 700 M€, un patrimoine immobilier qui est estimé à 3 milliards, faire une augmentation de capital sur une voie actuelle cela veut dire une dilution pour l'Etat actionnaire puisque l'Etat descendrait à ce niveau-là et pourquoi dans ce cadre ne pas pleinement valoriser le patrimoine immobilier en créant une filiale immobilière détenue initialement à 100 % par la S.B.M. ? On pourrait effectivement faire entrer des actionnaires et la filiale immobilière louerait à la S.B.M. ces actifs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Oui, c'est ce que l'on appelle en langage professionnel un « Spin Off » excusez-moi, Monsieur le Conseiller avant de vous donner la parole, c'est une idée qui a été développée par le Vice-Président Christophe STEINER lors de la Commission tripartite du 19 juillet dernier. Il n'y a pas eu de suite à ce jour sur le principe.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie vous souhaitez dire un mot, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sans rentrer dans des débats techniques, effectivement, notamment avec l'utilisation de termes anglo-saxons qui à cette heure tardive pourraient effrayer les uns et les autres, mais plus sérieusement, c'est une hypothèse qui mérite en tout cas d'être étudiée s'il y a une valorisation additionnelle qui peut être générée et je pense, si vous regrettez, sans doute à juste titre, le manque d'informations préalables, aujourd'hui je pense que toutes les hypothèses notamment avec les banques conseils de la société doivent être examinées. Une des raisons qui avait été avancée est que la société se retrouvant quand même encore aujourd'hui dans un résultat déficitaire et malgré les améliorations dont je me faisais l'écho sur les jeux, je pourrais, c'est une parenthèse, me faire l'écho également d'une situation favorable sur le plan de l'hôtellerie... donc, non les jeux et l'hôtellerie ne sont pas oubliés, tout le monde

est bien conscient qu'ils représentent les deux piliers historiques et encore aujourd'hui des piliers sur lesquels la société repose, puisque de manière générale les résultats du tourisme ont été excellents pendant l'été et les établissements hôteliers de la S.B.M. en ont grandement bénéficié – je clos la parenthèse – mais il est clair qu'aujourd'hui certains des revenus immobiliers de la société peuvent être utilisés pour palier ce besoin de trésorerie ou ce déficit d'exploitation que l'on constate depuis quelques années.

Donc, amputer la société de ces ressources complexifie un peu la donne mais ce n'est pas pour autant que cette hypothèse de valorisation qui permettrait d'avoir effectivement sans doute une, si on considérait la capitalisation prise dans son ensemble, ou la valeur du patrimoine immobilier d'un côté et puis ce qui serait toutefois l'activité opérationnelle reposant essentiellement sur les jeux et l'hôtellerie s'en trouverait sans aucun doute multiplié.

Je pense que justement le sujet devrait être abordé là encore, avec des éléments plus nouveaux qui reposeraient sur des analyses plus approfondies lors de la Commission Tripartite de la semaine prochaine avec les représentants de la société.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Sur ce sujet très précis, sur le plan financier, Monsieur STEINER, c'est sur cela que vous souhaitiez intervenir ?

M. Christophe STEINER.- Tout à fait et si je pouvais également faire une digression par la suite, Monsieur le Président, je voulais remercier le Conseiller pour les Finances et l'Economie qui vient de dire devant la Haute Assemblée que toutes les options n'étaient pas encore arrêtées et que les banques conseils étaient toujours à l'étude pour trouver une solution à ce problème.

Je voudrais juste souligner un point. Tout à l'heure, dans mon intervention générale j'ai parlé de l'histoire de l'homme de Smyrne donc d'Aristote ONASSIS pour ceux qui le connaissent, je crois qu'il est entré au capital de la S.B.M. en 1953, chassé ou racheté en 1966 par une loi d'augmentation de capital qui a fait que l'Etat a repris possession de la S.B.M. et de ses actifs.

Je voudrais souligner que ce qui m'inquiète dans l'ouverture de capital, c'est ce qu'a évoqué

M. CROVETTO et que M. CASTELLINI a parfaitement compris. A un moment donné en prenant une participation à un prix de 750 M€ on se retrouve avec une option sur le patrimoine immobilier de la S.B.M. donc de l'Etat. Donc, faisant suite à ce que j'avais avancée au sein de la Commission Tripartite, l'idée sous-jacente est de sanctuariser, si on peut utiliser ce terme, le patrimoine immobilier, afin qu'il soit protégé des mains d'éventuels prédateurs, sans vouloir faire de procès d'intention. Je pense que cela est faisable, des solutions, des montages, existent... la finance a cet avantage qu'on peut pratiquement tout se permettre et vous le savez aussi bien que moi, Monsieur le Conseiller. Donc, je suis sûr qu'on pourra trouver des solutions innovantes qui permettront à l'Etat de garder la main sur l'actif immobilier. Voilà la préoccupation principale.

Maintenant, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'est sur un autre sujet, là ce sera ma digression, on vient de fêter les 150 ans de la S.B.M.. Les 150 ans de la S.B.M. célébrés par un dîner sur l'herbe en hommage certainement à MANET puisque le célèbre tableau date à peu près de la même époque et même si les femmes n'étaient pas aussi dévêtues à ce dîner, nous pouvons toujours en apprécier l'atmosphère champêtre, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en regardant les jardins du Casino. Mais ce n'est pas là où je voulais en venir. On vient de fêter les 150 ans de la S.B.M., je rappellerai qu'en 1866/1966 on a fêté les 100 ans de Monte-Carlo, puisque la création de Monte-Carlo découle de la création de la S.B.M. et qu'en 2016, nous pourrions célébrer les 150 ans du quartier de Monte-Carlo.

Je voulais savoir si l'Etat ou la S.B.M. avait dans ses cartons un projet et si...

(Sonnerie).

... on pouvait voir quelque chose se développer qui pourrait jouer le rôle....

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... oui, je sais qu'il y a les travaux, est-ce que les travaux seront finis parce que cela serait dommage de louper une occasion pareille.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Concernant votre intervention et celle de M. CROVETTO et la réponse très intéressante de Monsieur le Conseiller aux Finances, effectivement, nous précisons ce soir et nous informons que,

vraisemblablement, sur le sujet, de la volonté de préserver le patrimoine immobilier de la Société des Bains de Mer et donc de l'Etat par ricochet en tous les cas pour 69 %, toutes les solutions étaient ouvertes et que nous devons tout mettre en œuvre pour cela et je pense que c'est très très important.

Est-ce que votre intervention concerne également l'aspect financier, Monsieur PASQUIER ?

M. Bernard PASQUIER.- Absolument, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que je suis assez satisfait en fait de la tournure que prennent les discussions ici. Je voudrais vous rappeler qu'au cours de la campagne électorale, notre groupe a déjà proposé de scinder la S.B.M. en deux : un pôle exploitation et pôle immobilier, donc ce n'est pas une idée qui est tellement nouvelle.

Ce que je voudrais simplement dire c'est que lorsqu'une société est en crise comme la Société des Bains de Mer il faut en profiter pour faire tous les changements que l'on peut, tout de suite et moi j'encouragerai le Gouvernement à ne pas trouver une solution « Sparadrap » et que, comme l'a dit M. STEINER, scinder la société en impôt immobilier et impôt d'exploitation, tout d'abord c'est une structure capitalistique moderne de toutes les sociétés qui sont en compétition avec la S.B.M., elles l'ont fait il y a vingt ans déjà, donc on n'invente rien. Surtout cela permettrait je crois de redonner au personnel une envie de croissance, parce que ce qu'il manque dans cette société aujourd'hui c'est vendre de l'espoir aux gens. On ne peut pas dire aux gens, il n'y a rien... Ce qui me peine avec les projets en cours que ce soit la rénovation de l'Hôtel de Paris ou la création de boutiques de luxe, c'est qu'en fait on n'aura pas une chambre de plus et pas une table de plus... et cela est très inquiétant. Alors, moi je suis peut-être un peu fou mais j'ai l'impression que le salut de la Société des Bains de Mer ne peut être qu'à travers l'expansion et l'expansion on ne peut étendre la Société des Bains de Mer sur le territoire monégasque *in aeternum*. On a deux mille chambres sur 2 Km² on peut en faire peut-être deux ou trois cents, cinq cents mais on ne peut pas en faire deux mille ou trois mille et le problème est que la Société des Bains de Mer est en compétition avec des sociétés hôtelières des casinos qui n'ont pas deux mille chambres mais vingt mille ou cinquante mille, deux cent mille... et la structure du coût qu'elles arrivent à tirer en en ayant vingt ou trente ou cent mille chambres est

sans commune mesure avec la S.B.M.. Donc, il faudra bien dire un jour que les atouts de la S.B.M. c'est une marque, un savoir-faire, un personnel qui sait ce qu'il fait, il faut se projeter à l'extérieur, il faut vendre cette marque à l'extérieur et faire des opérations d'hôtels, que ce soit à Dubaï ou à Singapour ou à San Paolo ou à New York, mais on ne va pas réussir à sauver la Société des Bains de Mer avec les projets en cours. Ils sont nécessaires, peut-être, mais ils sont insuffisants et si on veut étendre la S.B.M. à l'extérieur il faut séparer, encore une fois, le pool immobilier du pool d'exploitation. C'est comme cela que toutes les sociétés modernes ont fait et la S.B.M. n'échappera pas à cela sinon elle périra.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER, je vois que vous vous inscrivez dans le droit fil des résolutions et des suggestions de bon sens de la majorité, nous sommes effectivement au cœur du débat.

Monsieur BARILARO, vous souhaitiez faire une intervention sur ce sujet, puis M. BOISSON, Mme ROUGAIGNON-VERNIN, M. POYET. Ensuite mes chers collègues nous verrons ensemble si ce sujet de la S.B.M., qui n'a d'ailleurs pas vocation à être épuisé, Monsieur le Ministre, mais si nous avons effectivement, pour nos compatriotes en Séance Publique, fait le tour tout en conservant ce ton qui est un ton constructif et posé.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais d'abord rebondir sur les propos de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, en effet, les chiffres des jeux sont plutôt bons. Il ne faut pas se cacher la vérité il y a un changement d'orientation, ce sont les jeux de cartes qui donnent actuellement des résultats très positifs, c'est encourageant sans jamais oublier que le Casino de Monte-Carlo c'est aussi la roulette européenne et de nombreux compatriotes travaillent dans ce secteur, donc il faut absolument développer les deux secteurs de jeux.

Ce que je voudrais quand même préciser ce soir, on a entendu Monsieur le Ministre parler d'un apaisement des relations sociales, il n'y a pas de grève à l'horizon, vous vous souvenez à votre

arrivée à la tête du Gouvernement, les conflits difficiles que vous aviez dû, à l'époque régler. En effet, il n'y a pas de grèves qui sont sous-jacentes, en revanche il y a une judiciarisation des relations salariales puisque encore récemment, et très récemment, cent vingt-sept employés sur cent vingt-sept ont entamé une procédure à l'encontre de leur employeur et je peux vous assurer, pour le savoir, qu'il est très difficile d'attaquer son propre employeur lorsqu'on sait les avantages que celui-ci nous octroie.

Sachez que cette réalité est le fruit de quelque chose qui n'est pas un conflit ouvert, qui n'est pas un conflit qui peut se traduire dans les rues de la Principauté, il n'y a pas de télévision qui vienne faire les choux gras de ce qu'il se passe à Monaco. En revanche, il y a un malaise et ce malaise il ne faut pas l'obérer parce que le projet principal est la destruction du Sporting d'Hiver ou de l'Hôtel de Paris et l'intérêt à savoir comment on va financer.

Franchement il faut se mettre autour d'une table et qu'on cesse de penser que le climat est détendu à la S.B.M., que les clients reviennent jouer parce que les employés rient et sont détendus, c'est faux ! Il y a des clients – malheureusement ce sont souvent les mêmes depuis des années – qui avec les lois de la probabilité en faveur de la S.B.M., ont perdu beaucoup d'argent, mais il faut développer cette clientèle, en Asie pourquoi pas, même au Moyen-Orient, en Russie, dans les pays de l'ancienne U.R.S.S. et je crois qu'il ne faut absolument pas négliger le fait que les relations sociales ne sont pas aussi bonnes qu'on veut bien le montrer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO. Il est vrai qu'une société qui a des contentieux pour plusieurs centaines avec sa Direction n'est pas une société où règne l'apaisement et une façon constructive d'appréhender des rapports sociaux et des relations sociales. Je crois que c'est, malheureusement, ce qui est le cas aujourd'hui et je pense qu'il faut, tous, effectivement, que l'on y réfléchisse et que l'on se mette autour d'une table. Nous, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas là pour polémiquer contrairement à ce que certains esprits semblent lancer dans le pays, mais nous sommes là, effectivement, à vos côtés pour essayer de trouver des solutions et pour essayer d'appuyer le processus, effectivement, vous l'avez dit, pour changer de culture c'est vrai, mais changer de

culture à la monégasque, c'est-à-dire à notre façon. Je crois que cela n'a pas de prix.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Ministre, j'assume toujours ce que je dis mais je n'assume jamais ce que l'on me fait dire.

Ce soir je n'ai pas dit que l'Etat ne fait rien pour la S.B.M. , j'ai évoqué un problème de relations entre la S.B.M. et son actionnaire majoritaire l'Etat et donc en conséquence avec le Conseil National.

Je rebondis sur ce qui a été dit ; je pense en effet que l'idée de dissocier l'exploitation de la gestion immobilière serait intéressante. Voilà le genre de sujet intéressant qui peut se traiter entre la S.B.M. et l'Etat, parce que je ne suis pas certain que l'Etat soit toujours informé de tout ce qu'il devrait l'être par la S.B.M.. Peut-être qu'aujourd'hui, compte tenu de l'expérience financière du Conseiller des Finances et de l'Economie, cela va se gérer autrement. Nous l'espérons.

En ce qui concerne les jeux, je pense qu'il faut travailler sur la diversité. D'abord, on part du principe qu'il y a un nouveau Directeur, des responsables marketing, donc il faut observer, il faut voir, il faut leur apporter toute notre confiance pour l'instant – puisque le mot confiance est de rigueur – mais ensuite il faudra bien voir les résultats et surtout la diversification qui peut s'opérer. On entend parler de plusieurs possibilités. Tout d'abord, pendant très longtemps j'ai entendu notamment au sein de l'Administration des personnes qui disaient des jeux européens qu'ils étaient finis, terminés, démodés, qu'il faut se résigner. Moi je fais partie de ceux qui ont toujours dit que ce n'est pas vrai. Ce ne sera plus jamais ce que c'était, il n'y aura plus jamais la même clientèle, nous n'aurons plus les italiens que nous avions il y a vingt ans – je ne citerai pas certains noms qui rappelleraient de bons souvenirs – mais il y a encore un potentiel encore possible, donc il faut conserver et préserver les jeux européens et je pense que les spécialistes du marketing peuvent travailler dans ce sens. Les jeux américains peuvent encore se développer. Il faut retrouver les salons au Sun Casino, comme c'était il y a vingt, lorsqu'il y avait cette ambiance avec les américains, la foule amenant la foule ; il y a du bruit, ils jouent, ils crient, ils viennent faire la fête. A l'époque il y avait des charters, il faut absolument retrouver cela et les spécialistes sauront trouver les moyens de les faire revenir.

Ensuite, on entend parler des jeux pour les Chinois. Mais bien sûr, pourquoi pas ! Mais il faut maintenant que la S.B.M. vienne nous annoncer des projets et des concrétisations pour les Chinois, pas dans trois mois, dans six mois ou bien dans un an. Les jeux pour les Chinois c'est importer un type de jeux dans des salles spécifiques. Ce n'est pas cela à la place d'autres jeux, mais c'est cela en complément ; ailleurs, avec des croupiers formés à cet effet et avec des jeux spécifiques que les Chinois aiment. On remplira par conséquent un certain type d'hôtel ; imaginons peut-être que le Casino du Bay Hôtel qui ne sert pas à grand-chose devienne le Casino des Chinois et que la Rascasse, par contre, devienne un endroit où l'on fait du poker. On parle de poker depuis des mois et rien ne se concrétise alors qu'il y a des possibilités.

(Sonnerie).

... j'ai beaucoup d'espoir, je pense que tout cela va pouvoir se développer grâce à ce qui a été mis en place.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur ELENA vous aurez la parole après Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. POYET.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

En charge du travail et de l'emploi je ne peux que voter contre cette ligne quand bien même il s'agit d'une ligne de Recettes. Je m'explique. Absence de plan, quasi arrêt du Plan Renaissance, pas d'information sur le phasage des travaux ni sur l'accompagnement des personnels éventuellement concernés par du chômage technique partiel ou permanent ; pas d'étude d'impact sur le commerce environnant et j'en passe.

Pour le reste, je rebondis sur ce que j'ai entendu et malgré de récentes déclarations, il me semble que le climat social au sein de la société reflète un malaise profond et une inquiétude grandissante des salariés qui ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être mangés.

Pour finir, je regrette la déclaration selon laquelle on n'aurait pas besoin du vote du Conseil National par rapport à une loi de désaffectation, mais ce projet de loi avec les informations liées à son contexte économique, financier, stratégique et humain, nous ne l'avons toujours pas. Tout le monde

en parle mais nous, dans cette enceinte nous n'avons rien alors que les travaux qui marquent le début de cette aventure ont commencé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, vous avez dit les choses de façon concise, précise, en peu de temps, je vous remercie.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je vais peut-être pouvoir prendre le temps que Mme ROUGAIGNON-VERNIN n'a pas utilisé ?

(Rires).

M. le Président.- Non, vous avez trois minutes.

M. Thierry POYET.- Concernant la S.B.M. c'est sur ce sujet bien sûr que je vais m'exprimer en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, même si je suis effectivement un collaborateur de la S.B.M..

Les dirigeants de la société ont décidé de lancer des travaux pharaoniques, dont le point de départ est le transfert des boutiques dans les Jardins éventrés des Boulingrins.

Pharaoniques surtout si on les compare aux liquidités disponibles ou en nombre de fois le résultat d'exploitation...

Plutôt que d'évoquer les futurs chantiers, je préfère vous parler ce soir de l'Emploi, du malaise social, comme l'a fait la Vice-Présidente et de l'absence de visibilité donnée aux uns et aux autres.

Même si certains tentent de nous rassurer via la presse locale – n'est-ce pas Monsieur ELENA ? – en donnant toute leur confiance au Président délégué. Ceux-là même qui avouent aussitôt ne pas avoir plus d'informations concernant le dossier des départs involontaires suite aux travaux de l'Hôtel de Paris... Nous voilà donc bien rassurés !

Alors bien sûr, nous avons reçu de nombreux syndicats qui sont venus nous informer, et ils ont des choses à dire ! Non-respect de l'état de droit, absence d'équité et traitements de faveur mais rassurez-vous, on ne parle pas toujours de méritocratie, priorité nationale à géométrie variable...

Nombreux sont ceux qui ont le sentiment de ne pas être considérés, les personnels sont désabusés devant de belles paroles mais des actes qui ne suivent pas. Malheureusement, c'est un constat d'échec.

Comment transformer la société si les parties prenantes ne se parlent pas, ne se comprennent pas ? Faute d'informations précises par la Direction, les personnes parlent et s'inquiètent, la rumeur enfle, espérons que ce soit pour rien. Nous en reparlerons quand nous disposerons de plus d'informations... car pour le moment, nous n'avons rien pour nous déterminer.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Avant de passer la parole à M. ELENA, je voudrais dire qu'il est vrai, Monsieur le Ministre que, c'est un peu un cri d'alarme et un plaidoyer ce soir des élus de la majorité. Pourquoi ? C'est un cri d'alarme parce que nous sommes tous très attachés à la Société des Bains de Mer, tous, et nous avons besoin que vous-même et Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous montiez au créneau, lorsque vous l'aurez décidé, de façon à ce que vous soyez véritablement notre courroie de transmission pour que dans ce processus de reconstruction et dans ce processus positif, nous soyons trois. Nous à notre place, bien entendu, vous le Gouvernement Princier qui représente l'actionnaire majoritaire et la Société des Bains de Mer et sa Direction.

Il ne s'agit pas de faire un procès « gratuit », mais nous sommes arrivés à une situation, nous sommes en Séance Publique, nous devons donner des informations à nos compatriotes et certains d'ailleurs ne comprennent pas vraiment ce qui se passe. Ce soir, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, lorsque vous nous dites que sur la possibilité de séparer le patrimoine immobilier de l'actif du cœur même de la société sur le plan industriel, c'est plutôt une bonne chose dans le cadre de la réflexion, nous en avons déjà parlé depuis un certain nombre de mois et ce soir on revient encore sur le sujet, nous sommes plutôt agréablement surpris et nous pensions que cette idée de séparer effectivement le patrimoine immobilier ne serait plus remis à l'ordre du jour.

Donc, vous comprenez aussi qu'au fur et à mesure des informations que vous nous donnez ce soir et que nous aurons en préparation de la Commission Tripartite, je dois également recevoir le Directeur

des jeux, M. GALVANI qui a souhaité voir le Président du Conseil National avant que nous ne nous réunissions en Commission Tripartite et ce serait effectivement très utile parce que là encore, sur les jeux qui est le cœur même des activités de demain parce que cela fait partie de l'A.D.N. monégasque à la S.B.M. en matière de jeux nous n'avons pas non plus beaucoup de visibilité à ce jour et donc nous attendons aussi le plan qui sera présenté et mis en place par le Directeur des jeux qui vient d'être récemment nommé.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Moi je voudrais un peu rassurer toutes les personnes de la majorité Horizon Monaco. Une société comme la S.B.M. cela ne se redresse pas du jour au lendemain. On ne claque pas dans les doigts et du jour au lendemain ça repart.

Je pense que depuis six mois il y a un travail énorme qui a été fait. J'ai encore été la semaine dernière en Assemblée Générale avec les personnes des hôtels, parce que je me fais du souci et je ne suis pas là pour protéger les Monégasques je suis surtout là pour protéger tous les employés de la Société des Bains de Mer.

Lorsque j'entends parler de certaines choses, je vais déjà être un peu plus précis que M. CASTELINI, les jeux se portent très très bien. Ce soir ou demain on va sûrement égaliser le record qu'on avait fait l'année dernière au 31 mars, donc on a pratiquement six mois d'avance. Mais, pareil, cela est très fragile. Aujourd'hui je pense que votre acharnement est dangereux, laissez-nous travailler, travaillons tous ensemble et je pense que demain tout ira bien. Je ne suis pas là pour « tirer la couverture à soi » mais je pense que le travail sur le terrain est fait. Lorsque j'entends M. POYET parler de promotions ou autres, je pense que chez nous les promotions qui ont eu lieu depuis les élections, il n'y a rien à dire et d'ailleurs je suis prêt à rencontrer un Monégasque qui dirait qu'il n'est pas passé devant lui... tout a été fait dans l'ordre et je peux vous dire que j'ai été vigilant sur ce sujet parce que depuis des années, une dizaine d'années, c'était n'importe quoi et aujourd'hui il faut que l'on remette certaines choses en place, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais on travaille et laissez-nous faire. Moi je suis au milieu, je suis sur place tous les jours, je travaille énormément sur la S.B.M. et la situation au sein des salons. Je peux vous le dire, la situation n'est pas aussi catastrophique, la preuve c'est que depuis

quelques semaines, les jeux américains, le Baccarat et les jeux européens, qui étaient des ennemis jurés depuis 40 ans, travaillent à présent ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA de votre intervention. Je vous rappelle qu'avant toute chose, vous êtes un élu des Monégasques dans cette enceinte. Bien entendu vous avez une expertise de par vos activités professionnelles, cela n'a échappé à personne, mais avant tout vous devez également, lorsque vous dites à la représentation nationale et à tous les élus « laissez-nous travailler », bien entendu... mais le rôle du Conseil National vous l'avez bien compris il n'est absolument pas de s'immiscer dans le quotidien de la société, je vous défie de trouver de ma part la moindre immixtion depuis que j'ai été élu et la moindre intervention. Il est tout à fait normal et que nous soyons au courant parfois par les compatriotes qui y travaillent ou par certains membres de nos familles respectives, sur ce qui se passe à l'intérieur de la société.

Donc, je voulais juste vous dire que vous êtes ici en tant qu'élu et vous avez aussi des comptes à rendre à l'ensemble des nationaux, y compris sur le fonctionnement de la S.B.M., cela est très important.

Merci. Je vous en prie, Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, il faudra que vous m'expliquiez pourquoi lorsque vous recevez les syndicats, je ne suis pas convié. Merci.

M. le Président.- Monsieur ELENA vous avez été convié au mois de juin, concernant la préparation de la Commission Tripartite. La prochaine Commission Tripartite a lieu le 15 octobre et je ne crois pas que vous ayez trouvé, de ma part, vous concernant la moindre iniquité dans aucun domaine.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Si vous me permettez juste de répondre sur cette partie-là. Première chose, effectivement, c'est de dire que ici et comme je le disais dans ma déclaration je parle en tant que politique et je ne parle pas de ma situation personnelle et donc je n'aborderai pas le sujet sur cette partie-là.

Par contre, effectivement, je reçois des syndicats, j'ai reçu des syndicats mais pas seulement de la S.B.M.. Ils me parlent des problèmes qu'ils rencontrent et là aussi, sans mélanger justement les propos, entre la S.B.M., mon emploi et le reste, et incontestablement oui il y a des choses à dire. J'ai eu à rencontrer aussi Monsieur le Président Délégué, je lui ai fait part de propositions du personnel mais encore une fois que je n'aborderai pas ici, cela concerne le cadre du travail, ici je suis à l'Assemblée.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Messieurs RIT, CUCCHI, BURINI et BOERI et après si vous en êtes d'accord on passera à un autre Monopole concédé, parce que je crois que M. POYET veut intervenir sur Monaco Telecom et je pense que l'Assemblée aura été suffisamment informée. Merci.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président, je serai très bref.

Je voulais sincèrement remercier la presse de tout bord pour l'information qu'elle m'a apporté au sujet de la situation à la S.B.M.. En tant que Conseiller National, cette information, je ne l'ai en aucun cas obtenue par les voies que je considère comme normales, donc je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai peut-être été un peu trop bref tout à l'heure...

(Rires).

Monsieur ELENA, j'aimerais que vous m'ayez convaincu mais ce n'est pas le cas parce que vous me dites « tout va bien laissez-nous travailler », moi je ne demande que cela mais vous dites « la situation s'améliore ». La seule question qu'on pose c'est : qu'est-ce qui a été fait pour que ça s'améliore ? Quels sont les indicateurs qui ont été mis en place pour juger de la qualité de la politique menée ? Quelle est cette politique menée ? Et quels sont les mandats donnés à ceux qui sont censés la mener et jusqu'où ?

Nous n'avons pas eu de réponse mais je vous dis ce que je pense sincèrement surtout après avoir entendu Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie que je remercie, qui de manière très transparente nous a appris qu'on pouvait même étudier la possibilité du « Spin Off » ou une autre. Alors, moi je pense qu'aujourd'hui on ne nous donne pas de réponse parce que le Gouvernement n'en a pas ! Et le Gouvernement n'en a pas parce qu'il marche à l'aveugle parce qu'aujourd'hui dans la société personne ne sait réellement ce qui va être fait et c'est cela qui est grave et c'est pour cela que nous devons réagir parce qu'on ne peut pas laisser cette société sans pilote, sans cap et sans objectif.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur BURINI. Non ? Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je voudrais juste faire une ou deux remarques. Finalement nous sommes face à un sujet qui est une augmentation de capital et un emprunt. Si on faisait un Spin Off, ce qui serait formidable, ce serait peut-être l'occasion de voir si l'augmentation de capital suivrait ? Est-ce que les actionnaires viendraient pour l'immobilier ou ils viendraient pour le projet industriel de la S.B.M. ? Je crains malheureusement qu'ils viennent plutôt pour l'immobilier ce qui me fait penser que nous sommes en difficulté, nous avons parlé de marketing, nous avons parlé de nouveaux jeux, mais je crois que nous sommes vraiment face à une question de développement et je ne suis pas sûr que l'on sache sortir de ce qui a fait le succès jusqu'à présent de la Société des Bains de Mer, dans un monde qui a complètement changé et je crains que cette passerelle n'a pas encore été faite. C'est juste une remarque que je voulais faire.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur BOERI.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, un seul mot.

Je voudrais juste dire que moi j'ai été convaincu par les propos de M. ELENA. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur CASTELLINI vous souhaitez intervenir ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Simplement, une fois encore, je me suis exprimé en financier, compte tenu qu'un grand nombre d'entre vous m'a posé une question financière, j'ai donc exprimé un sentiment personnel. N'y voyez pas de ma part, à ce stade, c'est sans doute prématuré, un quelconque engagement sur le fait que ce Spin Off ou quel que soit le nom qu'on lui donne dans une langue quelle qu'elle soit, verra le jour ou ne verra pas le jour. Cela me rappelle un peu aussi les débats tout à fait constructifs et apaisés que nous avons eu ces dernières semaines sur la « Villa Ida », oui nous regardons, nous rencontrons, nous écoutons, sans qu'à la fin il y ait une quelconque garantie sur le fait qu'un projet ou un autre remplace le projet initial. Ici on a quand même un projet tel qu'il a été exposé dans les grandes lignes, il me semble, en revanche, une fois encore d'un point de vue financier, souhaitable qu'on aille jusqu'au bout de la réflexion et je crois que c'est aussi le rôle d'une banque conseil d'éclairer et la Direction de la société et le Gouvernement sur ce qui pourrait être fait pratiquement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BOISSON et ensuite nous en aurons terminé avec la Société des Bains de Mer, pour ce soir en tous les cas.

M. Claude BOISSON.- Très rapidement, suite à ce que j'ai entendu, je crois qu'il y a un petit malentendu. Je pense qu'il ne faut pas mettre en opposition ce que M. ELENA a dit et ce que certains ont dit ici.

En fait, je pense que M. ELENA parlait uniquement du secteur des jeux européens et il est vrai qu'en ce moment la situation est positive. Je pense seulement que c'est cela que la majorité évoquait dans son ensemble car il y a aussi des petits services et différents autres jeux. Donc, je crois que le malentendu est écarté, vous avez raison mais ils ont aussi raison.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON, de votre précision, elle était très importante.

Monsieur POYET vous souhaitiez intervenir je pense sur Monaco Telecom ? Nous vous écoutons.

M. Thierry POYET.- Alors, effectivement, concernant Monaco Telecom, d'abord comment ne pas saluer cette recette, exceptionnelle certes mais bienvenue ! Mais j'aurais aimé que cette recette soit accompagnée d'un plan d'actions spécifiques, sur la qualité de service d'une part, certes en amélioration il faut le noter, mais encore et toujours perfectible, et d'autre part, sur la politique tarifaire.

Madame le Conseiller, je souhaiterais que soit organisée assez rapidement une Commission Plénière d'Etude consacrée à ce dossier, au cours de laquelle vous pourriez nous éclairer sur le processus d'ajustement tarifaire, les offres de référence et les prix pratiqués par notre opérateur.

Ensuite et sur un autre registre je voudrais aussi saluer l'innovation et le lancement du réseau mobile de 4^{ème} génération qui vient d'avoir lieu. Une étape importante qui se concrétisera en offres technique et commerciale percutantes, en tous cas je l'espère.

Et puis vous avez évoqué aussi le sujet, Monsieur le Ministre, nous restons aussi vigilant bien sûr, sur le changement d'actionnariat à venir mais je crois que nous aurons l'occasion d'en parler très bientôt...

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur POYET.

Madame le Conseiller vous souhaitez répondre à M. POYET, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci. Ecoutez, bien sûr que dans le cadre des Commissions Plénières d'Etude sur les concessions, on pourra aborder certainement celle de Monaco Telecom et faire venir les gens de Monaco Telecom pour répondre à toutes vos questions. Je m'étais engagée à faire des C.P.E. concessions, nous en avons déjà fait et nous avons vu que pour d'autres il n'y avait pas d'intérêt dans l'immédiat de les réunir. Tout ce qui est politique tarifaire est bien entendu réglé par la concession avec tout un système de pourcentage à respecter (internet, etc...). Vous connaissez cela mieux que moi je pense, mais je suis à votre disposition pour faire une C.P.E. sur ces points, bien sûr.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
Monsieur CASTELLINI, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Concernant l'actionnariat, le Ministre d'Etat a rappelé l'opposition qui était celle du Gouvernement de la reprise de la société par un actionnaire qui avait été choisi par l'actionnaire actuel vendeur de sa participation, je souhaitais simplement vous donner des informations qui sont publiques, donc je ne trahis aucun secret au sein de la société qui aurait pu ou qui aurait dû ou qui aurait voulu acquérir l'intégralité de la participation de Cable and Wireless. Le Directeur financier et le Directeur des opérations ont récemment annoncé leur démission ce qui est en général assez mauvais signe ou la preuve qu'un réel projet industriel n'est peut-être pas aussi évident que celui qu'on avait peut-être bien voulu nous présenter à l'époque. La rentabilité du repreneur putatif n'est pas au mieux et on ne peut que se féliciter à nouveau par ce qui avait peut-être été perçu par certains comme une obstination à l'époque à ne pas considérer cette acquisition, on ne peut que s'en réjouir aujourd'hui. Je m'arrête là, c'est une nouvelle qui est tombée le 25 septembre, je n'ai pas à la commenter plus que ce que je fais là mais je pense qu'il est sain pour une société comme Monaco Telecom de pouvoir se dire : celui qui va désormais détenir une participation importante au sein de mon capital est stable et motivé à un réel projet pour mon entreprise.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. CLERISSI souhaite intervenir sur ce sujet, ainsi que M. STEINER.

Nous vous écoutons Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur la politique tarifaire. En effet, il y a le mobile et le filaire, des efforts avaient été faits il y a quelques années, c'était calculé en fonction de la redevance, tout cela est bien suivi, en revanche, c'est Monaco Telecom qui ouvre les robinets en ce qui concerne la distribution des chaînes. Le signal est assez moyen sur certains canaux, notamment sur France 3, pour ceux qui sont équipés de grands téléviseurs, ce qui n'est pas normal puisqu'en France ils ont un signal qui est quasiment parfait. Par

ailleurs, en ce qui concerne les prix là aussi, on peut y regarder de près parce qu'ils sont extrêmement chers étant donné qu'ils ont la concession. Ce qu'il arrive, c'est qu'on voit fleurir un peu partout sur les balcons en Principauté des paraboles. Cela est la politique tarifaire en ce qui concerne la télévision de Monaco Telecom qui n'est pas du tout en adéquation avec ce qu'on demande à un opérateur concessionnaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI, il est vrai que sur le plan esthétique ce n'est pas ce qu'il y a de mieux et en plus cela prouve qu'il y a un certain dysfonctionnement. Cela ne doit pas être simple non plus pour les Services du Gouvernement...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... En plus c'est interdit.

M. le Président.- ... de faire respecter cela.
Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, bien sûr, c'est interdit. Le règlement de l'urbanisme l'interdit formellement, c'est une atteinte au monopole et cela est interdit par la réglementation de l'urbanisme. Justement, on pourra parler de la politique tarifaire de la télédistribution lors de la Commission des Concessions sur les Télécoms puisqu'en fait maintenant il y a une concession unique regroupant Télédistribution et Télécommunications.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste reprendre ce que disait Madame le Conseiller, parce qu'il faut savoir aussi une chose, c'est qu'à un moment donné un bon nombre de sociétés qui s'installaient à Monaco avaient besoin d'un accès au niveau des données. Donc, à partir de ce moment-là ils ont été, compte tenu de la faible qualité, je pèse mes mots, des services fournis

par Monaco Telecom, ils ont demandé l'autorisation au Gouvernement de pouvoir mettre en place des antennes paraboliques, ce qui leur a été accordé, notamment pour les données financières.

Sur un autre point de vue – je ne voudrais pas faire Maître GARDETTO – au Comité supérieur de l'attractivité, on avait une petite discussion à bâtons rompus avant le début de la réunion et la conversation a porté sur Monaco Telecom. Je dois vous avouer, Monsieur le Ministre, que les termes n'étaient pas très flatteurs mais ils étaient unanimes. C'est-à-dire que vous vous retrouvez avec une société qui propose des prix, qui sont chers – on doit le reconnaître – mais s'ils étaient chers et la qualité du service excellente, il n'y aurait rien à redire. Le problème est que nous avons des coupures permanentes que ce soit au niveau des mobiles ou au niveau des boîtes wifi et du matériel qui est mis à disposition par la société. Là il y a quelque chose qui ne va pas et que pour que ce problème soit évoqué au sein d'une Commission supérieure de l'attractivité en off, l'Etat devrait quand même mettre pression sur le concessionnaire pour que des améliorations aient lieu.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur STEINER, je ne sais pas si cette conversation est récente parce que l'année dernière le C.S.A. était très critique à l'égard de Monaco Telecom et le Gouvernement a invité Monaco Telecom, son Président et son Directeur Général à venir échanger, une matinée, au C.S.A. sur ce sujet. Cela date d'il y a environ un an, il y a des progrès qui ont été faits, notamment le passage en wifi du port, la 4G va évidemment améliorer les choses même s'il faut attendre le mois de janvier pour que la 4G soit vraiment intéressante parce que dès qu'on sort du territoire de Monaco, jusqu'au mois de janvier il n'y aura pas de 4 G, mais en janvier il y aura la 4 G dans le territoire voisin. Maintenant la pression, le C.S.A. est là aussi pour cela, pour rappeler à notre concessionnaire que la qualité doit toujours être là. Moi, j'ai l'impression que cela s'améliore, en tant qu'utilisateur.

M. Christophe STEINER.- Si je peux me permettre, Monsieur le Ministre, c'est effectivement assez récent, mais vous savez dans toutes ces commissions, c'est extraordinaire, que ce soit les commissions ou

lorsque vous consultez des sachants ou autres, vous avez deux discours ; vous avez le discours « off » et vous avez le discours « public » et je crois que parfois le discours « public » que vous recevez n'est pas vraiment une réplique ou une image fidèle du discours « off ». Alors à quoi c'est dû, je ne sais pas, est-ce que c'est peut-être le manque de courage.

M. le Ministre d'Etat.- Le discours « off » d'abord faites crédit au Ministre pour penser qu'il est quand même un peu informé de ce qui se dit, et le discours « off » s'il n'est pas redit en réunion avec les responsables de Monaco Telecom, on peut s'interroger sur sa pertinence. Lorsqu'on pense quelque chose on l'assume...

M. Christophe STEINER.- Mais pour cela je suis complètement d'accord c'est pour cela que j'assume toujours tout ce que je dis.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

Pardon, je vous en prie, Madame le Conseiller, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Excusez-moi Monsieur le Président et Monsieur BOISSON, juste une petite précision pour ne pas qu'il y ait d'erreur, les paraboles sur les balcons, c'est interdit. On donne une autorisation très ponctuelle pour des cas très particuliers, lorsque Monaco Telecom ne permet pas d'accéder à certaines chaînes, soit des données financières comme vous l'avez dit, de banques ou autres, ou soit des télévisions en langues étrangères, notamment en russe, qui ne sont pas délivrées par Monaco Telecom.

M. Christophe STEINER.- Mais c'est tout à fait ce que je disais.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Donc, dans des cas très particuliers. Je le dis pour être sûre qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. Christophe STEINER.- On se rejoint tout à fait sur ce point. Il y a une interdiction générale mais il y a des autorisations particulières.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Voilà, mais très ponctuelles. Merci.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller des Finances et de l'Économie, pour avoir connu il y a quelques années – presque quinze ans – et quelques hésitations du Gouvernement en ce qui concernait le choix d'un opérateur, d'un investisseur Monaco Telecom, je dois dire qu'aujourd'hui lorsque je vois votre position avant même que vous ne nous annonciez ces démissions, c'était une position très courageuse et surtout très claire.

Dans le même esprit, je pense que l'on vous soutiendra totalement sur l'idée, on le sait maintenant puisque vous nous l'avez expliqué, que vous ne cherchez pas un repreneur qui vient pour faire une plus-value, mais que vous cherchez un opérateur qui ait un rôle industriel, parce que Monaco, Monaco Telecom, le Gouvernement et les usagers ont besoin d'un opérateur qui continue à développer Monaco Telecom sur le plan de la technologie, mais également qui continue à investir à l'extérieur. Il y a eu de belles tentatives, il y a eu quelques ralentissements, échec en Afrique, etc... mais il y a encore des possibilités même si le marché concurrentiel est très difficile. Donc, il faut un super-professionnel et si vous le trouvez cela pourra évoluer.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président, très rapidement.

Par rapport à ce que vous disiez Madame GRAMAGLIA, en fait, la difficulté qui se passe – mais on ne va pas commencer la C.P.E. ce soir – c'est effectivement la fusion des concessions depuis que la télédistribution a disparu au profit de Monaco Telecom et les offres « *triple play* », c'est bien là la difficulté et ce sera donc un sujet à évoquer.

M. le Président.- Bien. Concernant les Monopoles concédés y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ?

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens juste sur la question initiale, on a eu une écriture rectificative sur un dividende exceptionnel, je voulais savoir si on avait une visibilité sur les dividendes que devrait payer Monaco Telecom sur les prochains exercices.

M. le Président.- Sur Monaco Telecom ?

M. Thierry CROVETTO.- Oui, sur Monaco Telecom.

M. le Président.- Peut-être Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Économie peut vous répondre demain ou bien peut-être d'ici tout à l'heure.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Une dernière précision en ce qui concerne les paraboles. Je sais très bien que c'est interdit, mais je persiste et signe, il y a beaucoup de foyers qui sont équipés de paraboles, donc c'est un manque à gagner pour Monaco Telecom, en effet, mais cela correspond aussi à une politique tarifaire, une politique de service qui n'est pas adéquat, c'est évident. Il suffit de se promener à Monaco-Ville et vous regardez si vous en avez le loisir sur les balcons et vous verrez.

M. le Président.- Pourtant Monaco-Ville est vraiment scruté par les Services de Madame GRAMAGLIA, j'en suis sûr.

Je vais mettre le chapitre 1^{er} aux voix. Vous savez que le processus budgétaire et les règles budgétaires ne nous permettent pas d'isoler une ligne qui serait la ligne 031.101 sur les Monopoles concédés concernant la Société des Bains de Mer, par conséquent je vais mettre le chapitre 1^{er} dans sa totalité aux voix, c'est-à-dire Domaine Immobilier, les Monopoles et le Domaine Financier. Je vous rappelle que ce chapitre inclus le chapitre de la Société des Bains de Mer et bien entendu notre collègue Pierre SVARA ne participe pas au vote.

Avis contraires ? Dix-huit avis contraires.

Abstentions ? Une abstention.

Votes pour ? Trois votes pour.

Le chapitre premier est rejeté.

(Rejeté ;

MM. Christophe STEINER, Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,

MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, votent contre ; M. Daniel BOERI, s'abstient ; MM. Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA et Bernard PASQUIER votent pour ; M. SVARA ne participe pas au vote).

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force publique : Prestations.....	+	200
012.102 - Sûreté publique : Prestations.....	+	616.100
012.103 - Musée d'anthropologie préhistorique.....	+	37.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	+	2.761.000
012.105 - Domaines : produits divers	+	100.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	+	71.800
012.108 - Services Judiciaires - Droits Chancel.	+	56.100
012.110 - Autres recettes.....	+	1.306.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale : Prestations.....	+	150.000
012.112 - Education Nationale - Prod. divers	+	433.500
012.113 - Service de la Circulation.....	+	4.100.000
012.115 - Droits de Greffe.....	+	235.000
012.116 - Aviation civile - Hélicoptère MCO	+	157.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	+	3.715.700
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	+	1.200.000
012.120 - Activités des détenus.....	+	300
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	+	4.205.000
012.124 - Expositions & Foires	+	170.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	+	7.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect	+	165.000
012.129 - Chapelle Visitation	+	5.500
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	+	99.000
012.132 - Assurances Foires Prospection.....	+	12.000
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	+	70.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	+	138.000
012.136 - Colonies - Participation parents.....	+	23.000
012.137 - Internat Foyer de l'Enfance.....	+	40.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant	+	1.875.000
012.300 - Direction Informatique.....	+	140.000
012.450 - Musée Timbres, Monnaies.....	+	58.500
012.500 - Stade Louis II	+	5.068.700
012.602 - Droits divers	+	470.000
012.606 - Garages à bateaux.....	+	86.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	+	<u>27.572.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des remarques sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

<i>1) Droits de douane :</i>	
013.101 - Droits de douane.....	+ <u>27.400.000</u>
<i>2) Transactions juridiques :</i>	
023.101 - Droits de mutations.....	+ 72.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	+ 14.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic.	+ 50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	+ 1.000.000
023.105 - Droits de Timbres	+ 600.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	+ 10.500.000
023.107 - Pénalités	+ 200.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	+ 400.000
023.109 - Frais de poursuites - recouvrements.....	+ 1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	+ <u>4.000.000</u>
	+ <u>102.751.000</u>
<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	+452.000.000
033.106 - Pénalités	+ <u>150.000</u>
	+ <u>452.150.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	+ 81.000.000
043.102 - Pénalités	+ <u>50.000</u>
	+ <u>81.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents alcools.....	+ 200.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux.....	+ 350.000
053.104 - Pénalités	+ 1.000
053.106 - Taxe s/Boissons alcooliques	+ <u>50.000</u>
	+ <u>601.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	+ <u>663.952.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Une question à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, comme vient de le rappeler le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport, aujourd'hui la Tour Odéon c'est zéro vente et zéro T.V.A. dans la caisse de l'Etat si ce n'est celle des ventes en dation à l'Etat. On entend bien ici et là qu'il y aurait eu des ventes, mais vous le savez comme nous tous ici, tant qu'elles ne sont pas matérialisées par acte authentique enregistré et publié elles n'ont aucune répercussion sur le budget de l'Etat.

Avant de vous poser deux questions précises, je voudrais vous dire que c'est quand même une première de voir qu'un tel projet qui a démarré en 2010 je vous le rappelle, n'a toujours pas produit un seul euro de T.V.A. de la part du promoteur.

J'ai eu à gérer dans ma carrière un nombre conséquent de projets immobiliers, 50 % au moins si ce n'est plus, des ventes étaient passées avant l'achèvement des travaux et la livraison des locaux.

J'en viens à mes deux questions.

Première question, depuis le mois de juin l'Etat a la possibilité par contrat d'avoir un droit de regard sur la commercialisation de cet ouvrage. L'a-t-il exercé ? Si oui, en quelle année le résultat ? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Deuxième question, pouvez-vous nous donner une projection de la T.V.A. attendue sur la totalité de ce projet ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Je ne sais pas si Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie souhaite dire un mot ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne peux pas parler pour le passé. Je me réjouis simplement que le budget 2012 se soit conclu par un budget en équilibre, voire un léger excédent. Nous espérons que ce sera également le cas en 2013

d'avoir des rentrées de T.V.A. futures possibles et importantes pour l'exercice 2014.

Maintenant je n'ai pas à ce jour de chiffre bien précis à vous fournir, je pense que ce sera davantage le cas lors de la discussion sur le Budget Primitif 2014, on rentrera dans les détails concernant les recettes de T.V.A dans leur ensemble et Odéon en particulier.

Concernant le droit de regard, c'est également un peu tôt, vous l'évoquiez vous-même, on a un certain nombre de chiffres à notre disposition qui sont des promesses de ventes, mais comme vous le souligniez à juste titre, sans que cela se traduise de manière bien matérielle au niveau de la T.V.A.. On avait évoqué ensemble en revanche lors de la Commission Plénière d'Etude, qu'il y avait effectivement un montant plus important que celui-ci qui avait été généré, mais défalqué des crédits de T.V.A., on retrouvait un montant qui, lui, était assez modeste à ce stade.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais ajouter que dès la fin du délai j'ai fait venir le promoteur, la famille du promoteur, dans mon bureau, M. CASTELLINI était là et donc les promoteurs nous ont fait un état de leurs promesses de ventes et nous allons les revoir avant la fin de l'année bien sûr.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de votre réponse.

Je rappelle pour la complète information de nos collègues, qu'effectivement, depuis le mois de juin le Gouvernement a un droit de regard appuyé sur la politique commerciale et sur l'état des ventes de la structure commerciale de la Tour Odéon tel que cela était prévu par les accords initiaux et donc, j'imagine, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, que vous ne vous en priverez pas. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ? Je voulais juste rappeler pour ceux qui nous suivent, vous avez pu voir qu'il y a eu une majoration très nette des recettes de T.V.A., près de 44 M€ et qu'il y a eu une diminution en même temps de l'impôt sur les bénéfices qui avait été envisagé.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Monsieur le Président, sur les bénéfices commerciaux, je voudrais revenir

sur ce dont a parlé M. BURINI dans son introduction, le faible niveau d'encaissements de l'I.S.B. en 2013 est inquiétant comme il l'a dit lui-même puisque ces encaissements sont inférieurs de quelques 36 % à ceux de 2012.

Les explications de Monsieur le Ministre d'Etat m'ont laissé un petit peu sur ma faim car je ne comprends pas ce qu'il se passe. Dans la même période, la T.V.A. nette a progressé de 17 % donc on s'aperçoit que ce n'est pas vraiment une baisse de l'activité économique qui a créé cette baisse de l'impôt sur le revenu et lorsqu'on regarde les chiffres de plus près on s'aperçoit qu'à part les restitutions importantes, la baisse des encaissements est concentrée sur deux postes en fait. Les activités financières et l'assurance et le poste information et communication avec - 32 % pour le premier et - 80 % pour le deuxième. On constate aussi que la T.V.A. sur ces deux postes n'a pas diminué entre 2012 et 2013, donc on se demande vraiment ce qui se passe.

Alors, la question que je me posais, elle est peut-être un peu farfelue, mais ne serions-nous pas en train de payer à travers l'I.S.B. la politique de mécénat à laquelle plusieurs sociétés ont été incitées à participer en 2012 ? Cela devrait être facile à vérifier.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, souhaitez-vous répondre ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux répondre, oui.

Déjà, une fois encore, des informations ont été données que ce soit ce soir par le Ministre ou lors de commissions d'études précédentes par M. DINKEL, en sa qualité de Directeur des Services Fiscaux. En plus, la matière étant ce qu'elle est, je ne vais pas vraiment improviser ou modifier ce qui a été dit puisque j'y souscris pleinement.

Par rapport à l'inquiétude de M. PASQUIER, je dirais non ce n'est pas la raison principale vu que les montants acquittés par certaines entreprises, notamment du secteur financier pour le mécénat culturel, sont sans commune mesure avec ce que l'on observe au niveau de la baisse de l'impôt sur les bénéfiques. Donc, on ne peut pas vraiment dire qu'il y aurait eu des vases communicants ou que l'un estime avoir rempli son devoir en soutenant

telle ou telle entité et en ne s'acquittant pas de l'impôt sur les bénéfiques.

En revanche, comme l'a souligné le Ministre d'Etat, nous avons connu une année 2012 exceptionnelle et nous sommes en train de revenir à un niveau qui est plus un niveau normal pour les statisticiens. 2012 c'est une année à deux ou trois écarts types par rapport à la moyenne récente. La moyenne récente est plutôt autour des 90 M€, 95 M€, 100 M€ et une des raisons – et là en revanche je rejoins en partie votre analyse – oui l'impôt sur les bénéfiques est essentiellement acquitté par un nombre d'acteurs limité et parmi ces acteurs limités on trouve une sur-représentation de la sphère bancaire et financière, bancaire en particulier. Il avait déjà été évoqué, notamment par le Directeur des Services Fiscaux, qu'un certain nombre d'opérations tenant au bilan de ces institutions financières dans le courant de l'exercice 2011, avec les effets qu'on a connus en 2012, avaient résulté dans un paiement de l'impôt supérieur. Donc il y avait un jeu de provision et de nettoyage des bilans qui avait été effectué par ces entités où il y avait sans doute eu un trop-perçu et l'année d'après, ce qui avait été « habillé » si j'ose dire, avait été « déshabillé ». Par conséquent, on a dû restituer une partie non négligeable et l'impôt dont les sociétés se sont acquittées était inférieur. Ils avaient passé leur compte à la paille de fer et ils se sont retrouvés justement avec une profitabilité plus faible.

Là aussi, vous connaissez bien, Monsieur PASQUIER, les marchés financiers, on voit les difficultés pour un certain nombre d'entités avec les taux d'intérêt très faibles qui sont servis, de générer dans leur activité bancaire au quotidien des profits ; et donc on assiste quand même à une baisse des profits qui sont dégagés par les établissements bancaires. Lorsqu'ils s'acquittent de l'impôt au vu justement des marchés qui sont un peu volatiles, il y a moins de training sur les marchés, les clients sont plus tétanisés et donc tout ce qui est commission baisse, les taux d'intérêt servis sont extrêmement bas, donc les clients qui sont essentiellement en dépôt dans les banques ne rapportent plus grand-chose. En conséquence, d'une année sur l'autre on peut avoir une assez forte volatilité des résultats qui se traduit dans une assez forte volatilité de l'impôt dont ces établissements se sont acquittés. A ce titre, il me semble plus raisonnable de tableer pour les années qui viennent sur des niveaux d'impôts qui sont relativement semblables à ceux qu'on a pu connaître en 2013 et que l'on pourra élaborer et sur lesquels on reviendra

au titre du Primitif 2014. En revanche la T.V.A., quant à elle, elle est véritablement le reflet de l'activité économique, le Ministre d'Etat a bien souligné cet espèce de cercle vertueux dans lequel on est rentré, l'attractivité qui découle sur justement des opérations multiples de l'installation d'entreprises, de la création d'emplois, donc de la génération de valeur ajoutée et donc de taxes sur la valeur ajoutée avec ce que l'on observe ici, effectivement, un effet ciseau mais cela a été une des premières mesures que j'ai suggérée à mes collègues en Conseil de Gouvernement, et j'ai été suivi, et je les en remercie et je remercie en particulier le Ministre de limiter, puisqu'il l'a lui-même évoqué, le crédit d'impôt quelque part au paiement réel de l'impôt. Il ne me semblait pas sain, lorsque j'ai pris mes fonctions, de voir un certain nombre d'entités aussi respectables soient-elles profiter de manière excessive sans aucun doute pour le budget de l'Etat, du système qui était mis en place : assez peu de T.V.A. acquittées, pas d'impôt sur les bénéficiaires et des remboursements de crédit d'impôt. Cela ne me semblait pas sain. Donc ce dispositif a été aménagé je pense dans le bon sens. On en verra, dans les années qui viennent, les effets de manière plus claire puisque pour 2013, on est quasiment dans la pire des situations, restitution maximale et encaissements en diminution par rapport à l'année précédente. Mais ce que nous devrions anticiper ce sont des encaissements qui se

stabilisent et en revanche des décaissements qui eux se réduisent de manière significative.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, de vos explications. Effectivement cela va plutôt dans le bon sens, dans un sens beaucoup plus cohérent y compris pour vous d'ailleurs, dans le cadre des évaluations budgétaires, des anticipations budgétaires puisque nous sommes tous et nous serons d'ailleurs très sensibles sur le budget qui vient, à vos anticipations budgétaires même si la matière n'est pas simple. Je crois que l'on doit tous tendre vers un progrès dans ce domaine.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Dépenses Ordinaires pour ce qui concerne la Section 1 comme cela était prévu, les Dépenses de Souveraineté et ensuite nous reprendrons à la Section 7.

Monsieur le Secrétaire Général vous avez la parole.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille princière + 10.260.000

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.111 - Traitements Titulaires + 1.070.000

102.211 - Traitements Non-Titulaires..... + 601.500

102.010 - Frais de personnel + 1.671.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.111 - Traitements Titulaires	+	1.618.400
103.211 - Traitements Non-Titulaires.....	+	272.100
103.010 - Frais de personnel	+	1.890.500
103.251 - Missions & Etudes, Honor. Etc.....	+	1.900.000
103.020 - Frais Etudes & Formation	+	1.900.000
103.258 - Destination spéciale.....	+	92.000
103.259 - Œuvres, Dons & Subventions Diverses.....	+	290.000
103.262 - Déplac., Prest. officielles.....	+	1.600.000
103.323 - Frais d'Administration.....	+	140.000
103.030 - Frais de fonctionnement.....	+	<u>2.122.000</u>
		<u>+ 5.912.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE PALAIS PRINCIER

104.111 - Traitements Titulaires	+	233.800
104.211 - Traitements Non-Titulaires.....	+	93.300
104.010 - Frais de personnel	+	327.100
104.323 - Frais d'Administration.....	+	69.000
104.364 - Fournitures techniques.....	+	45.400
104.371 - Habillement garçon de bureau	+	600
104.030 - Frais de fonctionnement.....	+	<u>115.000</u>
		<u>+ 442.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.111 - Traitements Titulaires	+	198.500
202.211 - Traitements Non-Titulaires.....	+	143.300
202.010 - Frais de personnel	+	341.800
202.251 - Missions et Etudes	+	4.000
202.262 - Déplacements	+	9.100
202.264 - Réceptions	+	32.000
202.323 - Frais d'Administration.....	+	15.000
202.030 - Frais de fonctionnement.....	+	<u>60.100</u>
	+	<u>401.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.252 - Indemnités & Vacations	+	30.000
203.323 - Frais d'Administration.....	+	1.000
203.030 Frais de fonctionnement.....	+	<u>31.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.111 - Traitements Titulaires.....	+	71.100
204.010 - Frais de personnel.....	+	71.100
204.252 - Indemnités & Vacations.....	+	98.800
204.262 - Déplacements.....	+	74.000
204.323 - Frais d'Administration.....	+	25.000
204.030 Frais de fonctionnement.....	+	<u>197.800</u>
		<u>268.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

(M. GRINDA intervient hors micro, inaudible).

... Non, Monsieur GRINDA, nous n'avons pas sauté une page, on ne s'occupe que des écritures rectificatives.

M. Jean-Louis GRINDA.- Excusez-moi.

M. le Président.- Je vous en prie. Monsieur MOULY, nous en étions au chapitre 5.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.111 - Traitements Titulaires.....	+	276.500
205.211 - Traitements Non-Titulaires.....	+	209.300
205.010 - Frais de personnel.....	+	485.800
205.252 - Indemnités & Vacations.....	+	56.000
205.262 - Déplacements.....	+	43.000
205.264 - Réceptions.....	+	9.000
205.323 - Frais d'Administration.....	+	7.900
205.325 - Communication.....	+	7.300
205.030 Frais de fonctionnement.....	+	<u>123.200</u>
		<u>609.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Je vous en prie Monsieur PASQUIER, nous vous écoutons.

M. Bernard PASQUIER.- Monsieur le Président, cela va peut-être vous paraître curieux, mais il me semble que la somme allouée à ce poste est très

inférieure à ce qu'elle devrait être. Lorsque je regarde d'autres postes comme la Commission Consultative des Informations Nominatives par exemple qui dépense deux fois plus d'argent que cette commission-là, je me dis qu'il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. le Président.- Vous parlez de la Commission de Contrôle des Activités Financières ?

M. Bernard PASQUIER.- Oui, c'est très bas, en particulier par rapport à d'autres.

M. le Président.- Je vous rappelle qu'en marge le chiffre 7 détermine le nombre d'effectifs dans cette Commission.

Madame ROSABRUNETTO.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Merci. Simplement sur le plan technique, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives a sur son budget l'ensemble de ses dépenses ; elle a souhaité avoir au sein de son chapitre des dépenses en matériel, en location de locaux, etc... ce qui n'est pas le cas de la Commission de Contrôle des Activités Financières qui fonctionne comme un service administratif. Donc, vous n'avez, à la Commission de Contrôle des Activités Financières, que les

dépenses de personnel et les dépenses de déplacements et enfin de fournitures de bureau. Donc, c'est un budget qui n'est pas du tout construit de la même façon, ce n'est pas vraiment comparable. On pourrait le faire mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

M. le Président.- Merci beaucoup de votre réponse, Madame.

Avant de passer au chapitre suivant, je vais mettre aux voix le chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, nous passons à la Section 7 pour avancer, mes chers collègues.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 - Fr. Etudes Urban. & Gds Travaux	+	3.100.000
701.907 - Amélior. Secu. Tunnels routiers	+	1.800.000
701.908 - Tunnel descendant.....	+	13.000.000
701.911 - Urb. SNCF - Voirie & Réseaux.....	+	2.000.000
701.912 - Désenclav. Ouest Fontvieille.....	+	1.000
701.9131 - Urb. SNCF - Ilot Aureglia / Grimaldi	+	20.000
701.9132 - Urb. SNCF - Ilot Charles III.....	+	100.000
701.9133 - Urb. SNCF - Ilot Canton	+	26.792.000
701.9134 - Urb. SNCF - Ilot Rainier III	+	25.500.000
701.9135 - Urb. SNCF - Ilot Casteleretto.....	+	1.000
701.9136 - Urb. SNCF - Ilot Prince Pierre	+	12.300.000
701.9137 - Urb. SNCF - Ilot Pasteur	+	3.000.000
701.914 - Transport Coll. & Funiculaire	+	1.000
701.997 - Amélioration Réseau Ferrovière	+	1.000
		<u>+ 87.616.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre Grands Travaux - Urbanisme ? Moi je voudrais faire une remarque liminaire concernant l'article 701.902 et saluer notre demande. Monsieur le Ministre, vous nous avez écouté et je vous remercie, après un travail de préparation, de collaboration et de discussion qui a commencé le lendemain des élections de février dernier sur le lancement d'une nouvelle opération puisque cet article 701.902 « Frais d'Etudes Urbanismes et Grands Travaux » inclut les premiers fonds d'études sur l'opération de la « Villa l'Engelin » du boulevard du Jardin Exotique.

Avant de laisser la parole à M. CUCCHI je voulais juste vous dire que sur ce sujet-là nous vous remercions d'avoir accepté la demande très insistante de la majorité, ensuite nous avons encore beaucoup de choses à vous dire, n'est-ce pas Monsieur CUCCHI, je vous passe la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, vous avez tout dit....

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Non, non.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Sur la « Villa l'Engelin », je ne sais pas ce que je peux rajouter, franchement... Merci, Monsieur le Président.

(Rires).

M. le Président.- Pardon.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je veux revenir sur le fait qu'en effet je partage sur ce point le sentiment du Ministre d'Etat. Je crois que sur le logement, la méthode qui a été mise en place avec le Gouvernement marche très bien. Nos échanges s'enrichissent à chaque fois qu'ils ont lieu et que petit à petit des points de vue même qui pouvaient se trouver divergeants sur le logement domanial, se rapprochent. Alors, on a encore du travail évidemment mais le point que je soulignerais, c'est la remarque qui a été faite dernièrement par Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, précisant et j'y suis très sensible et je pense qu'on l'est tous parce que c'est vraiment une révolution, que sur cette opération

pour la première fois on va commencer à raisonner dans le bon sens, c'est-à-dire, se dire quelle est la volumétrie de l'immeuble ? Que peut-on y faire dedans ? Et on ne va pas commencer par faire à tout prix des logements pour en faire un nombre et pour dire qu'il y en a cent-cinquante ou cent-soixante, on va essayer d'en faire le plus possible, les mieux possible, et sur le reste dédier ces espaces qui ont coûté de l'argent et essayer de les valoriser, d'une part parce que des logements qui ne sont pas occupés, ils ne rapportent rien et ils coûtent, et d'autre part, parce que des bureaux cela rapporte de l'argent parce que les loyers sont plus importants et en plus cela fait de l'activité et donc de la T.V.A.. Tout cela permet dans des quartiers de remettre de l'activité, de faire vivre des quartiers. Donc, vraiment je pense que cet exemple-là est un bon exemple de notre collaboration.

Je reviendrai au Budget Primitif sur d'autres points où j'essaierai encore de vous convaincre de quelques pas supplémentaires à faire.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI. Je crois que dans cette matière, effectivement, le sujet est pratiquement inépuisable notamment pour améliorer les choses. Nous sommes dans le sujet de la Section 7 des Grands Travaux et particulièrement des Grands Travaux Domaniaux, mais nous avons dit que nous avons une approche quantitative et une approche qualitative et que les deux vont de pair. Je crois que c'est extrêmement important. Vous avez déjà commencé votre travail de réflexion sur les critères d'attribution, vous avez également noté le sujet sur les loyers mais je pense que vous voulez rajouter un certain nombre d'éléments.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En effet, la commission est en train de travailler sur la modification des critères d'attribution qui doivent sans cesse être adaptés et améliorés, c'est le but. Ils ne seront jamais parfaits, même après nous il faudra encore les améliorer. Nous travaillons également avec le Gouvernement et nous allons très prochainement faire de nouvelles suggestions parce que l'avenir du parc domanial passe d'une manière indubitable par la mobilité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a des gens qui sont dans des quatre pièces, qui n'en ont plus forcément besoin et qui en plus – le but n'est pas de les chasser, bien évidemment – voudraient changer. Mais la majorité des personnes que j'ai rencontrées, ce n'est pas intéressant pour elles parce

qu'elles ont un quatre pièces depuis longtemps. Les foyers paient un certain prix, ils ont fait des travaux, ils sont habitués à cet appartement et en échange de cela, imaginez un couple qui a eu deux enfants, on leur propose un deux pièces qui va peut-être coûter plus cher et qu'ils ne pourront pas choisir ! Donc, évidemment, ils ne changent pas et là il y a un vrai travail de fond à faire, nous y avons réfléchi, nous avons des suggestions à faire et je ne doute pas qu'on puisse trouver un terrain d'entente avec le Gouvernement sur ce sujet parce que c'est le sujet essentiel de l'avenir du secteur domanial.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

M. CROVETTO et ensuite M. CLERISSI.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rajouter quelque chose à l'intervention du Président de la Commission du Logement, sur la mobilité.

Je crois qu'il faut être très vigilant pour favoriser la mobilité des locataires, mais je pense qu'il faut également être vigilant pour favoriser la mobilité des détenteurs de contrat Habitation-Capitalisation qui n'est pas très aisée non plus.

Merci.

M. le Président.- Ce n'est pas une chose facile, vous avez raison de le préciser.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

L'opération « Villa l'Engelin » est intéressante à plusieurs titres, nous en avons déjà parlé, je ne vais pas y revenir, dont l'un, et non des moindres, c'est qu'elle apporte un parking sur un plateau à la « Villa Paloma » ce qui lui manquait cruellement et cela est intéressant.

Par ailleurs, sur cette opération il faudrait que vous consultiez en amont – je vous l'ai déjà dit, vous l'avez fait pour la rue Princesse Caroline – les représentants des commerçants, bien entendu, pour savoir ce que l'on compte faire avec les rez-

de-chaussée au niveau des implantations domaniales, des implantations commerciales, pour ne pas se trouver devant le fait accompli. Si un jour on a l'espoir de vouloir faire venir des enseignes à Monaco il faudra que l'on propose des surfaces qui sont en adéquation avec ce qu'elles désirent.

Je reviens deux minutes sur la rue Princesse Caroline. C'est vraiment un exemple de travail en commun qu'il faut souligner. Tous les Services de l'Etat ont travaillé avec le Conseil National pour vraiment redonner à cette rue tout son cachet et le projet qui est en passe d'être réalisé puisque les travaux devraient commencer fin octobre, est un projet qui se veut pérenne avec des matériaux de qualité et de cela on ne peut que s'en féliciter tous ensemble.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, et ce sera certainement un sujet du Budget Primitif, j'aurais aimé que vous reveniez avec un projet concernant le Centre Commercial de Fontvieille. Nous en avons parlé il n'y a pas si longtemps, à la fin du mois de juillet, et nous attendons toujours. Nous avons eu l'impression que vous étiez à peu près d'accord avec nous à savoir qu'il ne fallait pas dilapider le domaine public, on le voit encore aujourd'hui les recettes sont très bonnes nous avons la possibilité de financer l'extension du Centre Commercial, reste à savoir comment peut s'opérer la gestion, si on la donne à une foncière ou si elle est assurée par l'Etat. Enfin, bref, vous nous aviez promis que vous reviendriez avec un projet définitif puisque vous aviez consulté toutes les entités concernées. On vous laisse encore du temps mais au Budget Primitif j'espère que ce sera le cas.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur le Ministre souhaitez-vous dire un mot sur ce sujet qui empiète un peu sur le Primitif ?

M. le Ministre d'Etat.- Même s'il n'y a pas eu d'information officielle, il est clair, et je l'ai dit de manière officieuse ici et là, que le Gouvernement a décidé de retenir ce qui avait rassemblé le plus large consensus à l'intérieur de la Commission Consultative. Donc en ce moment nous mettons en forme cette proposition qui vous sera présentée au moment des prochaines séances privées et publiques du Budget Primitif.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je voudrais évoquer, témoigner de ce changement de mentalité qui s'est passé depuis l'arrivée de la nouvelle majorité. Cette majorité a été préoccupée par ces appartements qui se trouvaient en rez-de-chaussée, quelques fois au premier étage ; elle aurait pu continuer à faire abstraction de cela dans le seul but d'avoir davantage de logements parce que nous en avons besoin. On a préféré, notamment grâce au Président de la Commission du Logement, préserver la qualité plutôt que la quantité. Je pense que c'est une évolution au niveau du Conseil National.

Quant au Gouvernement, j'ai été frappé par l'attitude de Monsieur le Conseiller des Finances et de l'Economie – lorsque je dis frappé vous allez voir que c'est dans un sens positif ; je n'ai pas été assommé – car lors de certaines réunions vous nous avez dit que qu'il fallait en fait sortir ces appartements pour les transformer en bureaux, mais quels étaient les vrais critères ? Alors nous avions posé comme critère « refusé deux fois » et ensuite vous avez indiqué que « quelques fois cela peut être refusé deux fois mais ce n'est pas pour autant que l'appartement n'est pas convenable pour l'habitation » et là, vous auriez pu tout simplement, comme cela s'est toujours passé, car cela s'est toujours passé ainsi, décider et puis on subissait votre décision. Et bien non, ce qui nous a frappé – j'en reviens à ce terme – c'est que vous avez considéré, voilà un exemple où vous pouviez impliquer le Conseil National, vous avez demandé à des Conseillers de vous accompagner pour partager votre appréciation. Il vous appartient, là encore, pour en revenir à l'esprit et la mentalité des relations entre le Gouvernement et le Conseil National, de décider ; n'empêche il y a eu un espace de communication, un espace d'implication qui est sûrement utile. Voilà un exemple parce que ce soir on a fait un certain nombre d'observations mais certaines d'entre elles étaient positives et cette observation en a été une. Je suis sûr que tous les collègues partagent cet avis car c'est quand même inédit.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Cela est très important et c'est très symptomatique, vous avez raison de prendre cet exemple parce que c'est un exemple qui est formateur

dans le cadre du début de nos premières réunions des mois de mars et avril. Nous avons vraiment insisté mais de façon, je le crois, « intelligente » auprès du Gouvernement pour le sensibiliser. Le Gouvernement a associé le Conseil National, nous sommes allés faire des visites sur place et que s'est-il passé ? Il s'est passé que dès la semaine dernière nous avons eu une commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux avec MM. BURINI et CLERISSI et, effectivement, nous avons vu la demande qu'il y a pour ces appartements qui ont été refusés plus de deux fois et qui sont « pris d'assaut » par des compatriotes pour leur activité personnelle et professionnelle. Cela est un très très bon signe et je crois sur ce sujet-là qu'il faut – Dieu sait que parfois nous ne sommes pas d'accord, Monsieur le Ministre, mais c'est aussi ma caractéristique de dire les choses – sur ce sujet-là, je dois saluer la réactivité de Monsieur CASTELLINI, de ses Services. En effet, nous sommes tous assez contents, y compris pour les caisses de l'Etat, puisque finalement ces appartements sont loués, et ce à des prix tout à fait convenables. Les compatriotes sont satisfaits, de plus vous nous proposez une visite sur place et je crois que dans les mois et les années qui viennent cela va faire partie des choses positives à notre actif commun et je m'en félicite. Je voulais vous le dire ce soir, c'est important.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous remercie ainsi que M. BOISSON de vos aimables propos. Le seul commentaire que je voulais faire était pour saluer encore davantage l'initiative de Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, comme l'a fait M. CUCCHI, de penser en amont sur le projet d'envergure sur lequel, effectivement, nous avons réussi à trouver un consensus assez rapidement, dès le début de cette législature, c'est-à-dire sur le nouveau projet de la « Villa l'Engelin ». La vision qui est proposée par les Services de Mme GRAMAGLIA mérite d'être saluée parce que cette vision, elle aussi est innovante. Elle permet d'éviter de perdre du temps puisque même si on est ravi les uns et les autres d'arriver à ce résultat, eh bien les appartements qui ont été construits pour être des appartements et qui finalement, n'ont pas été loués, sont donc restés inoccupés pendant un certain temps... C'est bien, même si effectivement on peut toujours faire mieux et l'exemple que Monsieur CUCCHI vient de souligner est, je pense, symptomatique. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 1^{er} ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 - Voies publiques - Mobil. durable.....	+	1.350.000
702.907 - Prolongement Boulevard de France	+	100.000
702.921 - Amélioration Parking - Garages Publics.....	+	1.957.000
702.943 - Remise état & Surveil. Ouvr. Art	+	930.000
		<u>4.337.000</u>

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN et M. POYET ensuite. Je voulais juste dire à mes collègues que nous nous arrêterons à la fin de ce chapitre 2 pour reprendre demain à 17 heures sur l'Equipement Portuaire.

Je vous en prie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention va se décliner en deux points, tous les deux relatifs au problème de la circulation en Principauté.

Le problème de l'accès à Monaco touche tous les salariés de la Principauté qui n'y résident pas. C'est le fameux problème des pendulaires. Je voudrais d'abord rappeler le stress que subissent ces personnes qui voudraient juste pouvoir rejoindre leur lieu de travail sereinement. Stress, fatigue, retards, rendez-vous manqués, patrons excédés. Aujourd'hui les salariés trouvent encore leur compte pour venir exercer en Principauté mais jusqu'à quand ? Alors, vous me direz, il y a les transports en commun ! J'invite les personnes qui nous écoutent à faire une petite statistique lorsqu'elles croisent un bus de la R.C.A.. Sans cesse complet ! J'invite nos auditeurs à s'intéresser au cadencement insuffisant de ces trains qui ne portent que très rarement les couleurs de Monaco puisque l'Etat avait financé plusieurs rames que nous continuons de voir rouler

au-delà de St-Raphaël. Trains supprimés, retardés, grèves, cadencement insuffisant, contenance insuffisante. Le stress n'est pas seulement sur la route il est aussi dans la gare et sur les quais de la Côte d'Azur.

Alors, il est temps de repenser nos accès, il est temps d'être proactifs avec les autorités municipales voisines, avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes, avec le Conseil Régional, mais pas seulement, également avec les acteurs privés comme les bus, comme la S.N.C.F. et, osons le dire, également avec Escota. Le Président en a parlé, je le soutiens pleinement dans sa demande d'organiser une réunion de ces partenaires à la demande du Conseil National.

Le second point que je souhaitais développer au sujet des équipements routiers concerne les problèmes liés à la circulation intramuros qui impacte de nombreux acteurs, commerces, usagers, consommateurs et même les transports en commun eux-mêmes. Je profite de cette ligne pour demander au Gouvernement où en est la réflexion par rapport à un projet de bon sens qui consisterait à mettre en sous-terrain les accès et sorties supérieures et inférieures de la gare S.N.C.F. ? En effet, qui n'a jamais pesté de ne voir aucun agent de la Sûreté Publique ni aucune régulation au passage piétons du boulevard Princesse Charlotte, juste après l'échangeur, devant la sortie supérieure de la gare

où encore plus bas au niveau de la rue de la Colle pour la sortie inférieure.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame de votre intervention.

Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est une question qui en contient beaucoup...

M. le Président.- ... Certes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... et je pourrais vous faire une présentation un jour prochain de toute la politique que mène le Gouvernement en matière de mobilité, que ce soit, effectivement pour les accès en Principauté de Monaco ou pour la circulation intra-muros. Le Gouvernement n'est pas du tout insensible à tous les problèmes rencontrés au niveau de la circulation ferrovière, bien au contraire, puisque le Ministre d'État a écrit au Directeur du R.F.F.(Réseau Ferré de France) et s'est rapproché des Maires des communes limitrophes pour demander un service de qualité pendant tous ces travaux qui vont impacter la voie ferrée.

Le politique de mobilité comporte bien sûr des problèmes d'accès à la Principauté de Monaco.

Après le désenclavement du quartier de Fontvieille par la liaison Marquet, nous sommes en train de réaliser le tunnel descendant qui reliera le Jardin Exotique au boulevard Charles III à proximité immédiate du cimetière.

Nous étudions également la possibilité, avec le Maire de Roquebrune-Cap-Martin, de créer un parking de dissuasion vers l'entrée Est de Monaco, à Saint-Roman. Un important travail de réflexion est fait au niveau de l'intermodalité entre les trains et les bus pour améliorer l'accès à la Principauté, ainsi que sur le co-voiturage.

Au niveau de la circulation intra-muros, de grandes améliorations ont déjà été réalisées avec

notamment toutes les infrastructures routières dont il ne manque que le dernier tunnel qui reliera en sens entrant la sortie Cap d'Ail vers le rond-point Canton. Pour mémoire, le coût du tunnel descendant s'élève à plus de 500 M€.

Nous reprenons actuellement une étude faite au niveau de la sortie piétons de la nouvelle gare de Monaco car le flux des personnes aux heures de pointe pose un véritable problème au niveau de la circulation automobile. Ce projet avait été abandonné en raison de son coût élevé.

Donc, il y a une politique active en matière d'amélioration de la circulation en Principauté. Maintenant, on ne peut pas faire de miracle, on voit bien que lorsqu'il y a de grands événements comme par exemple le Monaco Yacht Show, on se retrouve dans des situations de blocage. Malgré tout, force est de constater que la dorsale est beaucoup moins encombrée qu'auparavant.

M. le Président.- Merci beaucoup. Effectivement, c'est un vaste sujet Madame le Conseiller, c'est un sujet qui reviendra de façon récurrente, notamment dans nos échanges pour le Primitif, mais c'était essentiel ce soir de relever ces problématiques.

M. POYET voulait prendre la parole et ensuite M. CUCCHI.

Allez-y Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Madame GRAMAGLIA je pense que vous avez déjà donné bon nombre de réponses, pour autant je vous livre quand même mon intervention.

Alors, bien sûr, je partage la déclaration de ma Vice-Présidente. En effet, alors qu'on cherche à développer l'attractivité de la Principauté, il ne faut pas oublier les travailleurs qui viennent des communes voisines, qui ne sont pas toutes traversées par le train. Et puis, sauf erreur de ma part, dans le cadre des projections pour la réforme des retraites, on évoquait une population active multipliée par cinq d'ici 15 ans. Quelle devra être la desserte de Monaco pour absorber ce trafic en 2030 ? On construit un tunnel descendant, en oubliant le tunnel de l'autoroute fermé le matin à partir de 8 heures ou les feux tricolores à Cap d'Ail qui ne sont pas toujours synchronisés... Alors, je donne rendez-vous au Gouvernement pour répondre à ce challenge dans le cadre du Budget Primitif 2014, avec un plan de circulation cohérent, pour arriver à Monaco, pour

circuler dans Monaco et pour stationner dans Monaco.

M. le Président.- Monsieur POYET vous vouliez dire probablement multiplié par deux, pas par cinq ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour le Budget Primitif on pourra développer cette question. Evidemment nous anticipons, nous sommes en discussion pour acheter des terrains qui pourraient être des parkings de dissuasion, mais comme la négociation est en cours je vous en parlerai en séance privée. Mais oui, nous essayons d'anticiper. Autant nous avons suspendu notre participation à la L.G.V., autant nous avons maintenu notre participation à l'amélioration de la ligne T.E.R. pour permettre justement de passer de quatre trains par heure, aux heures de pointe, à six par heure. Mais pour passer à six il faut refaire la voie, les tunnels, enfin ce sont des travaux considérables comme ceux qui ont commencé sur la partie Est du tunnel de Monaco et qui vont durer jusqu'en mars avec des perturbations énormes pour les usagers du train entre Monaco et Menton. Mais bon il n'y a pas beaucoup de solutions alternatives.

J'ai écrit en coordination avec MM. GUIBAL, CESARI et ESTROSI au Président du R.F.F. en lui disant « vos propositions ne respectent pas la continuité du service public, notamment les navettes qui doivent suppléer les trains qui ont disparu ». Donc, cela est un combat de tous les jours. Il y a quinze jours, Mme GRAMAGLIA a été à Marseille où il y avait un comité sur la mobilité 21 – c'est ainsi que cela s'appelle maintenant –. On se bat, certes, mais il n'y a pas de solution miracle.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* S'agissant de la problématique des trains il y a deux projets en cours. Le projet dont parle Monsieur le Ministre d'Etat, en fait la création d'une ligne supplémentaire à celle existante.

Dans ce contexte de crise économique et financière qui appelle à la vigilance et à la rationalisation des dépenses budgétaires, la Principauté focalise sa priorité sur l'amélioration à court/moyen terme de la ligne actuelle entre Mandelieu et Vintimille, voire San Remo.

A plus long terme, elle demeure convaincue de l'intérêt de doubler cette ligne actuelle car au-delà de l'amélioration susvisée, toute nouvelle

amélioration future des conditions de transport ferroviaire ne peut être envisagée que par ce doublement de la ligne actuelle.

Avec Cap d'Ail, on est toujours en pourparlers afin d'essayer d'améliorer l'accessibilité de Monaco surtout du côté de la Moyenne Corniche. Les feux tricolores maintenant sont réglés pour améliorer au maximum la fluidité du trafic.

Nous travaillons également sur le projet de l'ouverture de la bretelle d'autoroute à Beausoleil qui serait une sortie supplémentaire de l'autoroute, située après la sortie de la Turbie au niveau du poste à essence de Beausoleil. Sur ce point, à plusieurs reprises nous avons sensibilisé les Hautes Autorités françaises et une petite avancée est à noter. Donc, tous ces efforts convergent vers cette amélioration.

Je rappelle aussi qu'il y a quelques années, le Ministre en a parlé également, ont été achetées cinq rames de T.E.R.. Des réunions ont aussi eu lieu il n'y a pas très longtemps, réunions auxquelles j'ai assisté s'agissant des bus de Nice et de l'amélioration de la fameuse ligne 100. Je ne sais pas si vous avez vu récemment dans les rues de Monaco les grands bus, doubles, noirs et roses. Ce sont les nouveaux bus de la ligne 100. Cette ligne est en cours d'amélioration par une optimisation de la capacité des bus en circulation ainsi que par une rotation horaire plus adaptée. Il est évident que cela va entraîner quelques désagréments pour la Principauté puisque ces bus-là ont une capacité plus importante et sont plus larges et plus longs. Donc il va falloir s'adapter un petit peu au niveau de la circulation en Principauté.

M. le Président.- Merci de vos réponses, Madame le Conseiller, et de ces informations. Monsieur le Conseiller VALERI souhaitait préciser un certain nombre de points avant que M. CUCCHI reprenne la parole.

Monsieur VALERI...

M. Jean-Michel CUCCHI.-... J'aurais aimé parler avant parce que je pense que le Conseiller VALERI va pouvoir apporter une réponse à ma question...

M. le Président.- Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Compte tenu de la conformation géologique de la région on aura toujours des difficultés de circulation parce que dans le sens du littoral cela se passe bien, mais dans les perpendiculaires cela ne marchera jamais et vu qu'on ne peut que souhaiter que l'activité économique de Monaco continue à se développer, si on veut réduire le flux des gens qui viennent à Monaco tout en ayant une augmentation des gens qui travaillent pour Monaco, pour moi, il n'y a qu'une solution, c'est d'essayer de développer au maximum le télétravail.

Je sais que c'est un sujet difficile, c'est un sujet qu'on avait abordé dans une autre vie, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé et moi-même. J'aimerais savoir où on en est de la réflexion ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Monsieur CUCCHI vous avez anticipé sur mes propos, parce qu'effectivement j'avais deux précisions à apporter suite à la question de M. POYET, et la deuxième concernait le télétravail.

Donc la première tout d'abord, dans le cadre de la réforme des retraites qui a été votée en septembre 2012, les hypothèses que nous avons prises étaient : 2,5 % de croissance par an des heures salariées. Cela représente actuellement un peu plus de 1000 créations d'emplois par an, donc en fait c'était à l'horizon de trente à quarante années, 100 000 salariés, deux fois plus qu'aujourd'hui et non pas cinq fois plus, parce qu'on en a environ 50 000 et heureusement ce ne sont quand même pas les chiffres énormes que vous nous annonciez M. POYET, dans votre question, c'est-à-dire 250 000.

La deuxième précision, justement, concerne le télétravail et M. CUCCHI a fort justement fait la transition. Il ne faut pas penser uniquement à des pendulaires, parce qu'aujourd'hui la France est à 15 % en moyenne de télétravailleurs, les pays scandinaves sont à 25 % voire 30 %. Ce sont des chiffres qui sont en progression et l'on peut imaginer qu'avec le développement de l'économie, des sociétés modernes et des nouvelles technologies, ces pourcentages seront à la hausse.

Alors, où en est-on de la négociation avec la France, Monsieur CUCCHI, c'est votre question. Ecoutez, si je suis optimiste je vous dirais qu'on peut espérer avoir un accord en 2014 et si je suis pessimiste je vous dirais d'ici deux ou trois ans. Vous savez que cet accord n'a aucun intérêt, si la

France n'accepte pas de signer un avenant à la convention bilatérale de sécurité sociale, puisque nos entreprises n'ont aucun intérêt à engager des télétravailleurs de droit français, avec des charges patronales françaises et des contrats de travail français. C'est évidemment seulement si nous obtenons un accord dérogatoire avec la France, pour que ces télétravailleurs soient des salariés affiliés aux Caisses monégasques et titulaires de contrats de droit monégasque, que nous pourrions avancer vers le télétravail.

Donc, l'accord de principe a été donné il y a huit mois. C'était à la dernière Commission mixte franco-monégasque de sécurité sociale, à Paris, mais désormais il faut le concrétiser par la rédaction d'un avenant à la convention de sécurité sociale. Nous, nous avons fait notre travail, nous avons envoyé au Ministère de la santé et des affaires sociales français nos propositions de rédaction de l'avenant, et je vous disais si tout va bien, cela peut être l'année prochaine. En effet, cela peut aller très vite si la partie française accepte une application par anticipation avant la ratification parlementaire, ce qui s'est déjà fait par le passé pour un autre avenant à la convention dont je parle. Sinon, ce sera deux ou trois ans, parce que c'est le délai qu'il faut pour que le Parlement français ratifie l'avenant à la convention. De toute manière, cela doit passer par une loi de ratification parlementaire, mais ce que nous allons plaider auprès de la partie française, très bientôt d'ailleurs, parce qu'il y a une Commission mixte générale de coopération à Paris, ce mois-ci, ce que nous souhaiterions comme cela s'est fait par le passé pour d'autres avenants, c'est une application anticipée. C'est loin d'être gagné d'après les premiers contacts que j'ai pu avoir avec le Ministère de la santé, je dirais même qu'il faudra très probablement attendre le vote du Parlement français.

Même en étant optimiste, la ratification c'est dans deux ou trois ans. Mais, de toute manière, dans les délais de trente à quarante ans, Monsieur POYET, nous aurons le télétravail et en étant réalistes, 20 % ou 25 % sans doute d'ici trente ans des salariés, seront des télétravailleurs. Donc vous voyez 100 000 - 25 %, cela fait 75 000 pendulaires, donc finalement l'augmentation de ceux qui vont se déplacer tous les jours ne sera pas aussi énorme que ce qu'on pourrait l'imaginer aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller VALERI, de votre réponse.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste pour dire que c'est vraiment une excellente nouvelle parce que cela fait partie des dossiers essentiels qu'on doit réussir pour le développement de Monaco parce que nous n'avons pas d'autre choix.

Vraiment, Monsieur le Conseiller, vous nous donnez une très très bonne nouvelle pour l'avenir du développement.

M. le Président.- Merci, mes chers collègues.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain, mardi 8 octobre, à 17 heures, pour finaliser l'examen de ce projet de Budget Rectificatif avant que nous passions, jeudi 10 octobre, aux explications de vote de chacun et enfin au vote de ce projet de Budget Rectificatif 2013.

Merci, Monsieur le Ministre, merci, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement et les collaborateurs du Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit 15).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

